



# **SAGEM SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de  
36 405 229 euros

Siège social : 27 rue Leblanc, 75015 Paris

## **DOCUMENT DE REFERENCE**

### **2003**



En application du règlement COB n° 98-01, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 6 avril 2004, sous le numéro R. 04 - 048.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

## SOMMAIRE

<b>1 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes</b>	<b>4</b>
1.1 Nom et fonction du responsable du document de référence	4
1.2 Attestation du responsable du document de référence	4
1.3 Attestation des responsables du contrôle des comptes	5
1.4 Commissaire du gouvernement	6
1.5 Politique d'information	6
<b>2 Caractéristiques de l'opération</b>	<b>7</b>
<b>3 Renseignements de caractère général</b>	<b>7</b>
3.1 Renseignements de caractère général concernant SAGEM SA et son capital	7
3.1.0 Dénomination sociale et siège social	7
3.1.1 Forme juridique	7
3.1.2 Législation	7
3.1.3 Date de constitution et d'expiration	7
3.1.4 Objet social résumé	7
3.1.5 Registre du Commerce et des Sociétés	7
3.1.6 Consultation des documents juridiques	8
3.1.7 Exercice social	8
3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices	8
3.1.9 Assemblées générales	9
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	10
3.2.0 Modification du capital et des droits sociaux	10
3.2.1 Capital social	10
3.2.2 Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital	11
3.2.3 Titres non représentatifs du capital	12
3.2.4 Autres titres donnant accès au capital	12
3.2.5 Tableau d'évolution du capital	13
3.3 Répartition du capital et des droits de vote	15
3.3.1 Situation au 31 mars 2004	15
3.3.2 Modifications dans la répartition des actions ordinaires au cours des trois dernières années en pourcentage	19
3.3.3 Personne morale détenant le contrôle de SAGEM SA	19
3.3.4 Place de SAGEM SA au sein du groupe SAGEM	19
3.4 Marché des titres SAGEM SA	19
3.4.1 Place de cotation	19
3.4.2 Instruments financiers non négociés sur un marché réglementé	20
3.4.3 Données boursières	20
3.5 Dividendes	21
<b>4 Renseignements concernant l'activité de SAGEM SA</b>	<b>22</b>
4.1 Présentation de la société et du groupe	22
4.1.0 Historique et structure du groupe	22
4.1.1 à 4.1.3 Activité du groupe SAGEM	24
4.1.4 Principaux établissements à fin 2003	34
4.2 Dépendance éventuelle	34
4.3 Evolution des effectifs	34
4.4 Politique d'investissements	36
4.5 Activité des principales filiales consolidées	36
4.6 Exposition aux risques	37
4.6.1 Risques de marché	37
4.6.2 Risques juridiques	38
4.6.3 Risques industriels et liés à l'environnement	39
4.6.4 Assurance	42

<b>5 Renseignements financiers</b>	44
5.1 Comptes annuels consolidés	44
5.2 Extrait des comptes sociaux	70
5.3 Honoraires des commissaires aux comptes	82
5.4 Préparation de la transition vers les nouvelles normes comptables internationales (« IFRS »)	83
<b>6 Le gouvernement d'entreprise</b>	84
6.1 Composition et fonctionnement des organes de direction et de surveillance	84
6.1.0 Composition des organes de direction et de surveillance	84
6.1.1 Fonctionnement des organes de direction et de surveillance	86
6.2 Rémunération des dirigeants	96
6.2.0 Rémunération des mandataires sociaux	96
6.2.1 Options d'achat consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	97
6.2.2 Conventions réglementées	98
6.2.3 Prêts et garanties accordées aux dirigeants	98
6.3 Schémas d'intéressement du personnel	99
6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation	99
6.3.2 Options d'achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	100
<b>7 Evolution récente et perspectives d'avenir</b>	101
7.1 Evolution récente	101
7.2 Perspectives d'avenir	101

# **1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes**

## ***1.1 Nom et fonction du responsable du document de référence***

Grégoire OLIVIER  
Président du Directoire SAGEM SA.

## ***1.2 Attestation du responsable du document de référence***

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SAGEM SA ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Le Président du Directoire,

Grégoire OLIVIER

## ***1.3 Attestation des responsables du contrôle des comptes***

### Commissaires aux comptes titulaires :

Société Calan Ramolino & Associés (Groupe DELOITTE TOUCHE TOHMATSU)  
Représenté par Jean-Marc LUMET  
191, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine

M. Alain Lainé  
2, rue du Colonel Moll  
75017 PARIS

### dates respectives de début des premiers mandats : (d'une durée de 6 exercices)

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 1980 (Calan Ramolino & Associés)

Assemblée générale ordinaire du 19 mai 1998 (M. Alain Lainé)

### date d'expiration des mandats :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

### Commissaires aux comptes suppléants :

Jean-François Ramolino de Coll'alto  
191, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine

Cabinet BEAS  
Représenté par M Alain PONS  
7-9 Villa Houssaye  
92200 Neuilly sur Seine

dates respectives de début des premiers mandats :

Assemblée générale ordinaire du 18 juin 1970

Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2001<sup>1</sup>.

date d'expiration des mandats :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

**Attestation des Commissaires aux Comptes :**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SAGEM S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du président du directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission, étant précisé que le document de référence ne comporte pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003, arrêtés par le directoire selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve mais avec une observation au titre de l'exercice 2003 relative :

- au changement de méthode comptable résultant de l'application par anticipation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, de la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (comptes annuels et consolidés) ;
- au changement de présentation au niveau du compte de résultat consolidé des frais de co-publicité encourus auprès des opérateurs de téléphonie mobile, dorénavant inscrits en diminution du chiffre d'affaires consolidé (comptes consolidés uniquement).

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2004

Les Commissaires aux Comptes

Alain LAINE

Calan Ramolino & Associés

Jean-Marc LUMET

---

<sup>1</sup> Commissaire suppléant nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (M. de LONGEAUX)

## Annexes

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le document de référence inclut :

- Annexe 1 : Rapport général (§5.2) sur les comptes sociaux dans lesquels nous justifions de nos appréciations
- Annexe 2 : Rapport sur les comptes consolidés (§5.1) dans lequel nous justifions également de nos appréciations
- Annexe 3 : Rapport, établi au titre de l'article L 225-235 du code de commerce (§6.1.1), sur le rapport du président du conseil de surveillance portant sur le contrôle interne.

### **Proposition de nomination à l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2004**

Commissaires aux comptes titulaires :

Société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - Audit  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly sur Seine

Société CONSTANTIN ASSOCIES  
114, rue Marius AUFAN  
92532 Levallois Perret

Commissaires aux comptes suppléants :

Cabinet BEAS  
Représenté par M Alain PONS  
7-9 Villa Houssaye  
92200 Neuilly sur Seine

Jean-François SERVAL  
Société CONSTANTIN ASSOCIES  
114, rue Marius AUFAN  
92532 Levallois Perret

#### ***1.4 Commissaire du gouvernement***

M. Etienne Bosquillon de Jenlis  
Contrôleur Général des Armées

Nommé Commissaire du gouvernement auprès de SAGEM par arrêté du Ministre de la Défense en date du 15 décembre 2002, en vertu des dispositions légales et réglementaires s'appliquant aux sociétés titulaires de marchés relatifs aux matériels de guerre, ou se livrant à la fabrication ou au commerce de ces matériels.

#### ***1.5 Politique d'information***

M. Hervé Philippe  
Directeur Financier  
Tel : 01 58 12 46 30

Site web : [www.sagem.com](http://www.sagem.com)

## **2. Caractéristiques de l'opération**

Non applicable

## **3. Renseignements de caractère général concernant SAGEM SA et son capital**

### ***3.1 Renseignements de caractère général concernant SAGEM SA***

#### **3.1.0 Dénomination sociale et siège social**

Dénomination sociale : SAGEM SA

Siège social : Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc, 75512 PARIS Cedex 15.

#### **3.1.1 Forme juridique**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, soumise au Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

#### **3.1.2. Législation**

Législation française

#### **3.1.3. Date de constitution et d'expiration**

La société a été constituée le 17 septembre 1924 pour une durée de 99 ans expirant le 28 août 2023, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

#### **3.1.4 Objet social résumé**

La société a pour objet :

. de réaliser en France ou à l'étranger, pour elle-même ou le cas échéant pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et, plus spécialement, l'exploitation de toutes entreprises ayant trait aux applications générales de l'électricité, de la radioélectricité, de l'électronique, de l'optique, de la mécanique et des travaux publics,

. d'une manière générale, d'effectuer toutes opérations de toutes natures pouvant se rattacher directement ou indirectement.

#### **3.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés**

562 082 909 RCS PARIS

### 3.1.6. Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès verbaux d'Assemblée générale et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 27 rue Leblanc – Paris 15<sup>ème</sup>.

### 3.1.7. Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

### 3.1.8. Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé au moins le pourcentage légal pour constituer le fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans les conditions légalement définies.

Sur le solde augmenté le cas échéant du report bénéficiaire et des prélèvements sur les réserves décidées par l'Assemblée, il est prélevé :

- la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5 %) de leur montant libéré et non amorti, sans que, si les bénéfices d'un exercice après les prélèvements ci-dessus ne permettent pas ce paiement, celui-ci puisse être réclamé sur les bénéfices des exercices suivants ;
- ensuite, toutes sommes que l'Assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création d'un ou plusieurs comptes de réserves ;
- enfin, l'excédent est attribué aux actions à titre de superdividende.

Le paiement des intérêts et dividendes se fait aux époques fixées par le Directoire.

Tous les intérêts ou dividendes non réclamés dans les délais légaux sont prescrits conformément à la loi.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de celle-ci.

### 3.1.9. Assemblées générales

- **Convocation des Assemblées**

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte de l'actionnaire,
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt aux lieux indiqués par l'avis de convocation, des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire de ces actions ou d'un certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées générales par son conjoint ou par un autre actionnaire.

La procuration donnée pour se faire représenter à une Assemblée par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile.

Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

- **Droit de vote**

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ordinaires. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées, pour lequel il sera justifié cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée d'une inscription nominative en compte depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. L'AGE du 21 juin 1974 a décidé l'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative depuis au moins deux ans. L'AGE du 26 septembre 1983 a porté la durée minimale de détention à cinq ans. L'AGE du 18 décembre 2003 a ramené cette durée à deux ans.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission et, généralement, de toutes sommes disponibles susceptibles d'être incorporées au capital, ce droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à tout actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Cependant, les actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à raison des actions anciennes qui ne bénéficient pas encore du droit de vote double au moment de cette augmentation de capital, devront justifier d'une inscription nominative au nom du même actionnaire pendant deux ans à compter de leur attribution pour bénéficier du droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cesse d'exister pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai de deux ans ci-dessus fixé ne sera pas interrompu et le droit acquis sera conservé pour tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession "ab intestat", ou testamentaire, ou de liquidation de communauté de biens entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré successible.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est arrêtée par le bureau de l'Assemblée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

- **Vote aux Assemblées**

Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Toutefois, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée exclut le vote par correspondance et le vote par procuration.

### ***3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital***

#### **3.2.0 Modification de capital et droits sociaux**

Le capital social est augmenté ou diminué par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi. L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation de capital.

#### **3.2.1 Capital social**

- **Montant**

Au 31 décembre 2003, le capital social est de € 36 405 229. Il est divisé en 36 405 229 actions de € 1 chacune, entièrement libérées.

- **Forme des actions**

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Après leur libération, elles sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles sont inscrites en comptes tenus par la société ou un intermédiaire habilité selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- **Procédure d'identification des titres au porteur**

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander à EUROCLEAR, contre rémunération à sa charge, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux.

- **Transmission des actions**

Les actions inscrites en compte se transmettent par virement de compte à compte, sur production d'un ordre de mouvement signé par le cédant, soit, si les actions cédées ne sont pas entièrement libérées, par le cédant et le cessionnaire.

Tous les frais résultant d'une cession sont à la charge de l'acquéreur.

Les titres sur lesquels les versements échus ont été effectués sont seuls cessibles.

Les actions sont indivisibles et la société ne connaît qu'un seul propriétaire pour chaque action sous réserve des cas prévus par la loi.

- **Déclaration de franchissement de seuil**

Une obligation statutaire d'information (institution de cette obligation par l'Assemblée générale mixte du 15 juin 1988) est mise à la charge de tout actionnaire agissant seul ou de concert et possédant directement, indirectement ou de manière assimilée –telles que ces différentes notions sont définies par la législation en vigueur– un nombre d'actions au porteur correspondant à 2,5 % du capital de la société ou tout multiple entier de 2,5 %. Cette obligation s'applique à partir de la détention de 5 % du capital de la société et jusqu'à 32,5 %.

Les actionnaires concernés seront tenus de notifier à la société, dans les quinze jours de franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions qu'ils possèdent ainsi que le nombre de titres donnant accès à terme au capital. Cette information doit également être faite selon les mêmes formes lorsque la participation au capital diminue et devient inférieure à l'un des multiples entiers de 2,5 % ci-dessus visés.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire d'information, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation et ce, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société émettrice.

- **Autres droits attachés aux actions**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement soit au cours de l'existence de la société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des actions et des droits des actions de catégories différentes, les mêmes avantages effectifs en leur donnant droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la société, les actionnaires ayant à faire dans ce cas leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

### 3.2.2 Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital

- Autorisations données par l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2003

Aux termes des résolutions adoptées par l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2003, le Directoire a la faculté de faire usage pendant un an d'autorisations financières lui permettant, s'il le juge opportun, d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission pour un montant maximum de 10 000 000 €, ainsi que d'émettre toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social :

- à concurrence d'un montant maximum total de 10 000 000 € d'augmentation de capital social avec droit préférentiel de souscription,
- à concurrence d'un montant maximum de 500 000 000 € d'augmentation de l'endettement de la société en cas d'émission, avec droit préférentiel de souscription, de valeurs pouvant donner accès au capital social,
- à concurrence d'un montant maximum total de 10 000 000 € d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription,
- à concurrence d'un montant maximum de 500 000 000 € d'augmentation de l'endettement de la société en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, de valeurs pouvant donner accès au capital social.

Etant entendu que :

- l'ensemble des augmentations de capital est limité à 25 000 000 €,
- l'augmentation de l'endettement de la société par émission de valeurs représentatives de créances et pouvant ou non donner accès au capital social est limité à 800 000 000 €.

Ces autorisations n'ont pas été utilisées.

- Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2004

Les résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2004 prévoient que le Directoire aurait la faculté de faire usage pendant un an d'autorisations financières lui permettant, s'il le juge opportun, d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission pour un montant maximum de 15 000 000 €, ainsi que d'émettre toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social :

- à concurrence d'un montant maximum total de 15 000 000 € d'augmentation de capital social avec droit préférentiel de souscription,
- à concurrence d'un montant maximum de 800 000 000 € d'augmentation de l'endettement de la société en cas d'émission, avec droit préférentiel de souscription, de valeurs pouvant donner accès au capital social,
- à concurrence d'un montant maximum total de 15 000 000 € d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription,
- à concurrence d'un montant maximum de 800 000 000 € d'augmentation de l'endettement de la société en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, de valeurs pouvant donner accès au capital social.

Etant entendu que :

- l'ensemble des augmentations de capital est limité à 100 000 000 €,
- l'augmentation de l'endettement de la société par émission de valeurs représentatives de créances et pouvant ou non donner accès au capital social est limité à 1 000 000 000 €.

### 3.2.3. Titres non représentatifs du capital

Néant

### 3.2.4. Autres titres donnant accès au capital

Néant. L'exercice des options d'achat consenties aux salariés (cf § 6.2.1) ne modifierait pas significativement la répartition du capital.

### 3.2.5. Tableau d'évolution du capital

Années	Opérations	Nominal (euros)	Montant du Capital (euros)	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions à dividende prioritaire	Prime d'émission à la fin de la période (milliers d'euros)
2003	(5)	1	36 405 229	36 405 229	Néant	163 366
2002	(4)	1	36 044 360	27 071 000	8 973 360	136 851
2001	(3)	1	36 235 876	27 262 516	8 973 360	136 851
2000	(2)	1	37 890 522	28 917 162	8 973 360	156 817
Années	Opérations	Nominal (francs)	Montant du Capital (francs)	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions à dividende prioritaire	Prime d'émission à la fin de la période (milliers de francs)
1999	(1)	20	210 502 900	8 032 545	2 492 600	1 028 655

(1) Division du nominal de l'action ordinaire et de l'ADP par 2,5 (ramené de 50 F à 20 F).

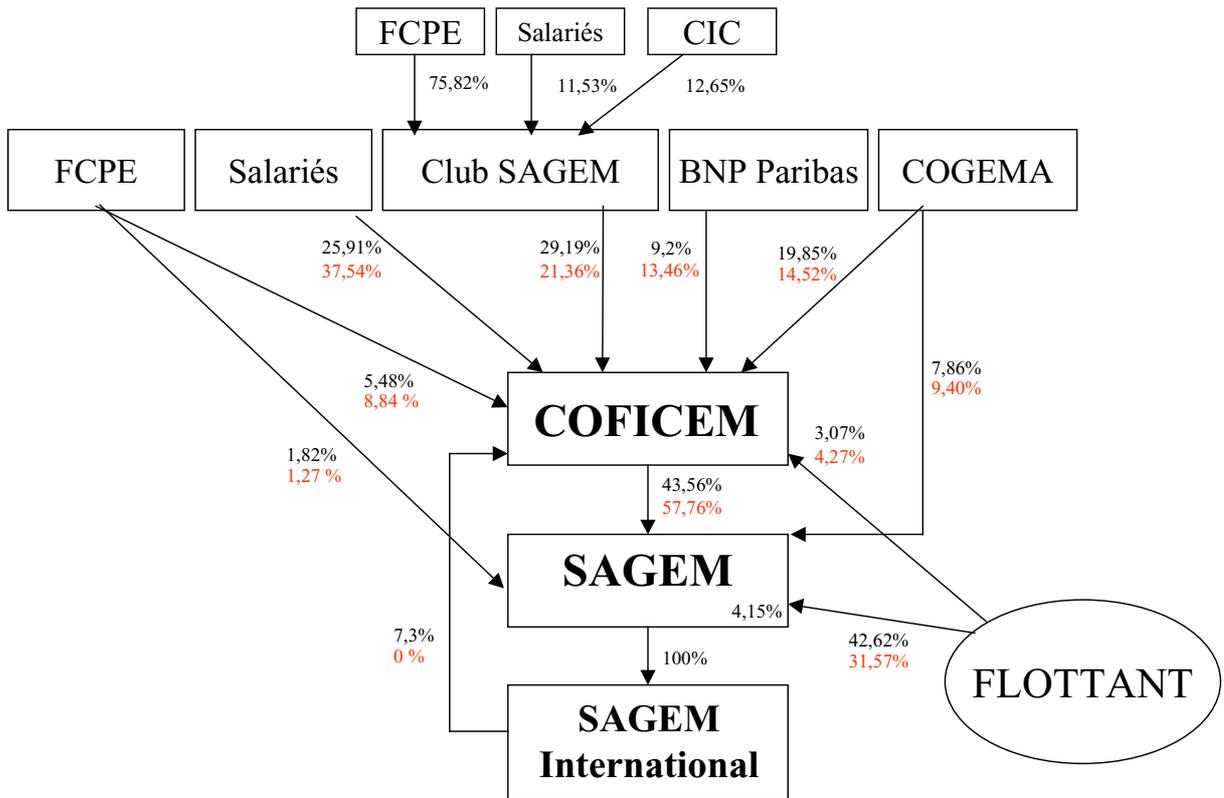
(2) L'Assemblée générale du 10 mai 2000 a décidé la conversion du capital en euros. Les opérations suivantes ont été votées : augmentation du capital par incorporation de réserves, attribution gratuite d'actions à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes, conversion en euros puis multiplication du nombre d'actions par trois par division de la valeur nominale des actions (de 3 à 1 €)

(3) Annulation de 1 654 646 actions ordinaires détenues en autocontrôle et réduction de capital (30 octobre 2001)

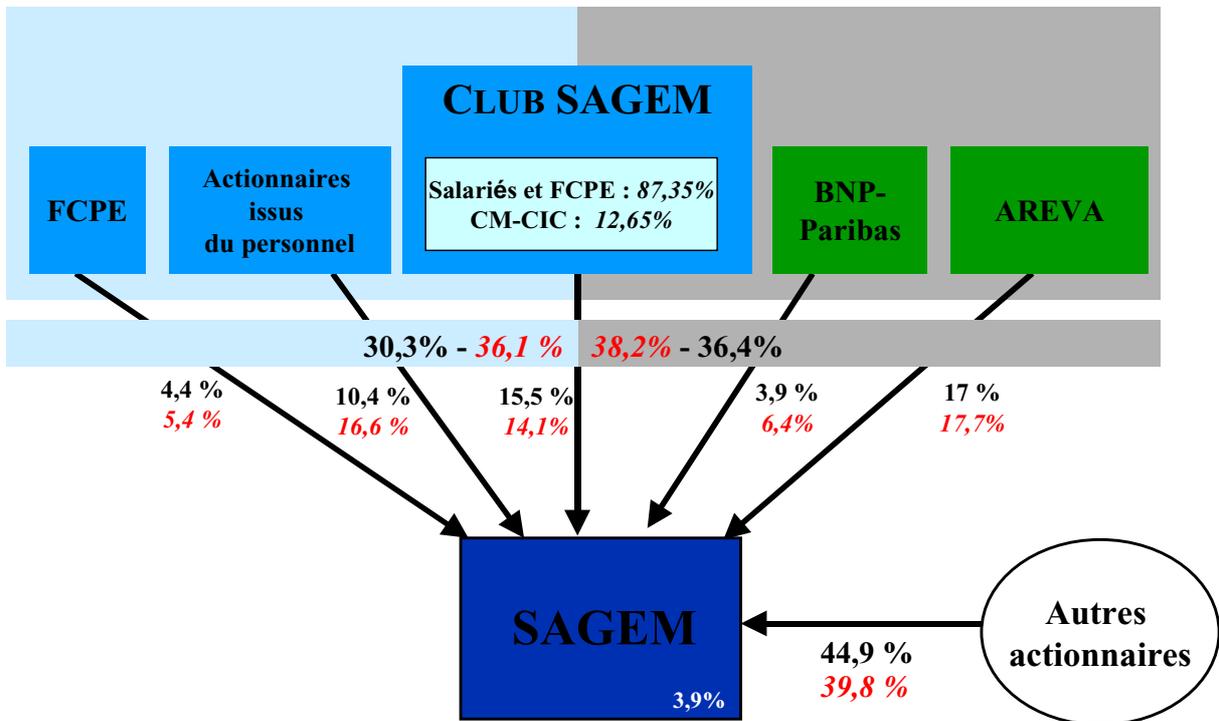
(4) Annulation de 191 516 actions ordinaires en mai 2002.

(5) Le capital a été ramené à 34 762 448 euros à l'issue de la conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires approuvée par les assemblées générales du 7 mars 2003 (annexe au rapport du Directoire enregistrée sous le n° E.03-014 en date du 7 février 2003). Le Directoire du 23 avril 2003 a décidé l'annulation de 1 462 448 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions. A l'issue de cette opération, le capital s'établissait à 33 300 000 euros. L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 18 décembre 2003 a approuvé notamment une attribution gratuite d'actions à raison d'une action gratuite pour six actions anciennes et la fusion-absorption de la société holding COFICEM par la société SAGEM ainsi que les annulations d'actions consécutives (annexe au rapport du Directoire enregistrée sous le n° E.03-230 en date du 18 novembre 2003). Au terme de ces opérations, le capital de SAGEM s'élève à 36 405 229 euros, divisé en autant d'actions d'un euro nominal.

Organigramme avant la fusion absorption de la société COFICEM par SAGEM votée par l'AGE du 18 décembre 2003



Organigramme au 31 mars 2004



Ligne du haut : % du capital  
Ligne du bas : % des droits de vote

### 3.3 Répartition du capital et des droits de vote

#### 3.3.1. Situation au 31 mars 2004

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote	% Droits de vote
CLUB SAGEM*	5 650 930	15,52%	6 358 142	14,07%
FCPE	1 592 490	4,37%	2 448 298	5,42%
Actionnaires issus du personnel	3 784 841	10,40%	7 495 648	16,59%
AREVA*	6 178 347	16,97%	8 027 847	17,76%
BNP PARIBAS*	1 436 236	3,95%	2 872 412	6,36%
SAGEM SA	1 413 342	3,88%	0	0,00%
CDC	1 702 269	4,68%	2 371 869	5,25%
CIC	90 599	0,25%	150 599	0,33%
Public	14 556 175	39,98%	15 464 919	34,22%
TOTAL	36 405 229	100,00%	45 189 734	100,00%

\* membres du pacte mentionné ci-après .

Le capital de Club SAGEM est détenu à 75,8% par les FCPE des salariés de SAGEM, 11,5% par les salariés et 12,7% par CM-CIC.

- **Participation détenue par les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de la société**

A la connaissance de la société, la participation au capital des membres du Conseil de surveillance et du Directoire au 31 décembre 2003 est non significative.

- **Franchissements de seuils légaux : récapitulatif des déclarations publiées par le CMF/AMF en 2003**

La CDC a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5%, le 26 février 2003 (avis CMF n° 203C0460 en date du 28 mars 2003) et détenir 6,97% du capital et 6,06% des droits de vote puis avoir franchi à la baisse ce même seuil, le 9 avril 2003 (avis CMF n° 203C0589 en date du 17 avril 2003) et détenir 4,43% du capital et 4,61% des droits de vote.

Suite à la fusion-absorption de COFICEM par SAGEM lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2003 :

- Club SAGEM a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 décembre 2003, le seuil de 10% du capital et des droits de vote de SAGEM et détenir 13,1% du capital et 10,7% des droits de vote (avis AMF n° 203C2238 en date du 30 décembre 2003) ;
  - la société AREVA a déclaré qu'elle avait franchi indirectement en hausse, via ses filiales COGEMA et COGERAP, le seuil de 10% du capital et des droits de vote de SAGEM et détenait indirectement 16,97% du capital et 18,66% des droits de vote (avis AMF n° 203C2249 en date du 31 décembre 2003).
- Déclaration d'intention de Club SAGEM accompagnant la déclaration de franchissement à la hausse du seuil de 10% :

« Du fait de la fusion-absorption de Coficem par Sagem approuvée par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés, qui se sont tenues respectivement les 13 et 18 décembre 2003, la société Club Sagem, société par actions simplifiée contrôlée majoritairement par les salariés du groupe Sagem, notamment à travers les FCPE, se trouve détenir plus de 10 % du capital et des droits de vote de Sagem. M. Mario Colaiacovo, président de Club Sagem, a exprimé les intentions, à ce jour, pour les douze mois à venir de Club Sagem :

- La société a l'intention d'acquérir des titres Sagem ;
- La société agit seule et rappelle notamment qu'elle n'agit pas de concert avec les actionnaires parties au pacte publié le 15 décembre 2003 (avis AMF 203C2129) ;
- La société n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de Sagem ;
- Club Sagem n'a pas l'intention de solliciter de membre supplémentaire au conseil de surveillance de Sagem, étant précisé que le président de Club Sagem est le président du conseil de surveillance de Sagem et que le vice-président de Club Sagem est le président du directoire de Sagem.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2003, les salariés et anciens salariés directement ou par l'intermédiaire des FCPE et Club Sagem restent les premiers actionnaires du groupe avec 34 % des droits de vote ».

- Déclaration d'intention d'AREVA accompagnant la déclaration de franchissement à la hausse du seuil de 10%:

La société Areva précise ses intentions pour les douze mois à venir et déclare :

« - ne pas avoir l'intention dans les circonstances actuelles de prendre le contrôle de la société SAGEM et ne pas avoir l'intention de se renforcer dans le capital de la société SAGEM au-delà de sa position actuelle, étant précisé qu'il n'est pas exclu que sa filiale COGERAP (société de gestion de portefeuille) puisse continuer à réaliser des opérations portant sur des volumes marginaux sur le titre SAGEM ;

- ne pas agir de concert avec des tiers ;

- ne pas avoir demandé de postes supplémentaires au conseil de surveillance de SAGEM, étant rappelé que Mme Lauvergeon, Présidente Directeur Général de COGEMA occupe le poste de Vice-Président du Conseil de surveillance de SAGEM. »

- **Franchissements de seuils statutaires**

En dehors des actionnaires mentionnés ci-dessus, aucun autre actionnaire n'a déclaré à la société avoir franchi le seuil statutaire de 2,5%.

- **Pacte d'actionnaires**

Avis publié par l'AMF n° 203C2129 le 15 décembre 2003

« Il a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers un pacte entre actionnaires de la société SAGEM, signé entre Club Sagem, Cogema et BNP Paribas le 12 décembre 2003, qui entrera en vigueur après la fusion absorption de Coficem par SAGEM.

L'évolution du groupe SAGEM eu égard à la dimension qu'il a atteinte, les mutations constatées dans son secteur d'activité et son environnement économique et industriel depuis la constitution de la société Coficem, société holding du RES réalisé sur SAGEM, ainsi que les nouvelles données des marchés financiers conduisent à adapter en conséquence la structure de l'actionnariat de SAGEM, afin notamment de favoriser la perception du titre SAGEM sur son marché en augmentant son flottant et sa liquidité permettant par là même d'accroître ses perspectives de valorisation et donc de croissance.

Dans ce contexte, le pacte signé a pour objet :

- de restreindre dans une période de temps limitée le libre transfert des titres SAGEM détenus par BNP Paribas et Cogema, afin de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du marché du titre ;
- d'organiser avec Club Sagem, en cas de transfert de titres, un droit de préemption selon les règles de réciprocité définies ci-après.

Les parties déclarent ne pas agir de concert en l'absence de tout accord entre elles en vue de mettre en œuvre une politique vis à vis de la société.

### Engagements

BNP Paribas et Cogema s'interdisent pendant une durée de 20 mois commençant à courir à compter de l'entrée en vigueur du présent pacte de procéder au transfert des titres qui leur seront remis en échange de leurs titres Coficem dans le cadre de la fusion. BNP Paribas et Cogema pourront librement procéder au terme de cette période d'inaliénabilité au transfert desdits titres, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption.

Eu égard à leur appréciation de l'intérêt social de la société fondée sur le particularisme de sa culture d'entreprise marquée par l'importance de son actionnariat salarié qui a historiquement constitué un facteur essentiel du développement du groupe SAGEM et de sa réussite industrielle, BNP Paribas et Cogema ont déclaré chacune qu'elles n'apporteront pas leurs titres dans le cadre d'une offre publique qui n'aurait pas reçu l'aval du Conseil de surveillance de la société. Corrélativement, BNP Paribas et Cogema s'abstiendront de procéder à des transferts de titres sur le marché pendant toute la durée d'une telle offre. Ces engagements seront exécutés dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

#### Droit de préemption

Les parties se consentent réciproquement entre elles un droit de préemption (avec faculté de substitution) en cas de transfert de titres à un ou plusieurs tiers portant sur au moins 0,1% des droits de vote de la société après fusion<sup>1</sup>. Toutefois, ce droit de préemption ne s'appliquera pas dans le cadre d'une OPA ou d'une OPE.

Pour l'appréciation du seuil de 0,1%, il sera procédé au cumul des transferts opérés par le transférant pendant la période de douze mois précédant le dernier transfert conduisant à atteindre le seuil concerné.

#### Transferts autorisés

L'engagement d'inaliénabilité et/ou le droit de préemption ne s'appliqueront pas en cas de transfert par les parties de tout ou partie de leurs titres au profit de l'un de leurs affiliés, s'agissant de BNP Paribas et de Cogema, ou des fonds communs de placement du groupe SAGEM, s'agissant de Club Sagem, sous réserve de l'adhésion préalable et sans réserve de l'affilié ou du fonds commun concerné aux dispositions du Pacte.

#### Entrée en vigueur, durée, caducité

Le pacte entrera en vigueur à compter de la date de réalisation de l'absorption de Coficem par SAGEM. Sa durée sera de cinq ans, sans renouvellement automatique au-delà de ce délai.

Toutefois, le pacte prendra fin par anticipation dans les situations suivantes :

- en cas de non paiement dans les délais prévus dans le pacte du prix des titres acquis du fait de l'exercice du droit de préemption, la partie ayant proposé le transfert pourra notifier aux autres parties sa décision de rendre le pacte immédiatement caduc à son égard ;
- au cas où la participation en droits de vote de Club Sagem et des fonds communs de placement des salariés constitués dans le cadre de l'intéressement et de la participation des salariés dans la société deviendrait inférieur à 10% du capital, et ce, pendant une durée de six mois consécutifs.

Il est précisé que les détentions en capital et droits de vote dans SAGEM à l'issue de l'opération de fusion-absorption de Coficem seront respectivement les suivantes :

	Titres SAGEM détenus après fusion	Quote-part de capital détenue	Nombre de droits de vote	Quote-part de droits de vote détenue
BNP Paribas	1.436.176	3,94 %	2.872.352	6,43 %
Cogema	6.154.589*	16,91 %	8.312.339	18,61 %
Club Sagem	4.732.508	13,00 %	4.732.508	10,60 %

\* y compris titres SAGEM détenus antérieurement à la fusion par absorption de Coficem »

<sup>1</sup> Les bénéficiaires devront, s'ils décident d'exercer leur droit de préemption sur ce transfert, le notifier au transférant dans un délai prenant fin à la clôture du trentième jour de bourse suivant celui de la réception de la notification du transfert, dès lors que celui-ci ne porterait pas sur plus de 1% du capital de la société et, au-delà de ce seuil, dans un délai prenant fin à la clôture du cinquantième jour de bourse suivant celui de la réception de ladite notification. Des délais spécifiques sont prévus pour le cas des droits préférentiels de souscription.

- A la connaissance de la société, il n'existe pas d'action de concert.
- **Nombre d'actionnaires**

Lors de l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2003, 424 actionnaires étaient présents ou représentés.

- **Nantissement d'actions ou d'actifs SAGEM**

La société SAGEM n'a pas eu connaissance de nantissement de titres de la société. Il n'y a pas de nantissement d'actif.

- **Programme de rachat d'actions**

L'Assemblée générale mixte du 23 avril 2003 a autorisé le Directoire à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (note d'information visée par la COB sous le n° 03-224 en date du 4 avril 2003).

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres  
du 04/04/2003 au 31/03/2004

Pourcentage de capital détenu de manière directe et indirecte :	3,88%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	1 653 964
Nombre de titres détenus en portefeuille :	1 413 342
Valeur comptable du portefeuille :	90 206 260
Valeur de marché du portefeuille :	127 907 451

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information	
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	487 902	281 100	Call achetés Put vendus Achats à terme	Call vendus Put achetés Ventes à terme
Échéance maximale moyenne				
Cours moyen de la transaction	76,55	90,84		
Prix d'exercice				
Montants	37 347 744	25 536 505		

La treizième résolution présentée à l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2004 propose le renouvellement de l'autorisation de procéder à un programme de rachat d'actions :

« L'assemblée générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du directoire :

L'assemblée générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du directoire :

1 - autorise, conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, le directoire à acheter par tous moyens, y compris par acquisition de blocs, ses propres actions dans la limite d'une détention globale de 10% du capital

de la société. Ces achats pourront être réalisés soit en vue, de consentir des options d'achat d'actions au personnel de la société ou du Groupe, soit en vue de les échanger notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en vue de régulariser le cours de Bourse des actions de la Société soit enfin dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière pouvant conduire à leur annulation. L'assemblée décide, en conséquence, que sera affecté au compte « réserves pour actions propres » qui s'élève à ce jour à € 111 840 022,39 une somme équivalente au prix des actions qui seront ainsi achetées. Les actions ainsi rachetées pourront être cédées ou transférées par tout moyen, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris sous forme de cessions de blocs qui pourraient atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La présente autorisation est consentie pour un plafond d'achat de 2 000 000 d'actions et est valable pour une durée prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle.

2 - fixe à 135 euros par action le prix maximum d'achat et à 75 euros le prix minimum de vente par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ; le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 270 millions d'euros.

3 - donne tous pouvoirs au directoire avec faculté de déléguer, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La note d'information relative à cette résolution a reçu le visa n° 04-237 en date du 1<sup>er</sup> avril.

### 3.3.2. Modifications dans la répartition des actions ordinaires et des droits de vote au cours des trois dernières années en pourcentage

Principaux Actionnaires	CLUB SAGEM		COFICEM*		CDC		AREVA (directement ou indirectement)		Actions Propres	
			actions	DV	actions	DV	actions	DV	Actions	DV
31/12/2001	/	/	49,74 %	64,15%	5,28 %	5,01%	6,78 %	8,78%	4,62 %	0
31/12/2002	/	/	48,84%	63,64%	5,59%	5,31%	6,83%	8,99%	5,73%	0
31/12/2003	13,13%	10,71	/	/	4,67%	5,31%	16,97%	18,66%	4,37%	0

\* L'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2003 a notamment approuvé la fusion-absorption de COFICEM par SAGEM

### 3.3.3. Personne morale détenant le contrôle de SAGEM SA

Néant

### 3.3.4. Place de SAGEM SA au sein du groupe SAGEM

Voir chapitre 4 (§ 4.1.0)

## 3.4. Marché des titres SAGEM SA

### 3.4.1. Place de cotation

L'action ordinaire SAGEM SA (code ISIN FR 0000073272, mnémonique SAG) est cotée à Paris sur le Premier marché et éligible au SRD.

L'action à dividende prioritaire sans droit de vote (code 7326) était cotée à Paris au Premier marché jusqu'au 3 avril 2003 et a été radiée à cette date (conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires approuvée par les Assemblées générales du 7 mars 2003).

L'action SAGEM fait partie des indices SBF 120, Euronext 100, IT CAC 50, DJ STOXX.

### 3.4.2. Instruments financiers non négociés sur un marché réglementé

Néant

### 3.4.3 Données boursières

Mois	Transactions	Capitaux correspondants (millions euros)	Cours moyen clôture (euros)	Cours le plus haut (euros)	Cours le plus bas (euros)
octobre 2002	792 180	53,16	57,52	64,03	48,86
novembre 2002	1 958 103	145,08	63,51	68,53	59,57
décembre 2002	906 626	60,32	57,03	64,29	51,77
janvier 2003	794 524	53,27	57,47	62,53	52,84
février 2003	1 577 124	98,92	53,76	57,00	50,14
mars 2003	1 009 675	62,60	53,14	55,89	50,14
avril 2003	1 358 080	91,82	57,95	62,66	51,13
mai 2003	1 780 543	125,01	60,18	63,64	55,80
juin 2003	1 181 855	87,24	63,27	66,73	59,70
juillet 2003	813 151	61,39	64,71	69,43	60,86
août 2003	671 688	54,74	69,86	72,00	67,07
septembre 2003	1 239 633	102,49	70,87	72,86	68,53
octobre 2003	1 119 579	94,09	72,03	75,43	68,57
novembre 2003	904 156	83,56	79,22	81,43	75,21
décembre 2003	1 175 327	113,21	84,40	88,63	79,37
janvier 2004	1 555 681	148,54	95,48	100,60	85,10
février 2004	2 194 541	198,56	90,48	93,95	86,50
mars 2004	1 840 215	169,43	92,07	99,50	85,50

Source Natexis Bleichroeder

Les cours ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation de réserves à raison d'une action nouvelle pour six actions anciennes, approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2003.

Les transactions et les capitaux correspondants correspondent aux valeurs historiques.

### 3.5. Dividendes

Exercice			Montant de la distribution par action (en francs)	Avoir fiscal (en francs)	Revenu Global par action (en francs)	Nombre d'actions	Montant total de la distribution (en francs)
			Historique	Historique	Historique		
1999	AO	Dividende	13,00	6,50	19,50	8 032 545	200 813 625
		Superdividende Exceptionnel	12,00	6,00	18,00		
		<b>Total</b>	<b>25,00</b>	12,50	37,50		
	ADP	Dividende	15,00	7,50	22,50	2 492 600	67 300 200
		Superdividende Exceptionnel	12,00	6,00	18,00		
		<b>Total</b>	<b>27,00</b>	13,50	40,50		
Exercice			Montant de la distribution par action (en euros)	Avoir fiscal (en euros)	Revenu Global par action (en euros)	Nombre d'actions	Montant total de la distribution (en euros)
			Historique	Historique	Historique		
2000	AO		0,60	0,30	0,90	28 917 162	17 350 297
	ADP		0,70	0,35	1,05	8 973 360	6 281 352
2001	AO		0,60	0,30	0,90	27 262 516	16 357 510
	ADP		0,70	0,35	1,05	8 973 360	6 281 352
2002	AO		0,90	0,45	1,35	34 762 448	31 286 203
2003*	AO		0,94	0,47	1,41	36 405 229	34 220 915

\* dividende proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2004

Rappel : la conversion des ADP en actions ordinaires, approuvée par les Assemblées générales réunies le 7 mars 2003, est intervenue le 3 avril 2003.

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, au profit de l'Etat. Les dividendes non perçus seront soumis aux procédures prévues par la loi.

**Nota** : Les données ci-dessus correspondent aux décisions historiques des Assemblées générales statuant sur les comptes des exercices mentionnés ci-dessus. Les dividendes ajustés sont disponibles dans le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices figurant au chapitre 5.

## 4 Renseignements concernant l'activité de SAGEM SA

### 4.1. Présentation de la société et du groupe

#### 4.1.0 Historique et structure du groupe

L'origine de la société remonte à 1924, date à laquelle elle se développe dans le domaine de la mécanique, de l'électricité puis dans les équipements électro-optiques pour la Marine Nationale.

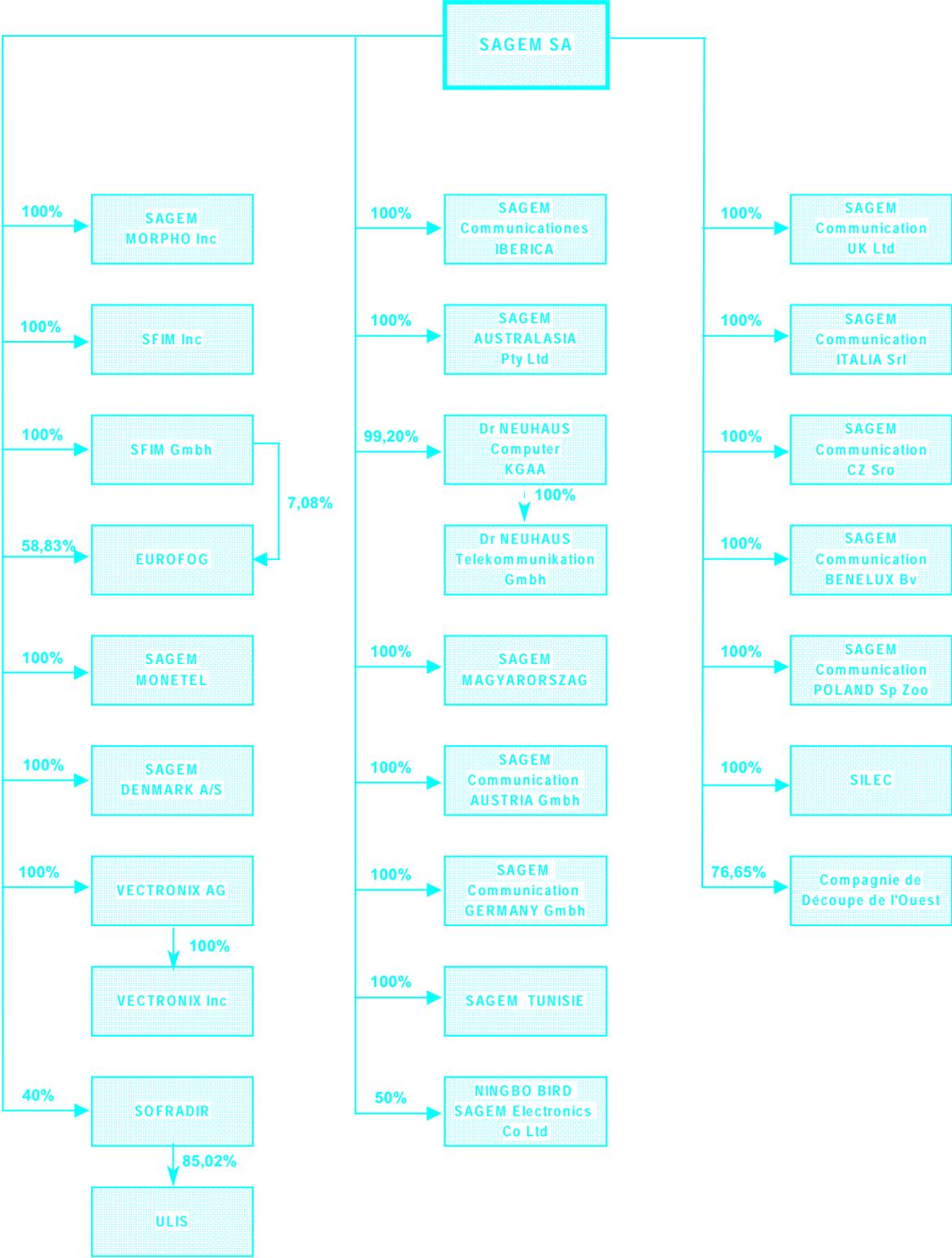
Les principales étapes au cours des dernières années sont les suivantes :

1985	Rachat de l'entreprise par ses salariés
1996	Absorption de SILEC dans SAT
1998	Absorption de SAT par SAGEM
1999	Acquisition de SFIM (électronique de défense) et fusion absorption en décembre
2000	Absorption des filiales industrielles françaises de SFIM
2001	Cession des activités d'électronique automobile
2002	Acquisition de l'activité Fax de Philips Acquisition de l'activité Transactions Electroniques MONETEL
2003	Acquisition de l'activité Optronique de Défense VECTRONIX Début de l'activité de la société Ningbo Bird Sagem Electronics Co Ltd en partenariat avec le groupe chinois Bird (téléphones mobiles) Fusion absorption de la société holding COFICEM et de SAGEM International (filiale à 100% de SAGEM)

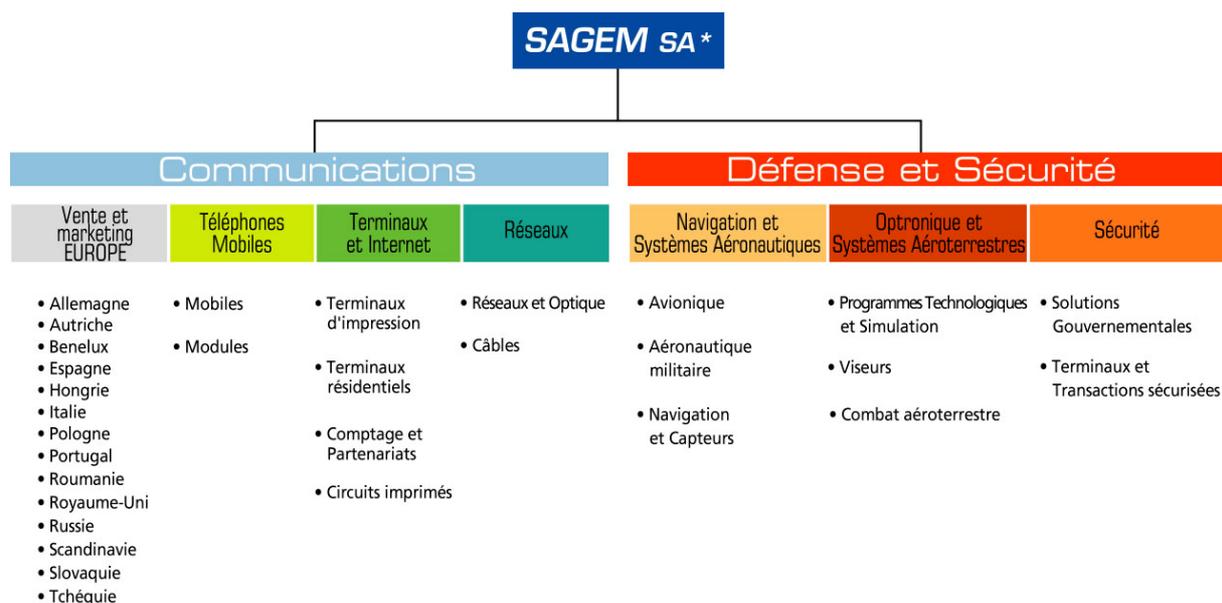
SAGEM SA a un rôle prépondérant dans le groupe, la société mère est à la fois l'organe central du groupe, la société détentrice des principaux incorporels et le principal entrepreneur. SAGEM SA représente ainsi 95,2 % du CA consolidé et 93,5 % du total du bilan consolidé à fin 2003.

Les filiales, principalement implantées à l'étranger, forment un réseau de commercialisation et quelques unes sont des centres de R&D et/ou de fabrication. Elles sont pour la plupart de création récente liée à la réalisation des opérations d'acquisition en 2002 et 2003. Les Présidents des filiales sont les principaux responsables de Division ou d'Activité de SAGEM SA. Les services centraux sont refacturés aux filiales conformément à un contrat de services.

Organigramme juridique du Groupe SAGEM au 31 décembre 2003 (filiales consolidées)



## Organigramme du groupe par branche d'activité (février 2004)



(\*) L'action SAGEM fait partie des indices SBF 120, Euronext 100, IT CAC 50, DJ STOXX

### 4.1.1. à 4.1.3 Activité du groupe SAGEM

#### RESULTATS DE L'EXERCICE 2003

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent à l'exception :

- d'un changement de méthode du calcul des provisions pour retraites. SAGEM a décidé d'appliquer par anticipation pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2003 la recommandation CNC n° 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Auparavant SAGEM provisionnait en totalité ses engagements, mais selon des modalités différentes. L'impact à l'ouverture de ce changement a été comptabilisé directement en capitaux propres conformément à la réglementation comptable et se traduit par une augmentation de ceux-ci de 29,9 millions d'euros ;
- d'un changement de présentation des frais de co-publicité pour la Division Téléphones Mobiles. Afin d'homogénéiser le traitement comptable dans les comptes consolidés et d'aboutir à une meilleure information, ces frais sont inscrits à compter de l'exercice 2003 en diminution du chiffre d'affaires consolidé. L'incidence de ce changement de présentation sur le compte de résultat de l'exercice 2003 est une diminution du chiffre d'affaires de 46,8 millions d'euros, en contrepartie d'une diminution des charges externes de 21,9 millions d'euros et d'une diminution des provisions pour charges de 24,9 millions d'euros. Il en résulte une diminution de l'excédent brut d'exploitation de 24,9 millions d'euros du fait de ce reclassement.

Le Groupe SAGEM a connu une bonne année 2003 marquée par une forte croissance tant des ventes que de la rentabilité provenant principalement de la croissance interne.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2003 s'élève à 3 180,4 millions d'euros contre 2 763,3 millions d'euros en 2002. La croissance est de 15,1% par rapport au chiffre d'affaires consolidé 2002 et de 10,9% à périmètre comparable à celui de l'exercice 2002, compte tenu notamment de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société SAGEM Monétel fin 2002 et des sociétés Vectronix, JV Ningbo Bird et Sofradir

début 2003. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international est de 54,1%, principalement sur le marché européen.

L'excédent brut d'exploitation du Groupe s'élève à 304,3 millions d'euros contre 281,8 millions d'euros en 2002, en progression de 8%. Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 168,5 millions d'euros en hausse de 30% et représente 5,3% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le résultat financier est de 3,1 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel ressort à 16,9 millions d'euros. Il comporte notamment une plus-value de cession des titres Gemplus de 21,8 millions d'euros avant impôt.

Le résultat net consolidé ressort à 119,7 millions d'euros.

La marge brute d'autofinancement est de 162,6 millions d'euros. Le montant des investissements industriels et incorporels en 2003 est de 92,6 millions d'euros, en augmentation de 52% par rapport à 2002, résultant de la croissance de l'activité. Le besoin en fonds de roulement s'est réduit en 2003, le montant des comptes clients ayant peu progressé malgré la croissance du chiffre d'affaires et s'est élevé à 706,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2003, la structure du bilan consolidé est solide avec un montant de capitaux propres de 1,2 milliard d'euros et un niveau d'immobilisations incorporelles faible compte tenu d'une politique d'acquisitions effectuées sur une base de valorisation prudente. La trésorerie nette est positive d'environ 450 millions d'euros en augmentation de 114 millions d'euros par rapport à fin 2002 à périmètre comparable.

En 2003, des opérations ont été réalisées afin de simplifier la structure du groupe et augmenter le flottant et la liquidité du titre SAGEM, permettant d'accroître ses perspectives de valorisation et donc de croissance. Ces opérations ont été menées en préservant l'esprit d'indépendance des salariés, la collégialité des équipes et la culture du groupe, avec le soutien du groupe Crédit Mutuel-CIC, grâce à une structure économique mieux adaptée, CLUB SAGEM, dont 75% du capital sont détenus par les Fonds Communs de Placement d'Entreprise qui regroupent l'ensemble des salariés SAGEM.

Une première étape a consisté à convertir les actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP-SDV) en actions ordinaires. Les assemblées d'actionnaires d'ADP-SDV et d'actions ordinaires SAGEM qui se sont tenues le 7 mars 2003 ont approuvé cette conversion et les actions ordinaires nouvelles, issues de la rémunération de l'échange des ADP-SDV, ont été cotées le 3 avril 2003.

La seconde étape a conduit à simplifier les structures juridiques du Groupe avec la fusion-absorption de la société holding COFICEM par SAGEM ainsi que celle d'une filiale détenue à 100%, SAGEM International. Afin de faciliter l'échange des titres COFICEM et préalablement à la fusion, une attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour six actions anciennes, a été décidée. Suite à cette opération, la parité de fusion s'est établie à quatre actions SAGEM pour une action COFICEM. Ces opérations ont été effectives après leur approbation par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SAGEM, qui s'est tenue le 18 décembre 2003. En outre, un pacte d'actionnaires, représentant 33,8% du capital de SAGEM, a été conclu le 12 décembre 2003 entre CLUB SAGEM, société regroupant l'ensemble des salariés du Groupe SAGEM et le Crédit Mutuel-CIC, d'une part, et BNP PARIBAS et COGEMA d'autre part. L'ensemble de ces actionnaires représente avec les fonds communs de placement d'entreprise plus de 40% des droits de vote.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

Répartition par branche du chiffre d'affaires consolidé :

Millions €	2003		2002		2001	
Communications	2 097,0	65,9%	1 764,9	63,9%	1 703,5	56,1%
Défense et sécurité	1 083,4	34,1%	998,4	36,1%	930,3	30,6%
Automobile *	-	-	-	-	403,7	13,3%
<b>Total</b>	<b>3 180,4</b>	<b>100%</b>	<b>2 763,3</b>	<b>100%</b>	<b>3 037,5</b>	<b>100%</b>

\* cession des activités d'électronique automobile fin septembre 2001

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par division

M€ Ventilation du chiffre d'affaires par division	2003*	2002
• Division Téléphones Mobiles	1 080,7	678,6
Terminaux Internet	366,6	361,4
Terminaux Sans Fil & Audiovisuel & Internet	105,4	121,0
Comptage et Partenariats	134,9	132,8
• Division Terminaux et Internet	606,9	615,2
Réseaux et Optique	220,0	244,3
Câbles	189,4	226,8
• Division Réseaux	409,4	471,1
<b>Branche Communications</b>	<b>2 097,0</b>	<b>1 764,9</b>
Défense	219,2	212,4
Avionique Optronique	520,2	442,6
• Division Aéronautique et Défense	739,4	655,0
• Division Sécurité	344,0	343,4
<b>Branche Défense et Sécurité</b>	<b>1 083,4</b>	<b>998,4</b>
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>3 180,4</b>	<b>2 763,3</b>

\* En 2003, la croissance est de 15,1% par rapport au chiffre d'affaires 2002 et de 10,9% à périmètre comparable à celui de l'exercice 2002, compte tenu notamment de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société SAGEM Monétel fin 2002 et des sociétés Vectronix, JV Ningbo Bird et Sofradir début 2003.

En terme de saisonnalité, le quatrième trimestre est le plus important de l'année avec environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2003 pour la Branche Défense et Sécurité.

Répartition par zones géographiques du chiffre d'affaires consolidé :

Millions €	2003		2002		2001	
France	1 458	45,9%	1 271	46,0%	1 437	47,3%
International	1 722	54,1%	1 492	54,0%	1 600	52,7%
<b>Total</b>	<b>3 180</b>	<b>100%</b>	<b>2 763</b>	<b>100%</b>	<b>3 037</b>	<b>100%</b>

Le chiffre d'affaires à l'international comprend principalement les ventes directes à l'exportation, qui se ventilent de la façon suivante en 2003 : Europe 50 %, Asie/Océanie 28 %, Amériques 14 %, Afrique 8%.

## Répartition du résultat d'exploitation consolidé par division

Millions d'euros	2003	2002
Téléphones Mobiles	59,5	21,0
Terminaux et Internet	27,6	29,6
Réseaux	2,6	1,2
<b>Branche Communications</b>	<b>89,7</b>	<b>51,8</b>
<b>Branche Défense et Sécurité</b>	<b>78,8</b>	<b>78,3</b>
<b>Résultat d'exploitation de l'exercice</b>	<b>168,5</b>	<b>130,1</b>

## BRANCHE COMMUNICATIONS

Le chiffre d'affaires de la Branche Communications s'élève à 2 097 millions d'euros en 2003 contre 1 764,9 millions d'euros en 2002, soit une progression de 18,8%. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 53,6 %. Le résultat d'exploitation ressort à 89,7 millions d'euros en 2003, soit 4,3% du chiffre d'affaires.

## Répartition du chiffre d'affaires par division

Millions €	2003		2002		2001	
Téléphones Mobiles	1 080,7	51,5%	678,6	38,4%	473,5	27,8%
Terminaux et Internet	606,9	29,0%	615,2	34,9%	688,6	40,4%
Réseaux	409,4	19,5%	471,1	26,7%	541,4	31,8
Total	2 097,1	100%	1 764,9	100%	1 703,5	100%

## DIVISION TÉLÉPHONES MOBILES

2003 a été une bonne année pour la téléphonie mobile SAGEM : le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 s'élève à 1 080,7 millions d'euros contre 678,6 millions d'euros en 2002, soit une progression de 59,2% grâce notamment au succès du nouveau produit intégrant la fonction photographie (myX-6) et au téléphone à écran couleur entrée de gamme (myX-2). La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 64,5%, principalement en Europe. L'année 2003 a permis un retour confirmé à la croissance avec une rentabilité opérationnelle en forte progression par rapport à 2002. Le résultat d'exploitation est de 59,5 millions d'euros, soit 5,5% du chiffre d'affaires de l'activité.

Le marché de la téléphonie a connu une forte croissance et, en fin d'année, SAGEM a bénéficié de commandes supplémentaires qui ont pu être satisfaites grâce à la réactivité des équipes et la proximité du marché européen liée à son unité de production en France.

Dans ce contexte, SAGEM a amélioré ses positions commerciales en France et sur le marché européen. Avec plus de 14 millions d'unités vendues sur l'année (dont 8,1 millions de mobiles et 6 millions de modules), les quantités livrées ont augmenté de 80% dont 43% dans les modules.

Cette croissance résulte de l'élargissement de la gamme de produits et de leur bon rapport qualité/prix. Dix nouveaux GSM ont été lancés pour couvrir de nouveaux segments de marché et compléter la couverture de segments existants.

Cette collection propose des modèles équipés de fonctionnalités high tech, comme le myX-6 un téléphone portable tri-bande multimédia avec caméra numérique CCD intégrée, des produits entrée de gamme avec écran couleur, comme le myX-2 ou encore des produits basiques tel le myX-1, GSM avec écran noir et blanc. SAGEM a également intégré sur le marché plusieurs appareils dit « clam shell » ou « poudrier » au design remarqué. SAGEM couvre ainsi tous les segments de marché, de l'utilisateur exigeant les fonctions les plus originales à celui préférant un téléphone simple et pratique.

La gamme complète de modules a été développée en synergie avec les développements des mobiles et la base de clientèle a été élargie.

Douze constructeurs chinois et coréens ont ainsi retenu les modules SAGEM. Malgré l'impact du SARS qui a ralenti les marchés asiatiques sur les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres, la gamme de module SAGEM s'étoffe encore avec de nouvelles offres pour les intégrateurs. Ils facilitent l'ajout de fonctionnalités et de support caméra.

Le Groupe a poursuivi l'extension de sa base clients avec une présence croissante chez les opérateurs (plus de 80 en 2003) et les grands distributeurs. SAGEM SA compte fin 2003 plus de 150 clients dans 77 pays, qui apprécient la diversité des produits et la capacité du Groupe à développer des produits spécifiques. La distribution des produits a été soutenue dans la plupart des pays de l'Union européenne par l'activité de vente et de marketing des filiales locales de SAGEM.

Le Groupe a un potentiel de développement notamment en Amérique du sud, en Asie, en Inde, en Afrique et en Europe de l'ouest, et SAGEM entend bien figurer en bonne place sur ces nouveaux marchés.

La Joint Venture constituée à parité avec Bird (Chine), la société Ningbo BIRD SAGEM Electronics Co.Ltd, assemble des mobiles, essentiellement destinés au marché chinois, ce qui permet à SAGEM de prendre position sur cette zone en plein essor.

De même, en novembre 2003, SAGEM a signé un contrat de coopération avec l'industriel brésilien Gradiente, qui permet à celui-ci de fabriquer des téléphones mobiles pour le marché brésilien grâce à la technologie SAGEM

Le partenariat avec Fujitsu (Japon) s'est poursuivi pour le développement de tests en vue de la fabrication des mobiles de troisième génération, qui conduiront à des productions de série de téléphones bi-mode UMTS/GPRS en 2005.

Sur le reste de l'Asie, SAGEM a renforcé sa présence commerciale et a signé plusieurs contrats dans de nouveaux domaines d'activité, tels que les cartes PCMCIA.

SAGEM a une politique de partenariat avec ses fournisseurs stratégiques, qui a permis de bénéficier des technologies les plus récentes et de garantir des approvisionnements optimisés.

En 2004, SAGEM poursuit son développement international avec des partenaires locaux et l'enrichissement de sa gamme de produits avec l'intégration de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la vidéo ainsi que la mise sur le marché de produits haut de gamme au design innovant et une finition très travaillée. L'objectif est de lancer près de 20 nouveaux téléphones portables pour 2004. Cet accroissement du nombre d'appareils doit permettre de développer la présence de SAGEM sur le marché du mobile, en augmentant encore le nombre de ses clients. L'objectif est de plus de 18 millions d'unités en 2004.

Les principaux concurrents sont Nokia, Motorola, Samsung, Siemens, Sony Ericsson, Alcatel, LG, Sharp dans les téléphones mobiles et Wavecom, Siemens dans les modules.

## DIVISION TERMINAUX ET INTERNET

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 s'élève à 606,9 millions d'euros contre 615,2 millions d'euros en 2002, soit une légère baisse de 1,3%. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 45,7%, principalement en Europe. Le résultat d'exploitation est de 27,6 millions d'euros, soit 4,6% du chiffre d'affaires de la division.

L'activité Terminaux Internet a réalisé un chiffre d'affaires de 366,6 millions d'euros, contre 361,4 millions d'euros en 2002. Malgré un marché très concurrentiel, notamment en raison du taux de change du dollar, SAGEM a atteint le seuil d'un million de fax vendus en 2003, les ventes progressant de 20%.

SAGEM est leader du fax en Europe<sup>2</sup> grâce à la performance de ses gammes de produits et à son réseau européen de distribution. La plupart des grands distributeurs français et étrangers auxquels s'ajoutent de nouveaux clients (OEM, opérateurs) ou pays (Europe de l'Est, Afrique du Sud, Israël...) ont référencé les fax SAGEM, vendus sous les marques SAGEM et Philips.

La nouvelle gamme thermique (Magic 3 sous marque Philips, Phonefax série 30 sous marque SAGEM) permet à SAGEM de conforter ses positions.

Les fax laser d'entrée de gamme continuent leur progression à la fois dans les canaux grand public et professionnels tandis que les produits milieu de gamme lancés en 2003 sur le segment B to B (Business to Business) font face à la concurrence asiatique grâce à leurs qualités et leurs compétences techniques.

Le catalogue SAGEM s'est également enrichi cette année de terminaux multifonctions jet d'encre couleur avec chargeur à plat (flat bed A4) qui ont séduit les utilisateurs par leurs fonctionnalités très élevées mais aussi et surtout par leur extrême facilité d'emploi.

En juillet 2003, SAGEM et Dai Nippon Printing Co., Ltd (DNP) ont annoncé la signature d'un accord portant sur la création d'une joint venture (détenue à 76,65% par SAGEM et 33,35% par DNP) spécialisée dans la fabrication de rubans encres consommables pour télécopieurs à transfert thermique. Grâce à cette Joint Venture, SAGEM pourra répondre à la demande du marché de l'Union européenne et améliorer sa rentabilité grâce à la forte vente de consommables et services, qui constituent une partie significative du chiffre d'affaires sur ces marchés.

Pour 2004, SAGEM projette plus de 10 lancements de lignes de produits, développés dans les centres de R&D de Vienne et de Cergy. Le Groupe a pour ambition d'offrir à ses clients le meilleur de la technologie et le choix de leur outil de communication dans une gamme très vaste de produits aussi bien destinée aux particuliers qu'aux professionnels.

Les principaux concurrents sont Hewlett Packard, Brother, Canon, Panasonic, Samsung, Sharp, Ricoh.

Le chiffre d'affaires réalisé dans les activités Terminaux Sans Fil (téléphones à la norme DECT) et Audiovisuel et Internet (décodeurs de télévision numérique principalement et télévision à écran plat) est de 105,4 millions d'euros contre 121 millions d'euros en 2002 (ramené à 94,7 millions d'euros hors ventes de composants à un sous-traitant de fabrication).

L'activité DECT a connu une forte croissance en volume notamment en entrée de gamme avec un million de produits vendus, soit une augmentation de 60%. Le marché connaît un nouvel essor avec la relance des services de télécommunication sur la ligne fixe dans plusieurs pays d'Europe de l'ouest et l'apparition d'un marché de renouvellement auquel SAGEM répond avec une gamme intégrant de nouvelles fonctionnalités.

Les grands opérateurs d'Europe de l'Ouest continuent de faire confiance à la technologie SAGEM. L'activité Terminaux sans fil a progressé en parts de marché en distribution, et développe sa présence dans les pays d'Europe de l'Est, soit en distribution, soit avec les opérateurs.

Courant 2004, SAGEM commercialisera de nouveaux terminaux SMS et des produits à écran couleur, pour prendre en compte les nouveaux services qui se développent sur la ligne fixe. L'effort de R&D se porte sur ces nouveaux produits et sur les nouveaux services qui vont pouvoir être développés avec l'arrivée chez les utilisateurs de réseaux à large bande (ADSL, câble), et notamment l'envoi de photos et de séquences vidéo.

Les principaux concurrents sont Philips, Siemens, Atlinks, Suncorp, Panasonic.

Pour 2004, SAGEM prévoit le déploiement de sa première imprimante photo à sublimation thermique PhotoEasy 150 dans l'ensemble de l'Europe et le lancement d'un modèle avec écran couleur permettant une sélection plus facile et le recadrage des photos. Le marché mondial des imprimantes photo présente un fort potentiel de croissance, si on le compare à la base installée de 100 millions d'appareils photos numériques et aux ventes de fin d'année de caméraphones. Les principaux concurrents sont HP, Canon, Kodak, Sanyo.

---

<sup>2</sup> Source Infosource

L'activité Audiovisuel et Internet a poursuivi son extension de gamme de produits dans le domaine des décodeurs, ce qui a permis de pénétrer des marchés nouveaux et significatifs. Le marché des décodeurs traditionnels a subi une forte contraction mais un redémarrage s'amorce avec les décodeurs ADSL. Les livraisons de décodeurs à disque dur se sont poursuivies de façon significative en 2003. Au total, les ventes ont progressé de 23%.

Les principaux concurrents sont Thomson Multimedia, Pace, Nokia, Samsung.

Deux innovations vont contribuer à donner un nouvel essor au marché des décodeurs de télévision numérique : la télévision sur ADSL et la Haute Définition.

SAGEM a été sélectionné par France Telecom pour la fourniture des décodeurs du nouveau service MaLigne TV, en collaboration avec TPS et son offre TPS L, déployée à Lyon à partir du 18 décembre 2003, ainsi que dans d'autres grandes villes dès le premier trimestre 2004.

SAGEM anticipe sur l'arrivée prochaine de la TVHD avec des décodeurs adaptés, mais aussi avec un produit compatible, SAGEM AXIUM™, une télévision à écran plat 16/9 de 50 pouces (soit 127 cm) de diagonale bénéficiant de la technologie DLP™ pour une qualité d'images exceptionnelle.

L'activité Comptage et Partenariats a réalisé un chiffre d'affaires de 134,9 millions d'euros, contre 132,8 millions d'euros en 2002. SAGEM confirme sa place de leader sur le marché français du compteur électronique et maintient sa croissance à l'export.

Pour 2003, les ventes ont enregistré une forte hausse, avec + 74 % en volume. En France, SAGEM confirme sa place de fournisseur majeur d'EDF en compteurs électroniques. Une forte croissance a été réalisée à l'export, où SAGEM se positionne comme un fournisseur important en Algérie.

Cette croissance s'est appuyée sur l'élargissement de l'offre avec le lancement du compteur triphasé moyenne tension CX 2500, particulièrement adapté au créneau des petites et moyennes industries, et sur le renouvellement de la gamme de compteurs monophasés CX 1300, dotés de fonctionnalités innovantes (système anti-fraude renforcé et fonctions météorologiques enrichies). Les ventes ont progressé de 78%. Les principaux concurrents sont Landys et Gyr, Actaris, Enermet, Ampy.

## DIVISION RÉSEAUX

Dans un contexte économique encore difficile, la division Réseaux réussit à développer ses positions sur ses différents marchés. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 s'élève à 409,4 millions d'euros (dont 189,4 millions d'euros pour les Câbles), contre 471,1 millions d'euros en 2002 (dont 226,8 millions d'euros pour les Câbles) en baisse de 13,1 % par rapport à 2002. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 36,8 %. Le Groupe a dégagé un résultat d'exploitation de 2,6 millions d'euros sur l'exercice, grâce à une bonne maîtrise des coûts.

L'activité Réseaux et Optique a pour objectif de devenir une référence en Europe, Moyen Orient, Afrique (EMEA) dans les réseaux d'accès et de transport, en proposant des solutions complètes et compétitives : accès haut débit multiservices, réseaux optiques de nouvelle génération, solutions radio. En 2003, SAGEM a confirmé son positionnement dans le domaine des terminaux ADSL (Asymmetrical Digital Subscriber Line) : environ 1 800 000 unités ont été livrées, principalement en Union européenne. Cette forte progression a été rendue possible grâce à l'innovation technologique, la compétitivité commerciale, la disponibilité et la proximité du support technique aux fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI).

SAGEM a lancé le développement d'une nouvelle gamme de routeurs et passerelles résidentielles. Ces nouveaux produits permettent non seulement d'accéder à une offre de services de plus en plus riche mais aussi de créer un véritable réseau domestique. SAGEM a aussi mis sur le marché des adaptateurs fonctionnant sur le réseau électrique domestique et permettant de raccorder des terminaux, entre eux ou avec la passerelle résidentielle. Ces produits ont été retenus par France Télécom.

Afin de permettre aux abonnés non accessibles par l'ADSL d'accéder à l'Internet haut débit, SAGEM a mis sur le marché une solution complète basée sur une boucle locale et un raccordement au réseau par satellite ou tout autre technologie (optique, faisceau hertzien...). Quelques sites ont été installés en France.

Le Groupe a remporté deux appels d'offres auprès de collectivités locales pour la construction de réseaux à haut ou très haut débit (Département du Maine et Loire, Ville de Pau).

En 2004, SAGEM continuera de développer ses solutions d'accès haut débit par l'introduction de nouvelles fonctions comme la vidéo téléphonie sur ADSL et par l'augmentation de la bande passante par l'ADSL2+ qui permettront aux opérateurs d'offrir de nouveaux services.

Les principaux concurrents sont Alcatel, Lucent, Thomson Multimedia, Siemens, Ericsson.

Dans l'activité Câbles, SAGEM a globalement mieux que maintenu ses positions sur ses principaux marchés en 2003, et ce, dans un environnement difficile, marqué par la conjonction de la poursuite de la réduction des marchés des réseaux Télécoms et de la stagnation du secteur Energie.

Dans les câbles d'énergie haute tension, SAGEM est présent avec des produits de haute technicité permettant d'atteindre les plus hautes tensions et intégrant les exigences croissantes liées à l'environnement avec des prix compétitifs. L'activité s'exerce essentiellement à l'export grâce notamment à une forte présence commerciale au niveau mondial. Le Groupe anticipe de nouvelles opportunités sur les marchés à l'exportation provenant des besoins de mise à niveau, sécurisation et extension des infrastructures des grands opérateurs liés au développement de la consommation d'énergie.

Dans le domaine de la basse et moyenne tension, la qualité technique des produits et un réseau de vente adapté permettent à SAGEM de se positionner favorablement sur un marché très concurrentiel.

Une enquête menée par les Autorités de la Concurrence a été initiée en 2003 et est toujours en cours.

Les principaux concurrents sont Nexans, Pirelli, ABB, Draka.

#### BRANCHE DEFENSE ET SECURITE

Le chiffre d'affaires de la Branche Défense et Sécurité s'élève à 1 083,4 millions d'euros en 2003 contre 998,4 millions d'euros en 2002, soit une progression de 8,5 %. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 55,1%. Le résultat d'exploitation ressort à 78,8 millions d'euros en 2003 contre 78,3 millions d'euros en 2002, soit 7,3 % du chiffre d'affaires. Le carnet de commandes global se situe à un niveau supérieur à trois ans de chiffre d'affaires. Il s'est renforcé au cours de l'exercice avec 1,2 milliard d'euros de prises de commandes.

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

Millions €	2003		2002		2001	
Défense	219,2	20,2%	212,4	21,3%	265,2	28,5%
Avionique Optronique	520,2	48,0%	442,6	44,3%	413,9	44,5%
Sécurité	344,0	31,8%	343,4	34,4%	251,2	27,0%
Total	1 083,4	100%	998,4	100%	930,3	100%

#### DIVISION AERONAUTIQUE ET DEFENSE

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 s'élève à 739,4 millions d'euros contre 655 millions d'euros en 2002, soit une progression de 12,9 %. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 46,9%.

Dans la Défense, le bon niveau d'activité est lié à la livraison de plusieurs gammes de produits : systèmes à gyrolasers pour les applications terrestres, marines et aéronautiques, auto-directeurs de missiles MICA, caméras

thermiques MATIS, premiers sous-systèmes de navigation et pilotage de l'hélicoptère NH-90, première version opérationnelle du système de préparation de mission pour l'Armée de l'air.

Les prises de commandes se poursuivent avec notamment la sélection de SAGEM pour la fourniture de viseurs de casques intégrés pour le Rafale, le contrat signé avec la DCN portant sur l'étude et la réalisation d'un nouveau système de navigation destiné au SNLE Le Terrible ou la cryptologie.

La navigation inertielle enregistre des prises de commande en forte croissance. C'est l'un des nombreux domaines où SAGEM est reconnu et apprécié de ses clients, et cela tant dans les technologies de souveraineté (navigation de haute performance pour les sous-marins lanceurs d'engins et leurs missiles), la technologie actuelle (gyrolaser) que dans les technologies de rupture (gyros vibrants) pour lesquelles les premières commandes importantes ont été enregistrées.

Le début des essais d'emport et de tir du AASM (Armement Air/Sol Modulaire), qui poursuit normalement son programme de développement, démontre la capacité de SAGEM à maîtriser les grands programmes. De nombreuses évolutions s'appuyant sur cette base sont en projet et conduiront dans les années qui viennent à une activité soutenue.

Les principaux concurrents sont British Aerospace et Thalès dans l'électronique de défense et Honeywell et Litton Industries dans la navigation inertielle.

Dans le domaine de l'Avionique et Optronique, SAGEM a remporté des contrats dans l'aéronautique commerciale et les drones. La sélection par Airbus Industries de SAGEM comme partenaire dans le développement du système d'information cabine du très gros porteur A380 marque la reconnaissance des compétences en avionique, systèmes sécurisés, systèmes de monitoring opérationnel et de gestion de réseaux. De même, la société SAGEM a été sélectionnée comme partenaire de l'industrie chinoise pour le développement des commandes électriques du cockpit de l'avion de 100 places ARJ21. Ce contrat confirme le savoir-faire de SAGEM dans le domaine de l'aéronautique civile, et lui donne une place de premier plan dans le domaine de la conception de systèmes intégrés.

SAGEM a été désigné chef de file par la Commission européenne pour un programme de recherche sur la sécurité aérienne (programme SAFEE). Le Groupe affirme ainsi son développement dans les systèmes « clé en main ». Ce programme fédérera les réflexions d'une trentaine d'industriels européens dont de nombreuses PME dans des domaines aussi variés que la biométrie, la détection des menaces, la sécurisation des communications, le contrôle automatique des avions. Ce programme, une première au niveau européen, confirme le rôle de systémier de SAGEM dans la maîtrise des systèmes complexes dans un environnement international.

Les systèmes d'observation et de renseignement ont connu des succès importants avec l'attribution de contrats pour les drones : Grèce, Canada, livraison du Système de Drones Tactiques Intérimaires (SDTI) pour la France et signature d'un accord de partenariat avec Rheinmetall Defense Electronics. Cet accord complète la coopération lancée avec Dassault Aviation dans les drones dans le cadre d'une société commune détenue à parité par les deux sociétés et prévoit en particulier de proposer aux armées l'interopérabilité entre drones européens.

La cryptologie est en phase de croissance positive, avec l'affermissement par le Service Programmes Observation, Transmission et Informatique (SPOTI) des tranches du contrat SELTIC pour la fourniture du système de génération et de distribution de clés de chiffrement, avec la commande de téléphones GSM cryptés et d'un système d'information tactique SITEL pour le Service des Programmes pour l'Armement Terrestre (SPART).

En janvier 2003, SAGEM a acquis de l'activité optronique de défense du groupe suisse Leica Geosystems pour un montant de 40 millions d'euros. Les deux sociétés acquises dans ce cadre, Leica Vectronix en Suisse et Leica Technologies Inc, sont spécialisées dans les équipements portables de vision nocturne, de reconnaissance et de désignation d'objectifs et renforcent la position de SAGEM sur le marché des équipements de vision portable.

Les perspectives de développement à moyen terme sont bonnes, avec l'arrivée sur le marché de nouveaux produits et services : modernisation d'hélicoptères, fourniture d'ACMS (Aircraft Condition Monitoring systems) pour avions de transport et systèmes de désignation d'objectif jour/nuit.

Avec Patria en Finlande, plusieurs contrats ont pu être conclus pour l'équipement des forces armées.

La poursuite du succès commercial des hélicoptères TIGRE et NH 90 représente un débouché important pour cette activité et SAGEM prend rang comme principal fournisseur d'Eurocopter.

La concrétisation de la participation de SAGEM à la phase opérationnelle du programme de simulation nucléaire du CEA avec le Laser MegaJoule a été réalisée.

La livraison du périscope M 92 pour le « Vigilant », 3ème Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins (SNLE) est intervenue en milieu d'année alors que les commandes pour l'ensemble périscopique des Scorpène Malaisie sont arrivées en fin d'année. Le flux de prise de commandes de caméras thermiques se maintient à un niveau élevé.

Les principaux concurrents sont Lockheed Martin, Raytheon dans l'optronique, Thalès, Honeywell, Rockwell Collins dans le domaine du pilotage d'hélicoptères, IAI, Elbit pour le retrofit d'avions ou hélicoptères, Teledyne, Allied Signal pour l'ACMS (Aircraft Condition Monitoring System), IAI dans les drones.

## DIVISION SÉCURITÉ

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 s'élève à 344 millions d'euros stable par rapport à 2002 (343,4 millions d'euros). La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 72,8%.

Le développement des différentes activités de la Division au cours de 2003 a permis de maintenir le niveau exceptionnel du chiffre d'affaires de 2002 lié au contrat avec le Nigeria dans le domaine des systèmes gouvernementaux.

SAGEM a livré à différentes polices des systèmes AFIS (« Automated Fingerprint Identification System ») en Amérique Latine, en Tunisie ainsi que des extensions de systèmes installés au Qatar, en Australie et en Allemagne. Des premières commandes ont été remportées en Chine pour la fourniture de systèmes AFIS, permettant à SAGEM d'obtenir une référence sur un marché important.

Des commandes ont été reçues pour des systèmes civils parmi lesquelles notamment celles du Ministère de l'Intérieur des Emirats Arabes Unis pour des cartes d'identité permettant de gérer l'ensemble des relations administratives du citoyen avec l'Etat (contrat de 50 millions de dollars) et de la Commission électorale des Philippines pour la modernisation du système électoral afin d'enregistrer la population des électeurs du pays, soit 38 millions de personnes (contrat de 18 millions de dollars).

Fort de son expérience des grands systèmes de reconnaissance d'empreinte digitale aussi bien sur les marchés de police que les marchés civils, de la maîtrise des technologies fondamentales que sont la biométrie, le cryptage des données et la carte à puce, SAGEM devrait être bien placée pour remporter de nouveaux succès en 2004.

Dans les domaines du contrôle d'accès et du transport, SAGEM a été retenu par Aéroports de Paris pour fournir le système de contrôle d'accès biométrique destiné à sécuriser les zones sensibles des aéroports parisiens. Ce système de contrôle d'accès qui gèrera 90.000 employés authentifiés grâce à aux terminaux MorphoAccess, constitue le premier système de ce type installé en Europe et utilise des technologies telles que la biométrie à base d'empreintes digitales, le chiffrement des données et les cartes à puce sans contact. Il sera mis en service au premier semestre 2004.

SAGEM a fourni les premiers radars et les cabines automatiques de contrôle de vitesse du programme CSA (Contrôle des Sanctions Automatique). Une centaine de systèmes ont été installés en 2003. Un appel d'offre pour la fourniture de 900 équipements supplémentaires est en cours.

SAGEM a livré des terminaux de jeux à la société Française des Jeux et à la loterie de l'Ontario. En décembre, un contrat a été signé avec la loterie suédoise. C'est la première fois que SAGEM est retenue comme « prime contractor » à l'export dans cette activité.

Le Groupe a été retenu par le Groupement des Cartes Bancaires pour développer la nouvelle génération de carte bancaire, affirmant ainsi sa volonté de consolider sa position dans le secteur bancaire et financier.

Les principaux concurrents sont Nec, Motorola, Cogent dans la biométrie, Ingenico, Hypercom, Verifone dans les terminaux de paiement, Oberthur, Schlumberger, Giesecke dans les cartes à puce.

#### 4.1.4 Principaux établissements à fin 2003

##### Centres de R&D

##### Centres de fabrication

##### En France

Argenteuil, Eragny, Massy, Saint Christophe, Saint Pierre du Perray, Valence, Velizy

Angoulême, Bayonne, Dinan, Dijon, Fougères, Lannion, Massy-Palaiseau, Montereau, Montluçon, Montpellier, Poitiers, Saint-Etienne-du-Rouvray, Tourcoing

##### A l'international:

Danemark, Suisse, Tacoma (US)

Allemagne, Chine, Danemark, Suisse, Tunisie

Le réseau de distribution est implanté en Europe, Afrique, Australie.

Les implantations indiquées dans ce paragraphe sont celles du groupe SAGEM. Le groupe recourt ponctuellement à la sous-traitance.

#### 4.2 Dépendance éventuelle

La répartition des ventes et des achats du groupe est telle que la dépendance éventuelle du groupe par rapport aux principaux clients et fournisseurs est limitée. En 2003, les dix premiers clients du groupe représentaient 39% du CA consolidé, les cinq premiers 30% et le principal client 9,9%. Le principal fournisseur hors groupe représentait environ 6% des achats et les cinq premiers fournisseurs 17%.

L'activité de recherche et développement sur laquelle s'appuient les activités de SAGEM donne lieu au dépôt de brevets qui protègent le savoir faire du groupe. Les licences accordées sur des brevets détenus par le groupe ne sont pas significatives.

Le groupe n'est pas dans une dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques.

#### 4.3 Evolution des effectifs

	2003	2002	2001
Cadres et ingénieurs	4 016	3 515	3 828
Maîtrise, techniciens et employés	5 660	5 301	6 349
Ouvriers	4 358	3 087	4 388
Effectif moyen total	14 034	11 903	14 565

L'effectif de 2003 comprend notamment 50% de l'effectif de la société en JV Ningbo Bird Sagem Electronics Co Ltd entrée dans le périmètre de consolidation en 2003.

La baisse des effectifs liée à la cession des activités d'électronique automobile est prise en compte à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2001. Au 31 décembre 2001, après cession de ses activités automobiles « contrôle moteur et électronique d'habitacle » au groupe Johnson Controls, l'effectif du Groupe SAGEM s'élevait à 11 660 salariés dont 6 350 ingénieurs, cadres et techniciens.)

## Effectif R&D à fin 2003

	Effectif R&D	Effectif du groupe	Pourcentage
2001	3 240	11 660	27,8%
2002	3 580	12 100	29,6%
2003	3 968	14 675	27,0%

En 2003, l'effectif du Groupe inclut notamment 50% de celui de la société Ningbo Bird Sagem Electronics Co Ltd (1 330 personnes), dont l'activité principale est l'assemblage de mobiles.

## Répartition des effectifs par branche d'activité à fin 2003

	Branche Communications	Branche Défense	Total
France	5 683	5 907	11 590
International	2 552	533	3 085
Total	8 235	6 440	14 675

## • Rapport social

### Emploi

A fin 2003, les effectifs du Groupe SAGEM atteignaient 14 675 salariés dont 7560 ingénieurs, cadres et techniciens, en augmentation de 21,3% par rapport à fin 2002.

De plus, en 2003, SAGEM SA a eu recours, en moyenne à 1 900 intérimaires, essentiellement dans les centres de fabrication.

Au cours de l'exercice, SAGEM SA a poursuivi une politique dynamique de recrutement avec 1142 embauches, dont 440 jeunes de moins de 25 ans. Ces embauches ont été réalisées pour 80% en CDI et pour 20% en CDD.

Ces recrutements ont concerné tant les équipes de R&D que la Fabrication et ont concerné majoritairement les Ingénieurs et cadres (52%) , les techniciens (20%); et les agents de fabrication (16%).

### Développement des compétences

En 2003, SAGEM SA a consacré 3,1% de sa masse salariale à la formation professionnelle, avec un objectif prioritaire d'amélioration et de développement des compétences dans le domaine des nouvelles technologies.

Les actions de formation ont porté essentiellement sur :

- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Les techniques informatiques et les langages de programmation avancés ;
- Le développement des compétences linguistiques destinées à accompagner la croissance à l'international ;
- La fidélisation des jeunes cadres avec la poursuite du cursus d'intégration incluant des thèmes tels que la communication, l'animation d'équipe et la gestion économique ;
- La qualité et l'environnement, privilégiant les actions relatives aux normes ISO 9000, ISO 14001 et à la modélisation des processus ;
- Le développement de la polyvalence des opérateurs de fabrication.

### Hygiène et sécurité

La politique d'hygiène et sécurité constitue une préoccupation constante du management. Après l'évaluation des risques professionnels en 2002, l'année 2003 s'est caractérisée par l'étude et la mise en œuvre des actions correctives visant à réduire ce risque.

## Rémunération et accessoires

La rémunération mensuelle brute moyenne pour 2003, telle qu'elle figure dans le Bilan Social d'Entreprise, s'établissait à 2 829 €.

Au titre de 2003, le montant de l'intéressement s'est élevé à 10 685 025 €, correspondant à 2,89 % de la masse salariale avant abondement des sommes versées dans le Plan d'Epargne d'Entreprise.

Au titre de 2003, le montant de la participation s'est élevé à 18 516 891 €, correspondant à 5,03% de la masse salariale.

Le montant des cotisations aux organismes de retraite et de prévoyance pour 2003 s'est élevé à 43,4 M€.

Le total des montants versés pour les activités sociales et culturelles des différents établissements a représenté 9,3 M€.

## Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

La négociation annuelle sur la politique salariale, la durée et l'aménagement du temps de travail a comporté un volet sur l'analyse de la situation comparée des hommes et des femmes à partir du rapport consolidé au niveau de l'entreprise.

## Durée et organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire moyen affiché varie, selon les établissements, de 35 à 38 heures pour les personnels non soumis à un régime de rémunération au forfait.

Au 31 décembre, on comptait 356 personnes à temps partiel.

Les absences ont été motivées par la maladie pour 71%, la maternité pour 12%, les accidents de travail et de trajet pour 5%, les congés autorisés pour 5%, d'autres causes pour 7%.

## 4.4. Politique d'investissements

Le montant des investissements industriels et incorporels s'est élevé en 2003 à 92,6 millions d'euros, en augmentation de 52% par rapport à 2002 (61 millions d'euros et 67 millions d'euros en 2001). Ils correspondent à des investissements industriels réalisés sur les différents sites du groupe.

## 4.5 Activité des principales filiales consolidées

K€ (sauf mention différente)	Activité	Capitaux propres	CA	Résultat net
SAGEM Communication Austria	Branche Communications	- 871	159 869	- 1 022
SAGEM Comunicaciones Iberica	Branche Communications	4 204	24 319	161
SAGEM DENMARK	Branche Défense et Sécurité	7 847	19 004	1 659
SAGEM Monétel	Branche Défense et Sécurité	16 199	37 136	- 3 926
SAGEM MORPHO Inc (USA)	Branche Défense et Sécurité	13 492	34 040	- 6 031
SFIM Ind, GmbH	Branche Défense et Sécurité	1 590	6 514	-225

## 4.6 Exposition aux risques

### 4.6.1 Risques de marché

Le groupe n'est pas intervenu sur le marché des instruments financiers, sauf dans quelques cas ponctuels lors de la mise en place de couvertures spécifiques destinées à la protéger de risques identifiés. Ainsi le groupe SAGEM utilise les instruments financiers pour réduire son exposition aux risques de variation des cours de change et des taux d'intérêt.

- Risque de change

Les instruments financiers détenus au 31 décembre 2003 ont pour objet de couvrir le risque de change résultant de dettes ou de créances, d'origine commerciale et de transactions anticipées connues à la clôture.

L'exposition principale du groupe est en USD et JPY. Ainsi la position du groupe au 31 décembre 2003 se décompose selon le tableau suivant :

	En M USD	En M JPY
Actifs	184,8	329,9
Passifs	94,2	5 347,7
Position nette avant gestion	90,6	-5 017,8
Positions hors bilan	-76,0	14 000,0
Position nette après gestion	14,6	8 982,2

Afin de mieux maîtriser le risque de change il a été mis en place en début d'année une gestion en position nette dont seule la partie résiduelle fait l'objet de couverture. En outre, dans certains cas il est possible de mettre en place des couvertures spécifiques à la demande expresse des divisions après accord de la direction financière.

Les instruments financiers utilisés pour les couvertures sont les contrats de terme, les achats d'option et les produits de compagnies d'assurance en particulier COFACE.

Afin de suivre l'exposition du groupe, la position de change est calculée et réactualisée chaque mois. Celle-ci est issue des outils d'informations en place au sein de la société tels que SAP.

- Risque de taux

La majorité de l'endettement financier du groupe auprès du système bancaire au 31 décembre 2003 est basée sur des taux variables. Des couvertures spécifiques par swaps de taux d'intérêt peuvent être mises en place le cas échéant.

Ainsi les instruments financiers détenus au 31 décembre 2003 ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt crédit bail.

Le groupe n'est pas intervenu sur le marché des instruments financiers. Au 31 décembre 2003, sa trésorerie est en effet placée, en quasi – totalité, sur des instruments à caractère monétaire.

La valeur nominale des instruments financiers à la clôture s'analyse comme suit :

	Au 31/12/2003 (en millions d'euros)				
	TOTAL	< 1 an	Echéance 1 à 5 ans	> 5 ans	Moyenne taux fixe
Instruments de taux d'intérêts Swaps de taux d'intérêts (prêteur en variable)	5,5	0,9	4,6		6,05 %
Instruments de change					
Change à terme – Devises achetées	115,3	115,3	-	-	-
Change à terme – Devises vendues	94,0	87,7	6,3	-	-
Contrats d'assurance	10,6	10,6			

- Risque actions

Le groupe n'est pas intervenu sur le marché des instruments financiers.

- Risque sur le prix des métaux

Le groupe n'est pas exposée au risque de prix sur les métaux.

Cependant il reste exposé au risque sur matières premières. Dans ce cas les décisions de couvertures seront prises au cas par cas.

- Risque de crédit

Compte tenu de la diversification des clients et de leur dispersion géographique, le groupe SAGEM est faiblement exposé au risque de crédit sur les créances détenues. Toutefois, différents modes de couvertures sont mis en place tels que l'affacturage, le crédit-bail ou la police Globaliance.

Les titres de placement (principalement monétaires et court terme) détenus en portefeuille ne sont sensibles qu'aux évolutions de taux.

- Gestion de la trésorerie

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des conditions bancaires et de contrôle des risques de marché, le groupe a mis en place une gestion centralisée de sa trésorerie.

#### 4.6.2. Risques juridiques

Aucune réglementation particulière ne s'applique au Groupe, sous réserve de respecter les dispositions en matière de confidentialité et de restrictions d'accès dans le cadre des fabrications liées à l'activité Défense, et d'une façon générale les contraintes de confidentialité vis à vis des partenaires du Groupe.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

### 4.6.3. Risque industriels et liés à l'environnement

Depuis déjà plusieurs années, le Groupe SAGEM, au travers d'innovations technologiques, contribue à l'amélioration des performances environnementales de ses produits, activités ou services, au bénéfice de ses clients, de ses salariés et du public.

La démarche environnementale du Groupe SAGEM repose sur la volonté d'inscrire l'ensemble de ses processus industriels et organisationnels dans une logique d'amélioration continue.

Le Groupe SAGEM s'engage à :

- *Respecter la législation environnementale applicable.*
- *Prévenir les pollutions par une meilleure maîtrise des procédés de fabrication et une sensibilisation accrue des personnels.*
- *Déployer, dans les établissements, des objectifs correspondant aux thèmes d'amélioration suivants et adaptés à leurs activités ou produits :*

***Concevoir, fabriquer des produits respectueux de l'environnement, en :***

- § *réduisant leur masse et leur consommation d'énergie,*
- § *éliminant les matières dangereuses qu'ils pourraient contenir,*
- § *étudiant leur recyclabilité en prévision de leur fin de vie,*
- § *optimisant leurs emballages dans le sens du recyclage.*

***Exploiter les installations, en économisant les ressources naturelles et en réduisant le plus possible les atteintes à l'environnement en :***

- § *réduisant les consommations d'énergie et de matières,*
- § *recyclant, valorisant les déchets et en réduisant leur mise en décharge,*
- § *réduisant les consommations d'eau et utilisant celle-ci plus efficacement,*
- § *minimisant les risques par leur identification et leur maîtrise,*
- § *améliorant la gestion des produits dangereux et en réduisant leur utilisation.*

- *Former et sensibiliser les salariés pour assurer la réalisation des objectifs communs.*
- *Encourager à l'amélioration, les fournisseurs dont les produits ou les prestations présentent des impacts significatifs sur l'environnement.*

### **Organisation**

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe SAGEM a mis en place un système de management environnemental dans l'ensemble de ses établissements.

Au niveau du groupe, le Directeur industriel et de la qualité anime le management global de l'environnement.

Au niveau local, le système de management de l'environnement, placé sous l'autorité du chef du service qualité, fonctionne en s'appuyant sur une méthodologie élaborée par le groupe. Le correspondant environnement assure les principales fonctions opérationnelles du système de management.

Cette organisation mise en place dans la perspective d'intégrer les préoccupations environnementales au cœur des processus de conception et de production, vise à généraliser la certification ISO 14001 à tous les sites du groupe d'ici fin 2004.

### **Périmètre**

Le périmètre des activités de la société SAGEM est resté stable sur les trois dernières années.

En 2003, les données environnementales des filiales détenues à plus de 50 % sont prises en compte pour la première fois.

Dans un contexte de forte croissance du chiffre d'affaires et donc de l'activité industrielle, le Groupe SAGEM a réussi, en 2003, à réduire l'ensemble de ses impacts environnementaux.

### Données environnementales

Les données environnementales des filiales sont cumulées avec celles de la société SAGEM.

Les filiales contribuent à hauteur de 4% environ aux impacts environnementaux du Groupe SAGEM.

#### Consommation énergétique

La consommation d'énergie de l'ensemble des sites de la société SAGEM s'élève à 54 923 tep (tonnes équivalent pétrole), en légère diminution par rapport à celle de l'année précédente. L'électricité, première source énergétique représente 81 % de la totalité de la consommation d'énergie. Le chauffage des locaux est essentiellement assuré par du gaz naturel. Les hydrocarbures, de moins en moins utilisés pour le chauffage sont maintenant réservés aux équipements de secours.

	2001	2002	2003
Electricité (tonnes équivalent pétrole)	47 791	44 973	44 612
Gaz (tonnes équivalent pétrole)	10 917	9 387	9 718
Fioul (tonnes équivalent pétrole)	893	679	593
<b>TOTAL société SAGEM (tonnes équivalent pétrole)</b>	<b>59 601</b>	<b>55 039</b>	<b>54 923</b>
<b>TOTAL filiales (tonnes équivalent pétrole)</b>			<b>2 328</b>

#### Consommation d'eau

Selon la même tendance observée depuis ces dernières années, la consommation d'eau est en régulière diminution. L'établissement de Montereau a réduit la consommation d'eau industrielle pompée en restaurant le recyclage des eaux de refroidissement.

	2001	2002	2003
Eau potable (m <sup>3</sup> )	586 885	414 203	385 685
Eau industrielle (m <sup>3</sup> )	4 227 138	4 174 219	3 022 405
<b>TOTAL société SAGEM (m<sup>3</sup>)</b>	<b>4 814 023</b>	<b>4 588 422</b>	<b>3 408 090</b>
<b>TOTAL filiales (m<sup>3</sup>)</b>			<b>20 566</b>

#### Déchets

Les déchets sont classés en deux grandes catégories : les déchets banals ou non dangereux et les autres, appelés déchets industriels spéciaux.

	2001	2002	2003
Déchets banals (tonnes)	11 292	11 361	11 081
Déchets industriels spéciaux (tonnes)	2 612	2 047	2 033

Ces déchets sont valorisés et éliminés au sein de trois filières : le recyclage, la valorisation thermique et le stockage.

	2001	2002	2003
Recyclage (tonnes)	5 833	6 271	6 403
Valorisation thermique (tonnes)	3 817	2 980	2 906
Stockage (tonnes)	4 254	4 157	3 805
<b>TOTAL société SAGEM (tonnes)</b>	<b>13 904</b>	<b>13 408</b>	<b>13 114</b>
<b>TOTAL filiales (tonnes)</b>			<b>545</b>

Les établissements ont développé le recyclage à la source, le tri sélectif des papiers, des plastiques et des métaux. La tendance à la diminution constante de la valorisation thermique et de la mise en décharge au profit du recyclage, observée en 2002, est confirmée en 2003.

Rejets atmosphériques (hors filiales)

	2001	2002	2003
Gaz carbonique CO <sub>2</sub> (tonnes)	29 098	24 731	25 244
Oxydes d'azote (tonnes)	30	26	26
Oxydes de soufre (tonnes)	4	3	3

Ces émissions proviennent en grande partie du chauffage. Elles ont été calculées à partir des consommations de gaz et de fioul.

Les sites des filiales accueillant des unités commerciales ou de conception ont des rejets atmosphériques liés au chauffage, qui souvent leur est fourni, en tant que prestation, par les propriétaires des locaux loués.

Rejets aqueux (hors filiales)

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES
Cumul par jour (kg)	26.01	248.14	40.8
Cumul sur 250 jours (kg)	6 502	62 035	10 200

DBO<sub>5</sub> : Demande biochimique en oxygène

DCO : Demande chimique en oxygène

MES : Matières en suspension.

La majorité des sites et des process industriels de la société SAGEM a peu ou pas d'impact sur l'eau. Seuls trois sites effectuent, sous le contrôle des autorités administratives et dans le plus grand respect de la législation, des rejets dans le milieu naturel.

### **Matières dangereuses**

Le Groupe SAGEM n'exploite pas d'installation classée SEVESO.

La société SAGEM, partout où cela est possible, cherche à réduire les quantités de matières dangereuses mises en œuvre dans ses procédés de fabrication.

Des études menées sur les procédés de fabrication optique ont permis la suppression du trichloro-éthylène pour le nettoyage.

Le remplacement des transformateurs contenant des PolyChloroBiphényle et PolyChloroTerphényle est planifié pour respecter le calendrier réglementaire.

Les établissements de Recherche et Développement travaillent sur l'élimination ou la substitution des matières dangereuses qui seront interdites en 2006 par la Directive européenne relative aux déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE).

Par exemple, des études et essais ont été conduits pour procéder au remplacement du plomb contenu dans les produits électroniques en vue de sa substitution d'ici 2006. Plusieurs préséries de produits de télécommunications ont été réalisées et testées pour en évaluer la fiabilité. D'autres travaux visent aussi l'élimination du chrome VI.

En 2003, la société SAGEM a terminé le déploiement d'un système documentaire informatique pour assurer l'accès et le suivi des fiches de données de sécurité des produits dangereux utilisés au sein des établissements.

### **Certification en matière d'environnement**

La société SAGEM continue le déploiement de son projet de certification ISO 14001. Fin 2003, 9 de ses établissements sur 20 disposaient de cette certification et les autres établissements seront certifiés fin 2004.

Plusieurs des filiales opérant à l'étranger sont certifiées ISO 14001. Il s'agit de Dr NEUHAUS Telekommunikation GmbH, SAGEM Communication AUSTRIA GmbH et VECTRONIX AG.

### **Investissements**

En 2003, les investissements consacrés à la poursuite du déploiement de la certification ISO 14001, à la diminution des impacts sur l'environnement (optimisation de la performance environnementale des process) ainsi qu'à l'élimination des matières dangereuses se sont élevés à 2 M€.

Vingt pour cent de ces investissements ont été consacrés à l'amélioration de la performance environnementale de l'établissement de Montereau. Les stockages des matières et produits de cette usine ont été réimplantés pour plus de sécurité et des études de réduction de la consommation d'eau souterraine conduiront en 2004 à la mise en circuit fermé de l'ensemble des systèmes de refroidissement.

L'enrichissement de la compétence des personnels en charge de l'environnement s'est poursuivie en 2003 par la mise en place de sessions de formation spécifiques telles que :

- connaissance de la réglementation,
- connaissance de la norme ISO 14001,
- mise en place d'un système de management,
- éco-conception.

Pour améliorer les impacts environnementaux des produits, il importe d'intégrer cette préoccupation le plus en amont possible. C'est pourquoi les centres de recherche et développement orientent une partie de leurs investissements environnementaux dans la recherche de solutions de substitution aux matières dangereuses et dans la mise à disposition de méthodologies d'approche "cycle de vie"; c'est à dire la période allant de la naissance du produit à sa destruction.

### **Garanties et provisions**

Il n'y a pas de provision pour risques relatifs à l'environnement et au cours de l'exercice 2003, le Groupe SAGEM n'a versé aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Une police d'assurance a été souscrite garantissant les conséquences pécuniaires résultant de la responsabilité civile du Groupe SAGEM en cas d'atteintes à l'environnement.

#### **4.6.4. Assurance**

Le Groupe conduit une politique de gestion active des risques grâce à des outils de reporting des risques industriels, tant pour les dommages aux biens que pour la responsabilité civile.

La stratégie mise en œuvre se décline autour de :

- une politique de prévention et de protection des salariés et des tiers,
- une politique de prévention et de protection des sites industriels visant à réduire l'amplitude et la fréquence des risques accidentels incendie, environnement, sécurité,
- une politique de prévention des risques de responsabilité civile produits,
- une politique globale de financement des risques fondée tant sur la rétention que sur le transfert aux assureurs.

Les principaux risques accidentels auxquels est exposé le Groupe - dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives, responsabilité civile générale et des produits, transport, responsabilité des dirigeants - sont assurés par un programme mondial multilignes et annuels. Ce programme est souscrit auprès d'assureurs de premier plan. Grâce à ses efforts de prévention, le Groupe a pu maintenir le niveau de ses primes en 2003 et le montant de ses garanties.

Les franchises s'élèvent à 200 000 € en dommages aux biens et à 1 000 000 € en responsabilité civile.

Le Groupe bénéficie ainsi d'un programme d'assurances se comparant favorablement en terme de nature et de montant de garanties aux autres acteurs d'activités de taille comparables.

Le programme d'assurances couvre les entités et activités du Groupe dans le monde entier mais SAGEM souscrit également des polices d'assurances locales spécifiques en fonction de risques particuliers et de la réglementation locale en vigueur.

## **5 Renseignements financiers**

### ***5.1 Comptes annuels consolidés 2003-2002-2001***

**BILAN CONSOLIDE SAGEM AU 31 DECEMBRE 2003**

(en milliers d'euros)

A C T I F	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	P A S S I F	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				<b>CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)</b>			
Ecart d'acquisition	86 890	69 468	70 040	Capital	36 405	36 044	36 236
Immobilisations incorporelles	13 495	13 333	6 116	Primes	163 366	136 851	136 851
Immobilisations corporelles	246 154	223 628	240 051	Réserves et résultat consolidés	987 854	1 120 447	1 076 334
Immobilisations financières	20 414	189 253	102 192	Autres	(9 886)	(16 262)	(16 122)
	366 953	495 682	418 399		1 177 739	1 277 080	1 233 299
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	983	685	743
Stocks et en-cours	535 167	442 950	452 791				
Clients et comptes rattachés	1 196 039	1 179 535	1 071 009	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	267 581	353 656	347 028
Autres créances et comptes de régularisation	164 812	167 498	278 642				
Valeurs mobilières de placement	599 554	531 036	624 041				
Disponibilités	66 553	114 325	85 717	<b>DETTES</b>			
	2 562 125	2 435 344	2 512 200	Emprunts et dettes financières	217 754	180 963	309 307
				Fournisseurs et comptes rattachés	717 506	537 325	557 508
				Autres dettes et comptes de régularisation	547 515	581 317	482 714
					1 482 775	1 299 605	1 349 529
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 929 078</b>	<b>2 931 026</b>	<b>2 930 599</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 929 078</b>	<b>2 931 026</b>	<b>2 930 599</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	31 déc 2003	31 déc 2002	31 déc 2001
Chiffre d'affaires	3 180 440	2 763 298	3 037 476
Autres produits d'exploitation	82 173	(43 826)	(6 640)
Achats consommés	(2 222 587)	(1 766 475)	(2 267 032)
Charges de personnel	(681 069)	(610 148)	(677 256)
Impôts et taxes	(54 643)	(61 040)	(61 172)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>304 314</b>	<b>281 809</b>	<b>25 376</b>
Reprises sur provisions et autres produits d'exploitation	140 387	89 407	135 757
Dotations aux amortissements	(76 638)	(74 820)	(105 796)
Dotations aux provisions	(122 165)	(124 171)	(110 854)
Autres charges d'exploitation	(77 408)	(42 175)	(49 294)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>168 490</b>	<b>130 050</b>	<b>(104 811)</b>
Charges et produits financiers	3 124	1 951	7 712
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>171 614</b>	<b>132 001</b>	<b>(97 099)</b>
Charges et produits exceptionnels	16 937	(14 359)	65 720
Impôts sur les résultats	(61 789)	(34 631)	22 865
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>126 762</b>	<b>83 011</b>	<b>(8 514)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(7 466)	(6 109)	(5 744)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>119 296</b>	<b>76 902</b>	<b>(14 258)</b>
Intérêts minoritaires	(417)	(58)	(61)
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>119 713</b>	<b>76 960</b>	<b>(14 197)</b>
Résultat par action (en euros) (1)	3,05	1,85	(0,34)

(1) Du fait de l'absence d'instruments dilutifs, les résultats par action et les résultats dilués par action sont égaux

Le résultat par action 2001 et 2002 a été ajusté pour tenir compte de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour six actions anciennes détenues, décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 décembre 2003

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PART DU GROUPE)**  
(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres			Totaux capitaux propres
					Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	
<b>Situation au 31 décembre 2001</b>	<b>36 236</b>	<b>136 851</b>	<b>1 090 531</b>	<b>(14 197)</b>	<b>5 020</b>	<b>1 474</b>	<b>(22 616)</b>	<b>1 233 299</b>
- Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(21 774)				(21 774)
- Résultat 2001 non-distribué			(35 971)	35 971				(29 791)
- Réduction de capital	(192)		(29 599)					40 730
- Cession de titres d'autocontrôle			18 114				22 616	(16 706)
- Acquisition de titres d'autocontrôle							(16 706)	(5 638)
- Variation des écarts de conversion			412		(6 050)		(6 050)	76 960
- Résultat consolidé 2002 part du Groupe				76 960				
<b>Situation au 31 décembre 2002</b>	<b>36 044</b>	<b>136 851</b>	<b>1 043 487</b>	<b>76 960</b>	<b>(1 030)</b>	<b>1 474</b>	<b>(16 706)</b>	<b>1 277 080</b>
- Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(28 866)				(28 866)
- Résultat 2002 non-distribué			48 094	(48 094)				67 156
- Cession de titres d'autocontrôle			50 450				16 706	(95 397)
- Acquisition de titres d'autocontrôle							(95 397)	(101 784)
- Conversion des ADP en AO	(1 282)	1 282	(96 363)				90 822	29 905
- Annulation de titres d'autocontrôle	(2 601)	(93 642)	(5 550)					(80 737)
- Attribution gratuite d'1 action nouvelle pour 6 anciennes	5 550		29 905					(9 331)
- Changement comptable relatif aux provisions pour retraite et avantages similaires			(111 452)					119 713
- Fusion-absorption de Coficem par Sagem SA	(1 306)	32 021	(86 854)					(5 755)
- Fusion de Sagem International par Sagem SA		86 854	(3 576)					
- Variation des écarts de conversion					(5 755)			
- Résultat consolidé 2003 part du Groupe				119 713				
<b>Situation au 31 décembre 2003</b>	<b>36 405</b>	<b>163 366</b>	<b>868 141</b>	<b>119 713</b>	<b>(6 785)</b>	<b>1 474</b>	<b>(4 575)</b>	<b>1 177 739</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**  
(en milliers d'euros)

	31/12/2003	31/12/2002
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net	119 296	76 902
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	7 466	6 109
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>126 762</b>	<b>83 011</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements	77 939	77 990
- Provisions (1)	(16 994)	(10 601)
- Variation des impôts différés	(3 600)	28 003
- Plus-values de cession nettes d'impôt	(18 076)	(19 285)
- Produits exceptionnels	(3 428)	(4 032)
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>162 603</b>	<b>155 086</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	94 074	58 457
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>256 677</b>	<b>213 543</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(92 614)	(61 026)
Augmentation d'immobilisations financières	(151 257)	(143 269)
Cession d'immobilisations, nette d'impôt	108 075	75 843
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'investissement	(33 114)	37 043
Trésorerie acquise ou cédée	4 037	2 501
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(164 873)</b>	<b>(88 908)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(28 866)	(21 774)
Emissions d'emprunts	46 599	5 136
Remboursements d'emprunts	(100 956)	(133 994)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(83 223)</b>	<b>(150 632)</b>
Incidence des variations de cours de devises	(1 997)	(976)
<b>VARIATION DE TRESORERIE (2)</b>	<b>6 584</b>	<b>(26 973)</b>
Trésorerie d'ouverture	583 341	610 314
Trésorerie de clôture (3)	589 925	583 341

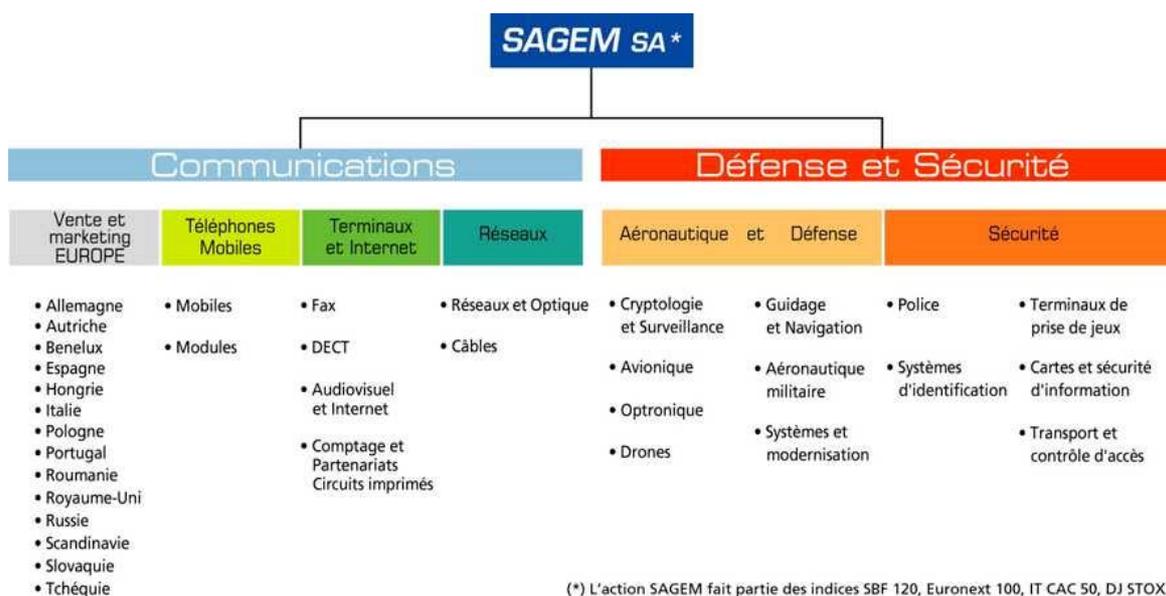
(1) A l'exclusion des provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(2) Variation de trésorerie nette des emprunts 60 941      101 885

(3) Valeurs mobilières de placement 599 554      531 036  
 Moins actions autodétenues (options d'achat attribuées) (75 666)      (61 254)  
 Disponibilités 66 553      114 325  
 Soldes créditeurs de banques (516)      (766)  
**Trésorerie de clôture** **589 925**      **583 341**

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 1) ORGANISATION DE SAGEM



## **2) PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1 - *Référentiel comptable***

Les principes comptables appliqués sont ceux qui résultent des textes de base issus de la réglementation française en vigueur, notamment le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

### **2.2 - *Méthodes de consolidation et application du règlement CRC 99-02***

#### **2.2.1 - *Périmètre de consolidation***

Sont exclues du périmètre de consolidation les sociétés non significatives en terme de contribution aux chiffres consolidés (chiffre d'affaires, résultat part du groupe, capitaux propres, total du bilan), et surtout en terme de développement futur.

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif sont consolidées suivant la méthode d'intégration globale. Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées suivant la méthode d'intégration proportionnelle.

L'évolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2003 et son incidence sont décrites dans la note 4.

#### **2.2.2 - *Retraitements de consolidation***

Les retraitements de consolidation pratiqués (concernant notamment les provisions réglementées, les subventions d'investissement... etc) sont conformes au règlement 99-02.

#### **2.2.3 - *Conversion des comptes des sociétés étrangères***

En règle générale, les comptes des sociétés étrangères sont convertis de la manière suivante :

- les postes du bilan sont convertis au cours de clôture.
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice.
- les différences pouvant résulter de ces opérations de conversion sont inscrites dans les capitaux propres.

#### **2.2.4 - *Dates de clôture des exercices des entreprises consolidées***

Toutes les entreprises consolidées clôturent leur exercice le 31 décembre.

#### **2.2.5 - *Applications des méthodes préférentielles énoncées au paragraphe 300 du règlement CRC 99-02***

Elles sont toutes mises en œuvre au sein du Groupe, pour autant qu'elles trouvent à s'appliquer.

## **2.3 - Méthodes et règles d'évaluation**

### **2.3.1 - *Changements comptables***

SAGEM a décidé d'appliquer par anticipation pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2003 la recommandation CNC n° 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Auparavant, SAGEM provisionnait en totalité ses engagements, mais selon des modalités d'évaluation différentes. Ce changement comptable s'applique aux provisions pour indemnités de départ à la retraite et aux provisions pour avantages liés à l'ancienneté. Il s'applique en outre aux provisions pour médaille du travail. L'impact à l'ouverture de ce changement a été comptabilisé directement en capitaux propres conformément à la réglementation comptable. Il se traduit par une augmentation des capitaux propres de 29,9 millions d'euros.

Les frais de co-publicité encourus auprès des opérateurs de téléphone font l'objet selon le cas, dans les comptes individuels, soit de l'émission d'un avoir sur le chiffre d'affaires, soit de l'enregistrement d'une facture dans les charges externes et d'une provision pour charges à venir. Afin d'homogénéiser le traitement comptable dans les comptes consolidés et d'aboutir à une meilleure information, ces frais sont inscrits à compter de l'exercice 2003 en diminution du chiffre d'affaires consolidé. L'incidence de ce changement de présentation sur le compte de résultat de l'exercice 2003 est une diminution du chiffre d'affaires de 46,8 millions d'euros, en contrepartie d'une diminution des charges externes de 21,9 millions d'euros et d'une diminution des provisions pour charges de 24,9 millions d'euros. Il en résulte une diminution de l'excédent brut d'exploitation de 24,9 millions d'euros du fait de ce reclassement.

### ***2.3.2 - Amortissement des écarts d'acquisition***

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis linéairement sur vingt ans au plus. Le cas échéant, certains écarts peuvent faire l'objet d'un amortissement exceptionnel.  
Il n'existe pas actuellement d'écarts d'acquisition négatifs.

### ***2.3.3 - Immobilisations incorporelles***

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortissables sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- des logiciels d'application amortissables sur douze mois.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés.

### ***2.3.4 - Immobilisations corporelles***

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, à leur coût de production (lequel ne comprend pas de charges financières) pour celles produites par l'entreprise.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont inscrits au bilan.

Les immobilisations acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ont été réévaluées dans le cadre de la réévaluation légale de 1976. Depuis, l'incidence de cette réévaluation a toujours été maintenue dans les comptes consolidés.

Les immobilisations (dont celles détenues en location-financement) sont amorties suivant le mode linéaire ou le mode dégressif sur leur durée de vie prévue :

- constructions : 20 à 40 ans,
- installations techniques, matériel et outillage industriels : 3 à 6 ans 2/3,
- autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

### ***2.3.5 - Immobilisations financières***

Elles sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire, estimée d'après leur quote-part d'actif net et leur perspective de rentabilité ou leur valeur d'utilité, est inférieure à la valeur brute comptable ci-dessus définie, une provision est constituée pour enregistrer sa dépréciation. Toutefois, ce principe peut ne pas être retenu dans la mesure où cette dépréciation ne semble pas avoir un caractère durable, compte tenu du contexte ou des données économiques ou financières prévisionnelles.

### ***2.3.6 - Stocks et travaux en-cours***

Les stocks de matières premières, fournitures, approvisionnements sont valorisés suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les produits fabriqués et les en-cours de production sont évalués au prix de revient de production, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. De ce fait, les pertes sont constatées en totalité dès qu'elles sont connues. Les stocks à rotation lente font l'objet d'une provision.

### **2.3.7 - Créances et dettes**

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **2.3.8 - Créances et dettes en monnaies étrangères**

Elles sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier s'ils ne sont pas couverts, dans des comptes d'écarts de conversion actif et passif dans le cas contraire.

### **2.3.9 – Disponibilités**

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les écarts constatés par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

### **2.3.10 - Titres de placement**

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres, qui est fonction de leur valeur d'utilité et de leur valeur probable de négociation, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Les actions propres sont enregistrées au prix d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est la plus basse de ces deux valeurs : prix d'acquisition et cours de bourse moyen du dernier mois précédant la clôture. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la première de ces deux valeurs est supérieure à la seconde. Lorsque les actions sont affectées à la couverture d'un plan d'options spécifique dont la levée est probable, le calcul est effectué plan par plan. Lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur à la valeur nette comptable ainsi déterminée, une provision pour risques est constituée.

### **2.3.11 - Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur. Le groupe applique le règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs.

#### **Engagements vis-à-vis du personnel**

Les avantages assimilés à des régimes à prestations définies consentis par le groupe au personnel après leur départ du groupe, et les autres avantages à long terme font l'objet de provisions au bilan déterminées selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels issus des évaluations relatives aux avantages post-emploi sont comptabilisés en charge de manière étalée sur la durée d'acquisition résiduelle des régimes concernés, conformément à la méthode du "corridor".

L'impact de l'allongement de la durée de travail lié à la Loi Fillon (« effet Fillon ») a été considéré comme non significatif eu égard à la signature d'un accord de branche au niveau de la Région Parisienne en date du 19/12/2003 permettant de maintenir l'âge de retraite à 60 ans sous conditions en matière d'embauches compensatrices.

Les provisions pour garanties données aux clients résultant d'obligations légales, contractuelles, ou de pratiques commerciales sont généralement évaluées de manière statistique.

### ***2.3.12 - Impôts différés***

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan consolidé.

Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. En revanche, et par prudence, seuls les actifs d'impôts différés dont la récupération est probable sont comptabilisés.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à l'exercice de reversement des différences temporaires. Les conséquences des changements de taux d'imposition sont constatées en résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés ont été actualisés en fonction de l'échéancier de reversement. Le taux d'actualisation utilisé a été de 4,3 % pour l'exercice 2003 et 5,5 % pour l'exercice 2002.

### ***2.3.13 - Chiffre d'affaires***

Le fait générateur correspond généralement, soit à la livraison pour les matériels, soit au transfert de propriété pour les études. Le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

### ***2.3.14 - Résultat exceptionnel***

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de la réglementation française.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions et les charges de restructuration et à caractère exceptionnel.

### ***2.3.15 – Modalités de calcul des résultats par action***

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions en circulation. Seules les actions d'autocontrôle détenues par des filiales de SAGEM SA, qui, au bilan consolidé, ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés, ont été exclues du nombre de titres en circulation figurant au dénominateur du rapport.

Du fait de l'absence d'instruments dilutifs, les résultats par action et les résultats dilués par action sont égaux.

### 3) EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### Principales sociétés consolidées :

Liste 2002	Liste 2003	Méthode de consolidation *	Commentaires	Adresse	Siren	% de participation	% d'intérêt
SAGEM SA	SAGEM SA	IG		Paris	562 082 909	100	100
SAGEM International		IG	Absorbée par Sagem SA	Paris	326 260 536		
SAGEM MONETEL	SAGEM MONETEL	IG		Valence	442 508 271	100	100
TREL PARTICIPATIONS			Absorbée par Sagem International	Paris	399 230 135		
Eurofog	Eurofog	IG		Massy	340 574 540	65,91	65,91
	Compagnie de Découpe de l'Ouest – CDO SAS	IP	Inscrite au RCS le 18/06/03	Dinan	448 897 405	76,65	76,65
	SOFRADIR	IP		Chatenay Malabry	334 835 709	40	40
	ULIS	IP		Veurey Voroize	440 508 331	40	34,01
SILEC	SILEC	IG		Paris	390 654 192	100	100
SAGEM Comunicaciones Ibérica	SAGEM Comunicaciones Ibérica	IG		Espagne		100	100
SAGEM AUSTRALASIA Pty Ltd	SAGEM AUSTRALASIA Pty Ltd	IG		Australie		100	100
Dr Neuhaus Telekommunikation Gmbh	Dr Neuhaus Telekommunikation Gmbh	IG		Allemagne		99,2	99,2
SAGEM MAGYARORSZAG	SAGEM MAGYARORSZAG	IG		Hongrie		100	100
SFIM Inc.	SFIM Inc.	IG		Etats-Unis		100	100
SFIM Industries Deutschland Gmbh	SFIM Industries Deutschland Gmbh	IG		Allemagne		100	100
SAGEM-MORPHO Inc.	SAGEM-MORPHO Inc.	IG		Etats-Unis		100	100
SAGEM Denmark A/S	SAGEM Denmark A/S	IG		Danemark		100	100
SAGEM Communication Austria GmbH	SAGEM Communication Austria GmbH	IG		Autriche		100	100
SAGEM Communication Germany GmbH	SAGEM Communication Germany GmbH	IG		Allemagne		100	100
SAGEM Communication UK Ltd	SAGEM Communication UK Ltd	IG		Angleterre		100	100
SAGEM Communication ITALIA Srl	SAGEM Communication ITALIA Srl	IG		Italie		100	100
SAGEM Communication CZ Sro	SAGEM Communication CZ Sro	IG		Rép. Tchèque		100	100
SAGEM Communication BENELUX BV	SAGEM Communication BENELUX BV	IG		Pays Bas		100	100
SAGEM Communication POLAND Sp Zo.o	SAGEM Communication POLAND Sp Zo.o	IG		Pologne		100	100
	Ningbo Bird Sagem Electronics Co Ltd	IP		Chine		50	50
	SAGEM Tunisie	IG		Tunisie		100	100
	Vectronix AG	IG	Entrée le 01/02/2003	Suisse		100	100
	Vectronix Inc.	IG	Entrée le 01/02/2003	Etats-Unis		100	100

\* IG : intégration globale  
IP : intégration proportionnelle

Vectronix est entrée dans le périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> février 2003. Par ailleurs, Sofradir a été consolidée pour la première fois en 2003 ainsi que Ningbo Bird Sagem Electronics Co, Sagem Tunisie et CDO SAS. En fin d'année, SAGEM SA a absorbé sa filiale à 100 % SAGEM International, ainsi que la société holding COFICEM.

#### Chiffres clés des variations de périmètre (en millions d'euros):

L'incidence des changements de périmètre, y compris les activités fax Philips et terminaux de paiement Monétel consolidées une partie de l'année seulement en 2002, sur le chiffre d'affaires de 2003 est d'environ 4,2 %. Les réserves cumulées par Sofradir ont été comptabilisées, conformément aux obligations légales, en résultat exceptionnel (3,6 millions d'euros). Sur les postes du bilan, les incidences les plus significatives sont les suivantes :  
– 130 M€ sur la trésorerie (dont 90 M€ consécutifs à l'intégration de l'endettement de Coficem) et + 24 M€ sur les écarts d'acquisition (principalement dues à l'acquisition de Vectronix).

#### 4) **EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**

##### **4.1 - Ecarts d'acquisition (en milliers d'euros)**

Les montants concernés s'élèvent à :

	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Dotations	Fin de l'exercice
SFIM	26 526			(1 710)	24 816
SAT/SILEC	37 769			(4 034)	33 735
FAX PHILIPS	4 186		(643)	(388)	3 155
MONETEL	987		(90)	(92)	805
VECTRONIX		25 330		(1 165)	24 165
ULIS (filiale de SOFRADIR)		291		(77)	214
<b>TOTAL</b>	<b>69 468</b>	<b>25 621</b>	<b>(733)</b>	<b>(7 466)</b>	<b>86 890</b>

Aucun élément susceptible de déclencher un test de dépréciation de valeur sur les écarts d'acquisition antérieurs à 2003 n'est intervenu. Ces écarts se rapportent à des activités actuellement rentables et sont par ailleurs déjà en partie amortis.

##### **4.2 - Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)**

	Début de l'exercice	Augmentations brut : acquisitions amort. prov. : dotations	Cessions	Autres mouvements *	Fin de l'exercice
Valeurs brutes	50 858	7 278	(1 978)	3 916	60 074
Amortissements, provisions pour dépréciation	37 525	8 433	(1 331)	1 952	46 579
Valeurs nettes	13 333	(1 155)	(647)	1 964	13 495

\* provenant essentiellement des variations de périmètre

Les acquisitions portent en premier lieu sur les logiciels.

Ventilation par nature des immobilisations incorporelles :

	Brut	Amortissements Provisions	Net 31/12/2003	Net 31/12/2002
Concessions, brevets, licences	56 250	45 318	10 932	10 861
Avances et acomptes	646		646	955
Autres	3 178	1 261	1 917	1 517
<b>TOTAL</b>	<b>60 074</b>	<b>46 579</b>	<b>13 495</b>	<b>13 333</b>

##### **4.3 - Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)**

	Début de l'exercice	Augmentations brut : acquisitions amort. prov. : dotations	Cessions	Autres mouvements *	Fin de l'exercice
Valeurs brutes	809 805	85 336	(59 705)	20 351	855 787
Amortissements, provisions pour dépréciation	586 177	69 506	(54 124)	8 074	609 633
Valeurs nettes	223 628	15 830	(5 581)	12 277	246 154

\* provenant essentiellement des variations de périmètre et de reprises de provisions

Les acquisitions relèvent en majorité de la catégorie matériel et outillage.

#### Ventilation par nature des immobilisations corporelles

	Brut	Amortissements, provisions	Net 31/12/03	dont biens en crédit-bail	Net 31/12/02
Terrains	40 846	7 916	32 930	604	33 300
Constructions	235 105	146 946	88 159	23 216	89 173
Installations techniques, matériel et outillage industriel	475 538	397 378	78 160	0	63 395
Autres immobilisations corporelles	104 298	57 393	46 905	8 791	37 760
<b>TOTAL</b>	<b>855 787</b>	<b>609 633</b>	<b>246 154</b>	<b>32 611</b>	<b>223 628</b>

#### **4.4 - Immobilisations financières (en milliers d'euros)**

	Brut	Provisions pour dépréciations	Net 31/12/03	Net 31/12/02
Participations	10 536	3 178	7 358	76 332
Autres immobilisations financières	13 966	910	13 056	112 921
<b>TOTAL</b>	<b>24 502</b>	<b>4 088</b>	<b>20 414</b>	<b>189 253</b>

La baisse du poste "participations" résulte notamment de la cession des titres Gemplus et de la consolidation de Ningbo Bird Sagem Electronics Ltd et de SOFRADIR. La baisse des autres immobilisations financières résulte notamment de l'annulation des titres COFICEM, du fait de la fusion-absorption de cette société par SAGEM SA. Au sein des autres immobilisations financières figurent des créances pour un montant de 6 570 K€ (dont 5 042 K€ à plus d'un an).

	Début de l'exercice	Augmentations (*)	Diminutions (*)	Autres mouvements (*)	Fin de l'exercice
Valeurs brutes	191 195	151 257	(157 862)	(160 088)	24 502
Provisions pour dépréciation	1 942	2 421	(274)	(1)	4 088
Valeurs nettes	189 253	148 836	(157 588)	(160 087)	20 414

(*) dont filiales Vectronix acquises et consolidées		40 869		(40 869)	0
(*) dont titres d'autocontrôle		95 676	(95 676)		0
(*) dont titres Gemplus	52 884	6 523	(59 407)		0

#### Titres de participation non consolidés

L'ensemble des sociétés non consolidées, et susceptibles de l'être, représenterait, en cas d'inclusion dans le périmètre, comparé avec les principaux indicateurs du groupe : moins de 0,1 % du chiffre d'affaires et des capitaux propres, 0,4 % du total du bilan, 1,1 % du résultat. Leur trésorerie nette est positive et équivaut à 0,6 % de la trésorerie nette positive du groupe.

#### **4.5 Stocks (en milliers d'euros)**

	Brut 31/12/2003	Provisions	Net 31/12/2003	Net 31/12/2002
Matières premières	198 905	47 430	151 475	138 546
En-cours	265 250	16 949	248 301	194 899
Produits intermédiaires et finis	165 349	29 958	135 391	109 505
<b>Total</b>	<b>629 504</b>	<b>94 337</b>	<b>535 167</b>	<b>442 950</b>

#### **4.6 Créances**

##### Ventilation par nature (en milliers d'euros)

	Brut	Provisions pour dépréciations	Net 31/12/2003	Net 31/12/2002
Clients	1 269 987	73 948	1 196 039	1 179 536
Avances et acomptes versés	56 580		56 580	51 122
Autres créances	69 691	11 813	57 878	109 343
Impôts différés actif	32 784		32 784	3 196
Autres comptes de régularisation	17 570		17 570	3 837
Sous-total	176 625	11 813	164 812	167 498
TOTAL	1 446 612	85 761	1 360 851	1 347 034

##### Ventilation par échéance (en milliers d'euros)

	Total	moins d'un an	plus d'un an
Créances	1 360 851	1 338 773	22 078

Les autres créances (69 691 milliers d'euros brut au 31/12/2003) comprennent des créances de TVA, des créances d'affacturage et des débiteurs divers. La dépréciation relative à ce poste ( 11 813 milliers d'euros au 31/12/2003) concerne les créances d'affacturage et les débiteurs divers.

#### **4.7 Effets de commerce inclus dans des postes du bilan (en milliers d'euros)**

	31/12/2003	31/12/2002
Créances clients et comptes rattachés	64 290	55 353
Disponibilités (effets en cours d'encaissement)	16 031	16 024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 804	113 834

#### **4.8 Valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)**

	Brut	Provisions pour dépréciations	Net 31/12/03	Net 31/12/02
Valeurs mobilières de placement à caractère quasi exclusivement monétaire	505 568	0	505 568	437 977
Actions propres (options d'achat attribuées)	88 945	13 279	75 666	61 254
Actions propres (autres)	18 320		18 320	31 805
	612 833	13 279	599 554	531 036

Les autres actions propres (18 320 milliers d'euros au 31/12/2003) seront utilisées dans le cadre d'attributions futures d'options ou de régularisation des cours.

#### **4.9 Capital de la société mère**

Suite au vote favorable des assemblées spéciales des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et générale extraordinaire des actionnaires tenues le 7 mars, la conversion des 8 973 360 ADP-SDV en 7 691 448 AO a été mise en œuvre. La réduction du capital en résultant, d'un montant de 1 281 912 euros, a porté ce capital de 36 044 360 euros à 34 762 448 euros.

Suite à l'accord du Conseil de Surveillance du 22 avril, le Directoire a décidé d'annuler 1 462 448 actions de la société, ce qui a eu pour effet de porter le capital de 34 762 448 euros à 33 300 000 euros divisé en autant d'actions d'un euro chacune. Cette annulation a conduit à réduire les capitaux propres de la société de 91 100 839,83 euros dont 1 462 448 euros imputé sur le capital et 89 638 391,83 euros sur les réserves.

Suivant une délibération en date du 18 décembre 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires :

1 – a décidé d'augmenter le capital de 5 550 000 euros par incorporation d'une somme de 5 550 000 euros prélevée sur les réserves facultatives et de créer, en représentation de cette augmentation de capital, 5 550 000 actions nouvelles attribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour six anciennes.

2 – a approuvé les fusions par absorption des sociétés COFICEM et SAGEM International. Pour rémunérer les apports effectués par COFICEM, SAGEM a augmenté son capital de 15 616 240 euros par l'émission de 15 616 240 actions attribuées aux actionnaires de la société COFICEM à raison de quatre actions SAGEM pour une action COFICEM. La prime de fusion s'élève à 101 799 042,22 euros. L'absorption de SAGEM International, filiale à 100 % de SAGEM n'a pas entraîné d'augmentation de capital mais s'est traduite par un boni de fusion de 149 397 358,17 euros.

3 – a décidé de réduire le capital de 18 061 011 euros par annulation de 18 061 011 actions lui ayant été apportées par les sociétés absorbées.

A l'issue de toutes ces opérations, le capital s'élève à 36 405 229 euros, divisé en 36 405 229 actions de 1 euro.

#### **4.10 Provisions (en milliers d'euros)**

	Début de l'exercice	Dotations	Reprises : montants utilisés	Reprises : montants non utilisés	Flux avec contrepartie en capitaux propres (dont changements comptables) sans incidence sur le résultat	Autres mouvements (dont variations de périmètre)	Fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges</b>							
Indemnités de départ à la retraite	75 312	1 377	1 537		(27 853)	1 444	48 743
Autres avantages à long terme	5 197	4 867	4 287		2 353	571	8 701
Garanties données aux clients	50 044	16 826	5 889			2 121	63 102
Charges sur contrats	98 774	22 060	17 912				102 922
Autres	124 329	19 477	45 867	5 999	(49 838)	2 011	44 113
	353 656	64 607	75 492	5 999	(75 338)	6 147	267 581
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Immobilisations incorporelles	4 104						4 104
Immobilisations corporelles	3 009		731	1 532			746
Immobilisations financières	1 942	2 421	274			(1)	4 088
Stocks et en-cours	106 978	7 013	21 242			1 589	94 338
Clients	74 981	58 980	60 053	255		295	73 948
Autres créances	9 304	2 994	486			1	11 813
Valeurs mobilières de placement	26 318	13 278	18 449	7 870		2	13 279
	226 636	84 686	101 235	9 657		1 886	202 316
<b>Total</b>	<b>580 292</b>	<b>149 293</b>	<b>176 727</b>	<b>15 656</b>	<b>(75 338)</b>	<b>8 033</b>	<b>469 897</b>

Rapprochement avec le compte de résultat :

Exploitation	122 165	128 766	4 564
Financier	12 936	12 693	1 435
Exceptionnel	14 189	33 100	9 657
Impôts sur les résultats	3	2 168	
	<b>149 293</b>	<b>176 727</b>	<b>15 656</b>

#### **4.11 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires**

##### **A. Définition des régimes**

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et les autres avantages au personnel à long terme sont soit des régimes à cotisations définies soit des régimes à prestations définies.

###### **Régimes à cotisations définies**

Ils se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

###### **Régimes à prestations définies**

Les régimes d'avantages post-emploi à prestations définies consentis au personnel correspondent :

- au régime d'indemnité de fin de carrière s'imposant aux entreprises françaises ;
- à des régimes internes portant sur des régimes de retraites à prestations définies dans les filiales Européennes (notamment en Allemagne, Suisse et Autriche).

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail, aux primes de fidélité ou aux jubilés.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds qui font l'objet périodiquement d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds est déduite du passif.

##### **B. Analyse des provisions**

Ces provisions sont comptabilisées en provisions pour risques et charges (cf. note 4.10 sur les provisions pour risques et charges) :

En milliers d'euros	Selon recommandations 2003 du CNC		déc-02 publié (3)	Variation 2002 retraité / publié (4) = (2-3)
	déc-03 (1)	déc-02 (2)		
Régimes d'avantages : post-emploi consentis au personnel	48 743	46 798	75 312	(28 514)
à long terme consentis au personnel	8 700	8 121	5 197	2 924
Total	57 443	54 919	80 509	(25 590)

##### **C. Hypothèses actuarielles**

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les sociétés françaises sont les suivantes :

Hypothèses	2003	2002
Taux d'actualisation	4,82%	5,50%
Age de départ à la retraite	60 ans	60 ans
Taux de rendement attendu des actifs du régime	N/A	N/A
Taux d'évolution des salaires	2,5% - 3%	2,10% - 2,5%
Turn over	1% - 4,50%	1% - 4,50%

#### D. Analyse des provisions relatives aux avantages post-emploi

Les montants comptabilisés en provision au titre de ces régimes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Selon recommandations 2003 du CNC	
	déc-03	déc-02 retraité
Valeur actualisée de la dette (Indemnités départ à la retraite pour la France)	44 203	43 561
Juste valeur des actifs des régimes	N/A	N/A
Valeur nette	44 203	43 561
Gains (pertes) actuariels différés	(711)	0
Montant net comptabilisé au bilan (pour les sociétés françaises)	43 492	43 561
Engagements concernant les filiales européennes	5 251	3 237
Total avantages post-emploi	48 743	46 798

La variation des montants nets comptabilisés au bilan s'explique de la manière suivante :

En milliers d'euros	déc-03
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice	75 312
Impact du changement de méthode sur la provision d'ouverture	(27 943)
Reclassement en provision relative aux avantages à long terme	(571)
Montant net à l'ouverture de l'exercice (retraité)	46 798
Coût des services rendus et coût financier	4 082
Prestations réglées	(4 242)
Effets de change sur régimes étrangers	(144)
Dettes complémentaires liées à des acquisitions	2 150
Autres variations	99
Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice	48 743

Le coût des services rendus et le coût financier ont été comptabilisés en charges d'exploitation et se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	2003
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 082
Coût financier	2 000
Ecart actuariels enregistrés en résultat	0
Charge de l'exercice	4 082

## E. Analyse des provisions relatives aux avantages à long terme

La variation de la dette et de la charge d'exploitation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Selon recommandations 2003 du CNC		Variation 2003/2002
	déc-03	déc-02 retraité	
Valeur actualisée de la dette	8 700	8 121	579
Juste valeur des actifs des régimes	N/A	N/A	
Montant net comptabilisé au bilan	8 700	8 121	
Charge de l'exercice	579		

### 4.12 Amortissements et provisions sur immobilisations (en milliers d'euros)

	Dotations aux amortissements (exploitation)	Dotations aux amortissements (exceptionnel)	Dotations aux provisions (exploitation)	TOTAL
Immobilisations incorporelles	8 433			8 433
Immobilisations corporelles	68 205	1 301		69 506
<b>TOTAL</b>	<b>76 638</b>	<b>1 301</b>	<b>0</b>	<b>77 939</b>

### 4.13 Dettes

Ventilation par nature et échéance (en milliers d'euros)

	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	149 604	116 985	32 355	264
Emprunts crédit-bail	25 623	6 222	13 802	5 599
Emprunts et dettes diverses	42 527	12 155	30 158	214
<b>Sous-total des emprunts et dettes financières</b>	<b>217 754</b>	<b>135 362</b>	<b>76 315</b>	<b>6 077</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	717 506	717 506		
Avances et acomptes reçus des clients	279 270	279 270		
Dettes fiscales et sociales	188 118	188 118		
Autres dettes et comptes de régularisation	80 127	80 127		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1 482 775</b>	<b>1 400 383</b>	<b>76 315</b>	<b>6 077</b>

Ventilation par nature de taux des emprunts et dettes financières (en milliers d'euros)

- taux variable	177 999
- taux fixe	39 755
	<hr/>
	217 754

Ventilation par devise des emprunts et dettes financières (en milliers d'euros)

- euros	217 612
- autres	142
	<hr/>
	217 754

#### **4.14 Charges de personnel**

##### **Effectif moyen**

	Exercice 2003	Exercice 2002
Cadres et ingénieurs	4 016	3 515
Maîtrise, techniciens et employés	5 660	5 301
Ouvriers	4 358	3 087
Effectif moyen total	14 034	11 903

L'augmentation de l'effectif résulte principalement des variations de périmètre.

#### **4.15 Reprises sur provisions et autres produits d'exploitation**

Le poste comprend des reprises sur provisions pour 133 330 K€ et des produits divers pour 7 057 K€ au 31/12/2003 (contre 81 369 K€ et 8 038 K€ en 2002).

#### **4.16 Autres charges d'exploitation**

Ce poste comprend essentiellement des redevances sur licences pour 54 167 K€ et des pertes sur créances irrécouvrables pour 22 046 K€ au 31/12/2003 (contre respectivement 22 931 K€ et 18 546 K€ en 2002).

#### **4.17 Charges et produits financiers**

Ventilation par nature (en milliers d'euros)

##### PRODUITS FINANCIERS

Produits de valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	889
Autres intérêts et produits assimilés	2 913
Reprises sur provisions	14 128
Différences de change	20 185
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 753
	<hr/>
	52 868

##### CHARGES FINANCIERES

Dotations aux provisions	12 936
Intérêts et charges assimilés	9 784
Différences de change	25 824
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 200
	<hr/>
	49 744

NET 3 124

Les intérêts d'emprunts y inclus et relatifs aux immobilisations prises en location-financement s'élèvent à 1 266 K€. Le montant des écarts de conversion passés en résultat financier représente une charge de 3 807 K€.

#### **4.18 Charges et produits exceptionnels**

Ventilation par nature (en milliers d'euros)

##### PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opérations de gestion	4 879
Sur opérations en capital	100 632
Reprises sur provisions	42 757
	<hr/>
	148 268

##### CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sur opérations de gestion	46 471
Sur opérations en capital	69 370
Dotations aux amortissements	1 301
Dotations aux provisions	14 189
	<hr/>
	131 331

NET 16 937

Les reprises de provisions concernent principalement les reliquats de celles constituées en 2001 au titre de l'activité téléphone mobile et des dépréciations d'actions propres. Des provisions pour charges diverses ont été dotées en 2003. Les produits et charges sur opérations en capital sont relatives, pour l'essentiel, à des opérations de cessions d'éléments d'actif dont principalement la cession de titres Gemplus (plus-value 21,8 millions d'euros) et d'immeubles. Les charges sur opérations de gestion regroupent principalement des charges de restructuration encourues au titre des rationalisations liées à l'application du plan Rebond, et des charges liées au téléphone mobile couvertes par les reprises de provisions évoquées ci-dessus.

#### **4.19 Impôts sur les bénéfices**

##### **4.19.1 Ventilation des impôts sur les bénéfices (en milliers d'euros)**

	2003	2002
Impôts exigibles *	65 389	6 628
Impôts différés	(3 600)	28 003
Total	61 789	34 631
* dont impôts sur le résultat courant	89 295	27 372

##### **4.19.2 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique (en milliers d'euros et en taux)**

	2003		2002	
Impôts		61 789		34 631
Résultat avant impôts des entreprises		188 551		117 642
Taux d'impôt constaté		32,8%		29,4%
Taux normal d'imposition en France	66 804	35,43%	41 681	35,43%
Incidence des variations de périmètre	(1 215)	(0,6%)	(1 430)	(1,2%)
Impôts différés actifs non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable	2 141	1,1%	715	0,6%
Impact des impôts différés (dont actualisation)	(3 020)	(1,6%)	(2 047)	(1,7%)
Crédits d'impôts, écarts de taux et autres	(2 921)	(1,5%)	(4 288)	(3,7%)
TOTAL	61 789	32,8%	34 631	29,4%

**4.19.3 Impôts différés actifs non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable au 31 décembre 2003 (non actualisés, et en milliers d'euros)**

Reports fiscaux déficitaires	4 942
Différences temporaires	5 876
<b>TOTAL</b>	<b>10 818</b>

**4.19.4 Actualisation**

L'incidence de l'actualisation des impôts différés est une charge de 1 379 K€ au 31 décembre 2003, contre 4 399 K€ en 2002.

**4.19.5 Variation des actifs et passifs d'impôts différés (en milliers d'euros)**

	au 31/12/02	variation inscrite dans le TFT	autres variations (périmètre, change)	au 31/12/03
Reports fiscaux déficitaires	2 456	1 041	(385)	3 112
Différences temporaires et retraitement de consolidation	740	2 559	26 373	29 672
total général des impôts différés au bilan	3 196	3 600	25 988	32 784

**4.20 Résultats par action**

	31/12/2003	31/12/2002 proforma *	
		AO	ADP
Nombre de titres * (a)		31 582 833	10 468 920
Total	36 405 229	42 051 753	
Nombre de titres d'autocontrôle * (b)		132 699	238 000
Total	63 352	370 699	
Nombre de titres hors autocontrôle * (c = a - b)		31 450 134	10 230 920
Total	36 341 877	41 681 054	
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors (autocontrôle) (c')	39 255 019	41 526 255	
Valeur du titre (en €) * (d) (cours de clôture)	84,95	55,29	40,63
Capitalisation boursière totale (en M€) (e = a x d)		1 746	425
Total	3 093	2 171	
Capitalisation boursière hors autocontrôle (en M€) (f = c x d)		1 738	416
Total	3 087	2 154	
Résultat net part du groupe (en M€) (g)	119,7	77,0	
Résultat net par action (en €) (h = g / c')	3,05	1,85	
PER (i = f / g)	25,8	28,0	

\* Ajustés en 2002 pour tenir compte de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 6 actions anciennes intervenue en 2003

## 5) AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 - Informations sectorielles

#### Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)

Par branche d'activité	Exercice		Par secteur géographique	Exercice	
	2003	2002		2003	2002
Communications	2 097 070	1 764 878	International (*)	1 721 864	1 492 232
Défense et Sécurité	1 083 370	998 420	France	1 458 576	1 271 066
	<b>3 180 440</b>	<b>2 763 298</b>		<b>3 180 440</b>	<b>2 763 298</b>

(\*) Europe 50 % - Asie/Océanie 28 % - Afrique 8 % - Amériques 14 %

#### Immobilisations corporelles et incorporelles (en pourcentage du total)

Par branche d'activité	Exercice		Par secteur géographique	Exercice	
	2003	2002		2003	2002
Communications	49%		International	9%	
Défense et Sécurité	51%		France	91%	
	100%			100%	

#### Contribution des branches d'activité au résultat d'exploitation (en millions d'euros)

	2003	2002
Communications	89,7	51,8
Défense et Sécurité	78,8	78,3
<b>TOTAL</b>	<b>168,5</b>	<b>130,1</b>

### 5.2 – Engagements

#### Risques de marché

Le groupe n'est pas intervenu sur le marché des instruments financiers, sauf dans quelques cas ponctuels lors de la mise en place de couvertures spécifiques destinées à la protéger de risques identifiés. Ainsi le groupe SAGEM utilise les instruments financiers pour réduire son exposition aux risques de variation des cours de change et des taux d'intérêt.

#### *Risque de change*

Les instruments financiers détenus au 31 décembre 2003 ont pour objet de couvrir le risque de change résultant de dettes ou de créances, d'origine commerciale et de transactions anticipées connues à la clôture.

L'exposition principale du groupe est en USD et JPY. Ainsi la position du groupe au 31 décembre 2003 se décompose selon le tableau suivant :

#### *En M USD En M JPY*

Actifs	184,8	329,9
Passifs	94,2	5 347,7
Position nette bilantielle	90,6	-5 017,8
Positions hors bilan	-76,0	14 000,0
Position nette	14,6	8 982,2

Afin de mieux maîtriser le risque de change il a été mis en place en début d'année une gestion en position nette dont seule la partie résiduelle fait l'objet de couverture. Toutefois dans certains cas il est possible de mettre en place des couvertures spécifiques à la demande expresse des divisions après accord de la direction financière. Les instruments financiers utilisés pour les couvertures sont les contrats de terme, les achats d'option et les produits de compagnies d'assurance en particulier COFACE.

Afin de suivre l'exposition du groupe, la position de change est calculée et réactualisée chaque mois. Celle-ci est issue des outils d'informations en place au sein de la société tels que SAP.

### ***Risque de taux***

La majorité de l'endettement financier du groupe auprès du système bancaire au 31 décembre 2003 est basée sur des taux variables. Des couvertures spécifiques par swaps de taux d'intérêt peuvent être mises en place le cas échéant.

Ainsi les instruments financiers détenus au 31 décembre 2003 ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt crédit bail.

Le groupe n'est pas intervenue sur le marché des instruments financiers. Au 31 décembre 2003, sa trésorerie est en effet placée, en quasi – totalité, sur des instruments à caractère monétaire.

La valeur nominale des instruments financiers à la clôture s'analyse comme suit :

	<i>Au 31/12/2003 (en millions d'euros)</i>				
	<b>TOTAL</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>Echéance 1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Moyenne taux fixe</b>
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>					
<i>Swaps de taux d'intérêts (prêteur en variable)</i>	5,5	0,9	4,6		6,05 %
<b>Instruments de change</b>					
<b>Change à terme – Devises achetées</b>	115,3	115,3	-	-	-
<i>Change à terme – Devises vendues</i>	94,0	87,7	6,3	-	-
<i>Contrats d'assurance</i>	10,6	10,6			

### **Actions**

Le groupe n'est pas intervenu sur le marché des instruments financiers.

### ***Risque sur le prix des métaux***

Le groupe n'est pas exposée au risque de prix sur les métaux.

Cependant il reste exposé au risque sur matières premières. Dans ce cas les décisions de couvertures seront prises au cas par cas.

### ***Risque de crédit***

Compte tenu de la diversification des clients et de leur dispersion géographique, le groupe SAGEM est faiblement exposé au risque de crédit sur les créances détenues. Toutefois, différents modes de couvertures sont mis en place tels que l'affacturage, le crédit-bail ou la police Globaliance.

Les titres de placement (principalement monétaires et court terme) détenus en portefeuille ne sont sensibles qu'aux évolutions de taux.

### Gestion de la trésorerie

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des conditions bancaires et de contrôle des risques de marché, le groupe a mis en place une gestion centralisée de sa trésorerie.

#### Obligations contractuelles (en milliers d'euros)

	Total	Paiements dus par période		
		A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Dettes à long terme inscrites au bilan (*)	217 754	135 362	76 315	6 077
<i>(*) dont emprunts en crédit bail</i>	25 623	6 222	13 802	5 599

#### Autres engagements commerciaux hors bilan (en milliers d'euros)

	Total	Montant des engagements par période		
		A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Garanties et autres engagements commerciaux	56 641	35 359	13 336	7 946

### **5.3 – Besoin en Fonds de Roulement (en milliers d'euros)**

	31/12/2003	31/12/2002	variation du BFR	
<b>BILAN</b>				
Stocks et en-cours	535 167	442 950	92 217	
Clients et comptes rattachés	1 196 039	1 179 535	16 504	
Autres créances et comptes de régularisation	164 812	167 498	(2 686)	
Options d'achat d'actions (inclus dans vmp)	75 666	61 254	14 412	
Fournisseurs et comptes rattachés	(717 506)	(537 325)	(180 181)	
Autres dettes et comptes de régularisation	(547 515)	(581 317)	33 802	
	706 663	732 595		(25 932)
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>				
Variation des impôts différés			(3 600)	
Variation lié à l'activité			94 074	
Variation lié aux opérations d'investissement			(33 114)	57 360
Autres variations (périmètre, change)				(31 428)

**Alain Lainé**  
2, rue du Colonel Moll  
75017 PARIS

**Calan Ramolino & Associés**  
191, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

**SAGEM S.A.**

Société Anonyme  
Le Ponant de Paris  
27, rue Leblanc  
75015 PARIS

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Comptes Consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2003

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SAGEM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

*OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3.1 de l'annexe qui expose :

- le changement de méthode comptable résultant de l'application par anticipation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, de la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires ;
- le changement de présentation au niveau du compte de résultat consolidé des frais de co-publicité encourus auprès des opérateurs de téléphonie mobile, dorénavant inscrits en diminution du chiffre d'affaires consolidé.

*JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS*

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.3.1 de l'annexe expose le changement de méthode comptable relatif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, ainsi que le changement de présentation au niveau du compte de résultat consolidé des frais de co-publicité encourus auprès des opérateurs de téléphonie mobile.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

Alain LAINE

Calan Ramolino & Associés

Jean-Marc LUMET

## ***5.2 Extrait des comptes sociaux 2003-2002-2001***

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2003***(en milliers d'euros)*

<b>ACTIF</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles :	7 758	7 519	4 246
Immobilisations corporelles	179 207	147 869	135 172
Immobilisations financières	340 330	243 889	198 039
	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>399 277</b>	<b>337 457</b>
	<b>527 295</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks en en-cours	498 709	405 853	440 135
Créances	1 304 314	1 321 281	1 276 394
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	409 240	177 218	271 983
	<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 904 352</b>	<b>1 988 512</b>
	<b>2 212 263</b>		
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 303 629</b>	<b>2 325 969</b>
	<b>2 739 558</b>		
<b>PASSIF</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	1 065 011	738 678	747 380
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
	265 404	314 474	297 964
<b>DETTES</b>			
	1 409 143	1 250 477	1 280 625
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 303 629</b>	<b>2 325 969</b>
	<b>2 739 558</b>		

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE**

(en milliers d'euros)

	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 029 391	2 642 404	2 939 793
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	280 372	246 555	(21 646)
RESULTAT D'EXPLOITATION	163 634	114 387	(111 589)
RESULTAT FINANCIER	51 885	(24 469)	7 819
RESULTAT COURANT avant impôts	215 519	89 918	(103 770)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 937	(48 167)	71 875
IMPOTS SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION	(80 133)	2 418	36 692
BENEFICE	154 323	44 169	4 797

## **Capitaux propres**

Suite au vote favorable des assemblées spéciales des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et générale extraordinaire des actionnaires tenues le 7 mars, la conversion des 8 973 360 ADP-SDV en 7 691 448 AO a été mise en œuvre. La réduction du capital en résultant, d'un montant de 1 281 912 euros, a porté ce capital de 36 044 360 euros à 34 762 448 euros.

Suite à l'accord du Conseil de Surveillance du 22 avril, le Directoire a décidé d'annuler 1 462 448 actions de la société, ce qui a eu pour effet de porter le capital de 34 762 448 euros à 33 300 000 euros divisé en autant d'actions d'un euro chacune. Cette annulation a conduit à réduire les capitaux propres de la société de 91 100 839,83 euros dont 1 462 448 euros imputé sur le capital et 89 638 391,83 euros sur les réserves.

Suivant une délibération en date du 18 décembre 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires :

1 – a décidé d'augmenter le capital de 5 550 000 euros par incorporation d'une somme de 5 550 000 euros prélevée sur les réserves facultatives et de créer, en représentation de cette augmentation de capital, 5 550 000 actions nouvelles attribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour six anciennes.

2 – a approuvé les fusions par absorption des sociétés COFICEM et SAGEM International. Pour rémunérer les apports effectués par COFICEM, SAGEM a augmenté son capital de 15 616 240 euros par l'émission de 15 616 240 actions attribuées aux actionnaires de la société COFICEM à raison de quatre actions SAGEM pour une action COFICEM. La prime de fusion s'élève à 101 799 042,22 euros. L'absorption de SAGEM International, filiale à 100 % de SAGEM n'a pas entraîné d'augmentation de capital mais s'est traduite par un boni de fusion de 149 397 358,17 euros.

3 – a décidé de réduire le capital de 18 061 011 euros par annulation de 18 061 011 actions lui ayant été apportées par les sociétés absorbées.

A l'issue de toutes ces opérations, le capital s'élève à 36 405 229 euros, divisé en 36 405 229 actions de 1 euro.

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi (en milliers d'euros) :

	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Affectation du résultat 2002</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Mouvements</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
Capital	36 044		21 166 (4)	19 523 (5)	-1 282 (6)	36 405
Primes d'émission, fusion, apport	136 852		219 654 (7)	168 161 (8)	-24 979 (9)	163 366
Boni de fusion SAGEM International			149 398 (10)	149 398 (11)		0
Ecart de réévaluation (1)	1 474					1 474
Réserve légale	3 789				(148) (12)	3 641
Réserves réglementées	152 899		322 828 (13)		26 261 (9)	501 988
Autres réserves (3)	358 199	13 800		215 402 (14)	148 (12)	156 745
Report à nouveau	957	1 503	42 171 (15)	363 (16)		44 268
Résultat 2002	44 169	(15 303)		28 866 (2)		0
Résultat 31/12/2003			154 323			154 323
Subventions d'investissement	51			51		0
Provisions réglementées	4 244		90	1 533		2 801
	<b>738 678</b>	<b>0</b>	<b>909 630</b>	<b>583 297</b>	<b>0</b>	<b>1 065 011</b>

(1) Ecart de réévaluation :

Réserve provenant de la réévaluation  
des terrains en 1977

1 474  
**1 474**

1 474  
**1 474**

(2) Dividendes distribués

(3) Dont réserves pour actions propres

111 840

(4) Attribution gratuite 1 action nouvelle pour 6 actions anciennes pour 5 550  
Création de 15 616 actions lors de la fusion absorption de COFICEM

(5) Annulation de 1 462 448 actions pour 1 462  
annulation des actions SAGEM détenues par COFICEM pour 16 922  
annulation des actions SAGEM (ex COFICEM) détenues par SAGEM International pour 1 139

(6) Réduction de capital consécutive à la conversion des ADP en AO

(7) Fusion absorption de COFICEM 101 800  
inscription du boni de fusion SAGEM International en prime de fusion pour 86 854  
provision pour perte à subir pendant la période de rétroactivité  
de la fusion-absorption de COFICEM pour 31 000  
(la perte subie pendant la période de rétroactivité s'est élevée en définitive à 29 676)

(8) Annulation des actions SAGEM détenues par COFICEM 74 000  
ainsi que celles détenues par SAGEM International pour 93 642  
imputation des frais relatifs à la fusion pour 519

(9) Conversion des ADP en AO pour 1 282  
Reconstitution des réserves réglementées de COFICEM -26 261

(10) Fusion absorption de SAGEM International

(11) Reconstitution des réserves et provisions réglementées de Sagem international pour 33 742  
Reconstitution chez SAGEM de l'absorption de TREL Participations par SAGEM International pour 28 802  
Inscription du boni de fusion SAGEM International en prime de fusion pour 86 854

(12) Ajustement du montant de la réserve légale à 10% du capital (AG du 18.12.2003)

(13) Reconstitution des réserves réglementées de TREL Participations et SAGEM International

(14) Annulation de 1 462 448 actions pour 89 639  
Annulation des actions SAGEM détenues par COFICEM pour 120 213  
Attribution gratuite 1 action nouvelle pour 6 actions anciennes 5 550

(15) Neutralisation des dividendes intragroupe versés pendant la période de rétroactivité des  
fusions décidées le 18.12.2003 13 261  
Changement comptable relatif aux provisions pour retraites et avantages similaires 28 910

(16) Neutralisation des résultats intragroupe réalisés pendant la période de rétroactivité  
des fusions décidées le 18.12.2003 363

## Capital

### Ventilation du capital et des primes liées

<u>Milliers d'euros</u>	<u>Capital</u>	<u>Primes</u>
Situation au 01/01/1998	30 400	79 923
Augmentation 1998	1 692	76 895
Augmentation 2000	6 418	
Réduction 2000 consécutive à la conversion en euros de la valeur nominale des actions	(619)	
Réduction 2001 suite à l'annulation de 1 654 646 actions ordinaires	(1 655)	(19 966)
Réduction 2002 suite à l'annulation de 191 526 actions ordinaires	(192)	
<u>2003</u>		
Conversion de 8 973 360 ADP-SDV en 7 691 448 AO	(1 282)	1 282
Réduction suite à l'annulation de 1 462 448 actions ordinaires	(1 462)	
Attribution d'une action gratuite pour 6 détenues	5 550	
Création de 15 616 actions lors de la fusion absorption de COFICEM	15 616	101 800
Annulation des actions SAGEM détenues par COFICEM	(16 922)	(74 000)
Annulation des actions SAGEM détenues par SAGEM International	(1 139)	(93 642)
		91 074 (de fusion)
	<u>36 405</u>	<u>163 366</u>
		<u>199 771</u>

L'information concernant les options est donnée dans le rapport spécial du Directoire.

Composition : 36 405 229 actions ordinaires de 1 € nominal

### Répartition au 31 décembre 2003

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
CLUB SAGEM	4 779 991	13,13%	4 782 323	10,71%
FCPE des salariés SAGEM	1 572 733	4,32%	2 428 861	5,44%
COGEMA / COGERAP (AREVA)	6 178 347	16,97%	8 336 097	18,66%
BNP PARIBAS	1 436 236	3,95%	2 872 412	6,43%
CDC	1 701 229	4,67%	2 370 829	5,31%
Actions propres	1 592 513	4,37%	0	0,00%
Autres (actions détenues par des actionnaires possédant moins de 2,5 % du capital)	19 144 180	52,59%	23 875 946	53,45%
	<b>36 405 229</b>	<b>100%</b>	<b>44 666 468</b>	<b>100%</b>

Le capital de CLUB SAGEM est détenu à 75 % par les FCPE des salariés SAGEM.

Un pacte d'actionnaire a été conclu le 12 décembre 2003 entre CLUB SAGEM d'une part, et BNP PARIBAS et COGEMA d'autre part.

Ce pacte a été publié par l'AMF le 15 décembre 2003

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**  
(en milliers d'euros et devises)

SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (AUTRES QUE LE CAPITAL AVANT AFFECTATION DES RESULTATS)	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE (en %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSEES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALLS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. DU DERNIER EXERCICE ECOULE	BENEFICE OU PERTE (-) DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES	
				BRUTE	NETTE					ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
<b>1. RENSEIGNEMENTS DETAILLES</b>											
<u><b>A. Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société) :</b></u>											
<b>SAGEM MORPHO, Inc.</b> Siège social : Broadway Plaza - Tacoma - ETATS-UNIS	64 826 USD	(47 786) USD	100	33 870	14 807			38 618 USD	(6 842) USD		
<b>SFIM IND. GMBH</b> GOTTLIEB DAIMLER Str-60 71711 MURR - Allemagne	1 534	56	100	3 855	1 612			6 514	(225)		
<b>EUROFOG</b> 13, av. Ramolfo Garmier - 91300 MASSY	276	1 142	58,83	1 744	834			45	87		
<b>SAGEM Montréal</b> 27, rue Leblanc - 75512 PARIS	20 121	(3 922)	100	20 469	20 469			37 136	(3 926)		
<b>SCI MINERVE</b> 13 avenue Marcel Ramolfo Garmier - 91344 MASSY CEDEX	2	67	100	2 044	2 044			127	68		
<b>Compagnie de Découpe de l'Ouest</b> 14, rue de la Violette - 22100 DINAN	3 040	21	76,65	2 330	2 330			3 177	21		
<b>VECTRONIX AG</b> Heinrich Wild Strasse CH-9435 Heerbrugg (Suisse)	3 800 CHF	11 746 CHF	100	34 885	34 885	4 562		64 452 CHF	9 854 CHF		
<b>SILFC</b> Siège social : 27, rue Leblanc - 75015 PARIS	210 000	2 174	100	210 001	210 001				2 182		
<b>Dr Neuhaus KGaA</b> Siège social : Haldenstieg 3 - 22453 HAMBURG - Allemagne	1 534	1 033	99,20	8 338	2 567				(309)		
<b>SAGEM DENMARK</b> Siège social : Fabriksparken 42 - DK 2600 GLOSTRUP Danemark	1 000 DKK	57 422 DKK	100	6 172	6 172			141 220 DKK	12 327 DKK		
<b>SAGEM COMMUNICACIONES IBERICA</b> Don Ramon de la Cruz 92 - 28006 MADRID - Espagne	471	3 733	100	1 966	1 966			24 319	161		
<b>SAGEM MAGYARORSZAG</b> Istvanmélki ut 8 1045 BUDAPEST Hongrie	50 010 HUF	1 267 486 HUF	100	611	611			5 123 835 HUF	39 602 HUF		
<b>SAGEM COMMUNICATION (TIANJIN) Co Ltd</b> Siège social : 27, rue Leblanc - 75015 PARIS				1 116	1 116						

**FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)**  
(en milliers d'euros et devises)

SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (AUTRES QUE LE CAPITAL) AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE (en %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSEES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. DU DERNIER EXERCICE ECOULE	BENEFICE OU PERTE (-) DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES	
				BRUTE	NETTE					ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
<b>B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) :</b>											
<b>JV NINGBO BIRD SAGEM Electronics Co Ltd</b> Building 2 - Bird Industrial Park - Junzhong Road 315500 Fenghua City Zhejiang Prolima - PRC	210 238 CNY	18 099 CNY	50	12 676	12 676			776 364 CNY	18 099 CNY		
<b>SOFRADIR</b> Siège social : 43/45, rue Camille Pelletan - 92290 CHATENAY	6 000	17 309	40	2 439	2 439			44 856	8 185		chiffres 2002
<b>PK7</b> 2 0-22, rue Louis Armand - 75015 PARIS	4 024	(4 177)	43,79	1 762	0			1 502	(1 677)		chiffres 2002
<b>MELIS@ Infrastructures</b> 14 bd Lavoisier - 49000 ANGERS	1 500		40	600	600						Sté nouvellement créée
<b>2. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX</b>											
<b>A. Filiales non reprises au chapitre 1</b>											
a) Filiales françaises (ensemble)				3 949	3 949						
b) Filiales étrangères (ensemble)				2 228	907						
<b>B. Participations non reprises au chapitre 1</b>											
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)				1 298	1 206						
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)				26	26						

Total valeurs nettes comptables

Autres immobilisations financières (dépôts, cautionnements, autres titres immobilisés et prêts...)

Total immobilisation financières

321 217  
19 113  

---

340 330

## RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros	Exercice 1999	Exercice 2000	Exercice 2001	Exercice 2002	Exercice 2003
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	32 090 960	37 890 522	36 235 676	36 044 360	36 405 229
Nombre des actions ordinaires existantes	8 032 545	28 917 162	27 262 516	27 071 000	36 405 229
Nombre des actions ordinaires ajusté (1)	33 736 689	33 736 689	31 806 268	31 582 833	36 405 229
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	2 492 600	8 973 360	8 973 360	8 973 360	0
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) ajusté (1)	10 468 920	10 468 920	10 468 920	10 468 920	0
Nombre total des actions existantes	10 525 145	37 890 522	36 235 676	36 044 360	36 405 229
Nombre total des actions ajusté (1)	44 205 609	44 205 609	42 275 188	42 051 753	36 405 229
Nombre maximal d'actions futures à créer : - par conversion d'obligations - par exercice de droits de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 089 975 235	4 183 802 877	2 939 793 431	2 642 403 798	3 029 390 741
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	298 107 105	190 657 732	131 592 431	54 015 274	146 500 005
Impôts sur les bénéfices	33 146 813	42 122 950	(36 691 893)	(2 418 074)	61 533 173
Participation des salariés due au titre de l'exercice	11 333 088	5 212 612	0	0	18 600 000
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	164 762 217	2 482 066	4 796 815	44 168 623	154 322 999
Résultat mis en distribution	40 873 689	23 631 649	22 638 862	31 286 203	34 220 915
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					
- sur nombre d'actions existantes	24,10	3,79	4,64	1,57	1,83
- sur nombre d'actions ajusté (1)	5,74	3,25	3,98	1,35	1,83
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
- sur nombre d'actions existantes	15,65	0,07	0,13	1,23	4,24
- sur nombre d'actions ajusté (1)	3,73	0,06	0,11	1,05	4,24
Dividende net attribué :					
a) actions ordinaires					
- sur nombre d'actions existantes	1,98	0,60	0,60	0,90	0,94
- sur nombre d'actions ajusté (1)	0,48	0,51	0,51	0,77	0,94
b) actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
- sur nombre d'actions existantes	2,29	0,70	0,70	-	-
- sur nombre d'actions ajusté (1)	0,55	0,60	0,60	-	-
c) superdividende exceptionnel (1)	0,44				
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12 558	14 055	13 321	10 998	11 050
Montant de la masse salariale de l'exercice	392 042 207	441 502 023	423 892 597	371 639 524	383 948 446
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges sociales, oeuvres sociales, etc...)	201 164 935	228 054 136	201 441 677	187 896 640	193 807 406

(1) en données ajustées pour tenir compte du split par 2,5 des actions intervenu en 1999, et du split par 3 des actions et de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes intervenue en 2000

En données ajustées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 6 actions anciennes, décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 décembre 2003

**Alain Lainé**  
2, rue du Colonel Moll  
75017 PARIS

**Calan Ramolino & Associés**  
191, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

**SAGEM S.A.**

Société Anonyme

Le Ponant de Paris  
27, rue Leblanc  
75015 PARIS

---

**RAPPORT GENERAL**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2003

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAGEM S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

*OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application par anticipation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, de la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1.1 de l'annexe expose le changement de méthode comptable relatif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

### VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

Alain LAINE

Calan Ramolino & Associés

Jean-Marc LUMET

Différences de principes comptables entre comptes sociaux et comptes consolidés :

Les différences entre les principes comptables utilisés dans les comptes sociaux et ceux appliqués dans les comptes consolidés résultent d'une part de l'application des méthodes considérées comme préférentielles dans le paragraphe 300 du règlement 99-02 du CRC, à savoir :

-comptabilisation au bilan consolidé des contrats de location-financement,  
-enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises et non couverts.

D'autre part, ces différences résultent également de l'application de règles spécifiques à la comptabilité de consolidation, et notamment :

- élimination des écritures comptables à but exclusivement fiscal,
- comptabilisation d'impôts différés,
- mise en évidence d'écarts d'acquisition et amortissement de ces écarts.

\*\*\*

La présentation des comptes n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### 5.3 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts (1) :

en milliers d'euros	<b>Deloitte Touche Tohmatsu</b>				<b>Alain Lainé</b>			
	<b>Montant</b>		<b>%</b>		<b>Montant</b>		<b>%</b>	
	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
<b>Audit</b>								
B Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés (2)	1 364	987	91%	62%	25	17	100%	100%
B Missions accessoires								
. Missions de "due diligence"		494						
. Autres	1	31						
	1	525	0%	34%				
<b>Sous-total</b>	<b>1 365</b>	<b>1 512</b>	<b>91%</b>	<b>96%</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>								
. Juridique, fiscal, social	131	71	9%	4%				
. Autres	11							
<b>Sous-total</b>	<b>142</b>	<b>71</b>	<b>9%</b>	<b>4%</b>				<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 507</b>	<b>1 583</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) il s'agit des prestations effectuées au titre de l'exercice comptable 2003 prises en charge au compte de résultat.

(2) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

#### **5.4 Préparation de la transition vers les nouvelles normes comptables internationales (« IFRS »)**

Le projet IFRS a démarré en 2003 avec l'assistance d'un cabinet d'audit externe pour les trois premières phases détaillées ci dessous. Le projet comprend les phases suivantes :

- de sensibilisation et de formation des principaux acteurs,
- de diagnostic des divergences entre les règles comptables du Groupe SAGEM et les règles IFRS,
- de simulation des principaux impacts du passage aux normes IFRS sur les comptes consolidés de SAGEM,
- de refonte des systèmes d'information et de déploiement.

L'organisation adoptée en « mode projet » comprend :

- un comité de pilotage qui se réunit mensuellement et a pour mission d'orienter, de définir et de valider les principaux travaux réalisés.
- une équipe projet « dédiée » organisée autour d'un responsable de projet qui a pour mission de coordonner les travaux, de garantir leur qualité, d'en suivre les coûts et les délais et de les restituer au comité de pilotage.
- Des ateliers de travail traitant des problématiques IFRS par thème : Recherche et Développement, Retraites, Immobilisations corporelles, instruments financiers, locations financières, informations sectorielles, impôts différés, paiement en actions, états financiers, etc.

Une réunion est organisée mensuellement avec les commissaires aux comptes au cours de laquelle un point d'avancement du projet est réalisé.

La phase de diagnostic est pratiquement achevée à ce jour et la simulation est actuellement en cours de réalisation.

Les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les principes comptables actuels et ceux à adopter en 2005 se résument comme suit :

- Les frais de développement aujourd'hui constatés en charges devront, s'ils respectent certains critères, être inscrits à l'actif et faire l'objet d'un amortissement sur la durée de vie économique des produits correspondants.
- Les actions SAGEM détenues en propre et figurant actuellement en valeurs mobilières de placement devront être déduites des capitaux propres selon les normes IFRS.
- Les impôts différés comptabilisés sont aujourd'hui actualisés en fonction de leur échéancier de retournement, cette actualisation n'est pas autorisée en normes IFRS. Elle devra en conséquence être annulée. Par ailleurs certains impôts différés devront être décompensés.
- Les stocks-options octroyés aux salariés devraient, selon le projet IFRS portant sur les paiements en actions, faire l'objet d'une comptabilisation en charges sur la période d'acquisition des droits par les salariés concernés.
- Les instruments financiers dérivés (achats et ventes à terme de devises, swaps de taux.... ) qui font partie, en règles françaises, des éléments hors bilan, devront être comptabilisés en normes IFRS à leur juste valeur. Les variations de ces justes valeurs affecteront le compte de résultat.
- Les immobilisations corporelles constituées d'éléments ayant des durées d'utilisation sensiblement différentes devront faire l'objet d'une décomposition systématique permettant d'amortir chaque composant sur sa durée estimée. Ces règles IFRS trouveront également à s'appliquer en normes françaises à compter de l'exercice 2005 selon les nouvelles dispositions du règlement CRC 2002-10.

Cette liste ne présente aucun caractère exhaustif ni définitif.

Par souci de se conformer progressivement aux nouvelles normes internationales, SAGEM a décidé d'opter dès l'exercice 2003 pour la comptabilisation des engagements de retraite et autres avantages assimilés, conformément aux dispositions de la recommandation 2003 du Conseil National de la Comptabilité. Ces dispositions sont parfaitement compatibles avec la norme IAS 19 de l'IASB. Ce changement comptable a un impact de + 29,9 millions d'euros sur les capitaux propres d'ouverture.

## 6 Le gouvernement d'entreprise

### 6.1. Composition et fonctionnement des organes de direction et de surveillance

#### 6.1.0 Composition des organes de direction et de surveillance

- Conseil de surveillance au 31 décembre 2003

NOM	PRENOM	- Ages - Dates de fin de mandat - Jetons de présence (5)	SOCIETES DANS LESQUELLES LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EXERCENT DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE
COLAIACOVO	Mario	62 AG 2007 32	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil de surveillance de SAGEM SA,</li> <li>• Administrateur : CDR – SNECMA.</li> </ul> (1) – (2) – (3) – (4)
LAUVERGEON	Anne	44 AG 2007 23	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Directoire d'AREVA.</li> <li>• Président du Conseil d'administration de COGEMA.</li> <li>• Administrateur de : SUEZ – TotalFinaElf.</li> </ul> (1)
de COMBRET	François	62 AG 2007 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associé Gérant de la Banque LAZARD.</li> <li>• Administrateur : BOUYGUES TELECOM – RENAULT – FONDS PARTENAIRES GESTION – INSTITUT PASTEUR.</li> </ul> (1) – (3)
DUPUY	Armand	55 AG 2007 23	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur des Recherches et Développements SAGEM SA.</li> </ul>
LAGARDE	Xavier	56 AG 2007 23	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Industriel et de la Qualité de SAGEM SA.</li> </ul>
LUCAS	Michel	64 AG 2007 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général de la Confédération Nationale et de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel.</li> <li>• Président du Directoire du CIC.</li> <li>• Président de Eurocard Holding.</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts.</li> </ul> (2) – (4)
ROUANNE	Guy	67 AG 2007 22	
TOUSSAN	Michel	64 AG 2007 26	(4)
VATIER	Bernard	56 AG 2007 28	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avocat, Ancien Bâtonnier de l'Ordre</li> </ul> (2) – (3)

(1) Comité stratégique (créé en 2002) – (2) Comité de sélection des membres du Conseil de surveillance dit Comité des Nominations (créé en 2001) –

(3) Comité des rémunérations et des options (créé en 2002) – (4) Comité d'audit (créé en 2002).

(5) au titre de 2002, versés en 2003 (en K€).

Les membres du Conseil de surveillance ont été nommés à l'Assemblée générale du 24 avril 2001, date de la modification des statuts de SAGEM SA, sauf M de COMBRET et M LUCAS, qui ont été cooptés au cours de l'exercice 2002.

En outre, la nomination de trois nouveaux membres au Conseil de surveillance est proposée à l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2004 : voir le rapport du Président du Conseil de surveillance.

- Directoire au 31 décembre 2003

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

NOM	PRENOM	Ages Dates de fin de mandat	SOCIETES DANS LESQUELLES LES MEMBRES DU DIRECTOIRE EXERCENT DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE
<b>OLIVIER</b>	<b>Grégoire</b>	43 AG 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Directoire de SAGEM.</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance de IMERYS.</li> <li>• Administrateur de WENDEL Investissement.</li> </ul>
<b>PENALVER</b>	<b>Georges</b>	48 AG 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de la Division Terminaux Internet et de la Division Ventes et Marketing Europe.</li> </ul>
<b>PACCARD</b>	<b>Jacques</b>	59 AG 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de la Division Aéronautique et Défense</li> </ul>
<b>PHILIPPE</b>	<b>Hervé</b>	46 AG 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Financier</li> </ul>

M. Grégoire OLIVIER, M. Jacques PACCARD et M. Georges PENALVER ont été nommés par le Conseil de surveillance du 24 avril 2001, qui a modifié les statuts de SAGEM SA. Hervé PHILIPPE a été nommé membre du Directoire par le Conseil de surveillance du 22 avril 2003. Thierry BUFFENOIR, Directeur de la Division Téléphones Mobiles, a été nommé membre du Directoire par le Conseil de surveillance du 5 février 2004.

- Comité de direction

Grégoire OLIVIER	Président du Directoire
Thierry BUFFENOIR	Directeur de la Division Téléphones Mobiles
Dominique CASTERA	Directeur des Ressources Humaines
Armand DUPUY	Directeur des Recherches et Développements
Francis GAILLARD	Directeur Administratif
Jean-Paul JAINSKY	Directeur de la Division Sécurité
Pascal LABARTHE	Directeur des Achats
Xavier LAGARDE	Directeur Industriel et de la Qualité
Jacques PACCARD	Directeur de la Division Défense et Sécurité
Georges PENALVER	Directeur de la Division Terminaux et Internet
Hervé PHILIPPE	Directeur Financier
Patrick SEVIAN	Directeur de la Division Réseaux

### 6.1.1. Fonctionnement des organes de direction et de surveillance

L'administration de la société s'effectue conformément à la loi et aux statuts.

- Pouvoirs et obligations du Directoire :

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Toutefois, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance les décisions suivantes du Directoire :

- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- les décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

L'appréciation du caractère significatif est faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire devra obtenir l'autorisation du Conseil de surveillance pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à vingt millions d'euros :

- acquérir ou céder des immeubles,
- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales et d'obligations, hors opérations de trésorerie,
- consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
- constituer des sûretés sur les biens sociaux.

De même, le Directoire devra obtenir l'autorisation du Conseil de surveillance pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à cent millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

De même le Directoire devra obtenir l'autorisation du Conseil de surveillance chaque fois qu'il accordera le cautionnement, l'aval ou la garantie financière de la société dépassant le plafond global ou le montant maximum fixé par engagement autorisé chaque année par le Conseil de surveillance.

Le Directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés, ainsi que le rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, le Directoire doit, dans les huit jours de leur établissement, communiquer les documents de gestion prévisionnelle ainsi que les rapports y afférents au Conseil de surveillance.

- Missions et pouvoirs du Conseil de surveillance

1. Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce. A ce titre, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

2. Le Conseil de surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la société.

L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la société ne prouve que ceux-ci en avaient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

3. Il autorise les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce.
4. Il présente à l'Assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.
5. Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale ordinaire.
6. Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

- **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 225-68 du code de commerce issu de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, je vais vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Conseil de Surveillance de SAGEM SA a, dès sa mise en place en 2001 et 2002, suite à la transformation de la société en société à Directoire et Conseil de Surveillance, institué quatre comités (Comité stratégique, Comité des rémunérations et des options, Comité d'audit, Comité des nominations). Depuis début mai 2002 son fonctionnement est régi par un règlement intérieur qui incorpore l'essentiel des recommandations sur le gouvernement de l'entreprise.

Une note destinée aux mandataires sociaux regroupe les règles légales et recommandations de la COB relative à la détention, l'acquisition et la cession des titres SAGEM SA auxquels ils sont soumis.

### **CONSEIL DE SURVEILLANCE**

COMPOSITION (AU 31.12.2003)

Le Conseil de Surveillance comporte 9 membres. L'âge moyen des membres est de 59 ans.

Le Conseil de Surveillance a suivi les recommandations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et a, sur le rapport de son Comité des nominations tenu le 2 février 2004, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis dans le rapport précité.

A l'issue de la présentation du rapport du Comité des nominations, le Conseil de Surveillance a estimé lors de sa réunion du 5 février 2004, que Madame LAUVERGEON et Messieurs de COMBRET, LUCAS et VATIER, devaient être regardés comme administrateurs indépendants. Les membres indépendants sont ainsi au nombre de 4 sur 9 et représentent plus du tiers des membres du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a décidé de proposer la candidature de 3 nouveaux membres du Conseil de Surveillance, à savoir Messieurs GUENA, CHODRON de COURCEL et SEVIAN dont les nominations seront proposées à la prochaine assemblée des actionnaires. Ainsi, si ces nominations sont approuvées par l'assemblée, le Conseil de Surveillance sera composé de 12 membres dont 6 membres indépendants, Messieurs GUENA et CHODRON de COURCEL devant être considérés comme tels et s'ajoutant à la liste ci-dessus.

Enfin, le Conseil de Surveillance a décidé lors de cette même réunion, de désigner un nouveau membre du Directoire en la personne de Monsieur BUFFENOIR, Directeur de la Division Téléphones Mobiles.

### **Membres du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance sont détenteurs à titre personnel de 20 actions minimum conformément aux statuts. Chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société SAGEM SA doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques.

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus d'informer la Société des opérations réalisées chaque semestre sur le titre SAGEM SA.

### **Fonctionnement du Conseil de Surveillance**

Conformément au règlement intérieur, le Conseil de Surveillance est convoqué par tous moyens par le Président, ou à la demande d'un membre au moins du directoire, ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins 4 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés et prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

De même, il délibère sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée.

Chaque membre reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent en outre toutes informations utiles sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut demander à bénéficier, en tant que de besoin, de formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

### Compétences du Conseil de Surveillance

Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoient l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance sur les décisions suivantes :

- émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

L'appréciation du caractère significatif des décisions est faite par le directoire sous sa responsabilité indépendamment des montants en cause.

Par ailleurs, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à vingt millions d'euros :

- acquérir ou céder des immeubles,
- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,
- consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
- constituer des sûretés sur les biens sociaux.

De même l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à cent millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

Enfin, l'autorisation du Conseil de Surveillance est nécessaire en vue du cautionnement, de l'aval ou de la garantie financière de la société dépassant le plafond global ou le montant maximum fixé par engagement qu'il autorise chaque année. Pour l'année 2003, ce plafond a été de 15 000 000 euros.

Une fois par trimestre au moins, un rapport d'activité de la société est présenté au Conseil de Surveillance par le Directoire. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés lui sont présentés, ainsi que le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, le Conseil de Surveillance reçoit au cours de la première réunion de l'année les prévisions budgétaires pour l'exercice en cours. Il est informé de leurs actualisations éventuelles apportées au cours de l'exercice.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux.

### Activité du Conseil en 2003

Le Conseil de Surveillance a tenu 5 réunions en 2003.

L'assiduité des membres du conseil de surveillance, exprimée par le taux de présence à ces réunions, s'élève à 89% (contre 87% en 2002).

Le Conseil a approuvé les comptes annuels 2002 ainsi que les comptes trimestriels et semestriels et a consacré sa première session de l'exercice 2004 à l'examen des comptes annuels 2003 et du budget 2004.

Le Conseil a délibéré sur les projets d'opérations financières telle la conversion des ADP en AO et les fusions-absorptions de sociétés du Groupe notamment COFICEM.

#### Evaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance

L'évaluation du fonctionnement du conseil de surveillance a été mise en œuvre avec l'aide de Monsieur le Bâtonnier VATIER nommé par le Conseil de Surveillance, qui a interrogé tous les membres du Conseil sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et sur leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Monsieur VATIER a présenté ses conclusions au cours du conseil de surveillance du 5 février 2004.

#### **COMITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le Conseil de Surveillance peut créer un ou plusieurs Comités ad hoc.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés de membres du Conseil de Surveillance nommés par celui-ci, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions. Ces Comités sont au nombre de 4 : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et options, le Comité des nominations et le Comité stratégique. Les réunions de chacun de ces Comités font l'objet de procès-verbaux écrits. La durée du mandat des membres de chacun de ces Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance et peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

#### **COMITE D'AUDIT**

##### Composition et missions.

Composé de 3 membres, MM Mario COLAIACOVO, Président de ce Comité, Michel TOUSSAN et Michel LUCAS, le Comité d'audit a pour missions :

a) dans le cadre de l'examen des documents comptables et financiers :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels préparés par la direction financière, avant leur présentation au Conseil de Surveillance et notamment les modifications des principes et des règles comptables appliquées dans l'établissement des comptes,
- d'examiner les documents financiers diffusés par la société lors des arrêtés de comptes annuels et éventuellement donner une appréciation sur ceux-ci,
- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières,
- d'examiner les projets de comptes pour les besoins d'opérations spécifiques telles que apports, fusion, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, ... rendus nécessaires en raison d'opérations sur le marché,
- d'analyser les demandes d'autorisation du Directoire soumises au Conseil de Surveillance concernant les opérations significatives d'acquisitions ou de cessions et d'augmentation de capital.

b) dans le cadre du contrôle interne et externe de la société

- d'examiner les propositions de nomination des commissaires aux comptes de la société et leur rémunération,
- d'examiner chaque année avec les commissaires aux comptes :
  - ▶ leur plan d'intervention et leurs conclusions,
  - ▶ leurs recommandations.
- d'examiner le suivi des recommandations préconisées par les commissaires aux comptes.
- d'évaluer avec la Direction Administrative les systèmes de contrôle interne du groupe,
- d'examiner avec la Direction Administrative les objectifs et les plans d'interventions et d'actions dans le domaine des contrôles internes :
  - ▶ les conclusions de leurs interventions et actions,
  - ▶ leurs recommandations et les suites qui leur sont données,
- d'examiner le programme et les résultats de l'audit interne en vérifiant que les procédures utilisées concourent à ce que les comptes de la société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables,

- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives,
- d'examiner le reporting des informations comptables en provenance des filiales étrangères.

#### Activité du Comité d'audit

Le Comité s'est réuni 2 fois en 2003. Le taux de présence de ses membres à ses réunions s'est élevé à 100% en 2003.

Le Président du Comité a fait part des travaux du Comité au Conseil de Surveillance.

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend désormais les Commissaires aux comptes, après la présentation des comptes et des risques faite par la Direction Financière et la présentation des procédures de contrôle interne faite par la Direction Administrative.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, sauf décision contraire du Comité.

Au cours de l'année 2003, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a notamment vérifié l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés. Il suit de près l'évolution des frais généraux.

Le Comité s'est fait présenter la structure du bilan et du hors-bilan du Groupe.

Lors de sa première séance tenue le 3 février 2004, le Comité d'audit a entendu :

1) le Directeur Financier a présenté la politique de gestion globale des risques au sein de la société, qui s'articule autour de 3 dimensions :

- une dimension liée aux objectifs de l'entreprise,
- une dimension liée aux différentes activités de l'entreprise et aux risques y afférents,
- une dimension liée aux différentes entités de l'entreprise.

Le Directoire fixe les objectifs qui sont mis en oeuvre par les Directeurs de Branches, de Divisions, d'Activités et de Département. L'ensemble du management assume la responsabilité des risques de son périmètre. L'identification et la maîtrise des risques sont assurées par les Directions fonctionnelles (RH, R&D, Fabrication, Achats, Qualité, Finances, Administration) représentées au sein du Comité de Direction. Pour remplir ces missions, chaque direction fonctionnelle met en place des procédures à l'intérieur de son organisation. Ainsi, à titre d'exemple, chaque Département, Activité et Division fait l'objet mensuellement d'un contrôle budgétaire au cours duquel sont notamment analysés par le Comité de Direction les performances, les objectifs, le marché, la concurrence, les risques, les investissements, les délais (approvisionnements, R&D, Fabrication, valeurs d'exploitation, clients, pays, taux de change ...),

2) le Directeur Administratif a présenté l'évaluation du contrôle interne décrit ci-dessus. Le Directeur Administratif a proposé un plan de progrès pour 2004-2005 constitué principalement des éléments suivants :

- adaptation des dispositifs de contrôle interne au contexte des normes IFRS,
- achèvement de la formalisation de la description des processus,
- mise en place de référentiels de (bonne pratique) de contrôle interne,
- généralisation de procédures d'auto-évaluation,
- mise en place d'un outil de suivi du contrôle interne,
- extensions des missions d'audit de contrôle interne.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2003 et a retenu la candidature d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Alain LAINE, à savoir le Cabinet CONSTANTIN suite à une sélection faite par la Direction Financière et la Direction Administrative.

## **COMITE DES REMUNERATIONS ET OPTIONS**

### **Composition et missions**

Composé de 3 membres, MM. Mario COLAIACOVO, Président, Bernard VATIER et François de COMBRET, le Comité des rémunérations :

- propose au Conseil des critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite, et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application, en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- informe le Conseil de la politique d'attribution des stock-options et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants.

### **Activité du Comité des rémunérations et options**

Le Comité des rémunérations s'est réuni à 2 reprises au cours de l'exercice 2003. Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

Ce Comité s'est réuni le 4 février 2004 en vue de proposer au Conseil de Surveillance du 5 février 2004 les rémunérations des mandataires sociaux (membres du Directoire et membres salariés du Conseil de Surveillance).

## **COMITE DES NOMINATIONS**

### **Composition et missions**

Ce Comité composé du Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Mario COLAIACOVO et de Messieurs Bernard VATIER et Michel LUCAS, est présidé par Monsieur Mario COLAIACOVO. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des membres, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Le Comité des nominations prépare l'examen par le Conseil de Surveillance des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil de Surveillance, il propose au Conseil de Surveillance la présentation des membres du Conseil de Surveillance dans le rapport annuel et notamment la liste des membres indépendants.

Il fait toute proposition au Conseil sur sa composition. Le Président du Comité des nominations est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité de Direction du Groupe.

### **Activité du Comité des nominations**

Le Comité des nominations a tenu 1 réunion en 2003 auxquelles tous ses membres ont assisté.

En février 2004, le Comité a examiné l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance au regard de critères définis par le rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et, après sélection, a proposé la nomination de 3 nouveaux membres à savoir Messieurs GUENA, CHODRON de COURCEL et SEVIAN. Il a également proposé la nomination d'un nouveau membre du Directoire en la personne de Monsieur BUFFENOIR, Directeur de la Division Téléphones Mobiles.

Le Comité a discuté de la composition du Conseil et de son évolution souhaitable, notamment à la lumière des préconisations du rapport AFEP-MEDEF.

## **COMITE STRATEGIQUE**

### **Composition et missions**

Ce comité est composé de 3 membres : Monsieur Mario COLAIACOVO, Président, Madame Anne LAUVERGEON et Monsieur François de COMBRET. Ce Comité a pour mission d'examiner et d'évaluer l'ensemble des projets d'investissement et de désinvestissement de la société pouvant avoir un impact significatif

sur la société en matière de croissance interne et externe. Il se réunit sur convocation du Président du Conseil de Surveillance ou de son Président, ou de la moitié de ses membres.  
Le Président du directoire assiste à ce Comité.

#### Activité du Comité stratégique

En 2003, ce Comité s'est réuni 2 fois avec un taux de présence de 100% et s'est déjà réuni en 2004 en vue d'examiner divers projets.

#### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les comptes de la société sont certifiés conjointement par le Cabinet CALAN RAMOLINO & ASSOCIES, représenté par Monsieur LUMET, et par Monsieur Alain LAINE.

Les Commissaires aux comptes ont été nommés pour 6 ans par l'Assemblée générale du 19 mai 1998.

Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale prévue en 2004.

Le Comité d'audit s'est prononcé en février 2004 sur proposition motivée à l'issue d'une analyse multicritères d'une offre faite par 6 candidats en faveur du Cabinet CONSTANTIN dont la nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Par ailleurs, le comité a décidé de proposer la nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaires de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU AUDIT. Enfin, la société BEAS ainsi que Monsieur Jean-François SERVAL seront proposés respectivement comme commissaires aux comptes suppléants de DELOITTE TOUCHE TOHMATSU AUDIT et du Cabinet CONSTANTIN.

**Alain Lainé**  
2, rue du Colonel Moll  
75017 PARIS

**Calan Ramolino & Associés**  
191, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

**SAGEM S.A.**

Société Anonyme

Le Ponant de Paris  
27, rue Leblanc  
75015 PARIS

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER  
ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU  
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SOCIETE SAGEM S.A., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE  
INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION  
COMPTABLE ET FINANCIERE**

Exercice clos le 31 décembre 2003

---

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société SAGEM S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

Alain LAINE

Calan Ramolino & Associés

Jean-Marc LUMET

- Opérations réalisées par les dirigeants ou personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur leurs titres

DECLARATION PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE SAGEM SA  
DES TRANSACTIONS EFFECTUEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE  
AU COURS DE L'EXERCICE 2003

	FLUX BRUTS *		POSITIONS OUVERTES au dernier jour de l'exercice			
	Achat	Vente	Positions à l'achat		Positions à la vente	
Nombre de mandataires sociaux concernés	2	0	Néant		Néant	
Nombre de titres	30 000	0	<i>Call</i> achetés	Néant	<i>Call</i> vendus	Néant
			<i>Put</i> vendus	Néant	<i>Put</i> achetés	Néant
			Achats à terme	Néant	Ventes à terme	Néant
Prix moyen pondéré	55,25 €	0,00 €				

\* comprenant les achats réalisés dans le cadre de levées d'options d'achat et les ventes destinées à financer ces achats

## 6.2. Rémunérations des dirigeants

### 6.2.0. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations allouées, à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées, aux membres des organes d'administration (jetons de présence) se sont élevées en 2003 à 229 milliers d'euros.<sup>(\*)</sup>

Le montant global des rémunérations brutes des dix personnes les mieux rémunérées s'est élevé en 2003, au titre de la partie fixe à 1 818 milliers d'euros<sup>(\*)</sup>, et au titre de la partie variable à 1 092 milliers d'euros.<sup>(\*)</sup>

Rémunérations versées en 2003 au Président du Conseil de Surveillance (1), Vice-Président du Conseil de Surveillance (2) et Président du Directoire (3), aux trois membres du Directoire M. Paccard (4) - M. Penalver (5) M. Philippe (6) et deux membres du Conseil de Surveillance qui ont perçu en 2003 des rémunérations au titre de leur fonction en tant que salarié de SAGEM SA, M Lagarde (7) et M Dupuy (8) (en milliers d'euros) :

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Rémunération versée par la société								
Partie fixe	686	55	534	215	155	131	141	144
Partie variable	182	18	366	107	77	33	73	73
Avantages en nature	0	0	0	0	0	0		
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées	0	0	0	0	0	0		
Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées	0	0	0	0	0	0		
Jetons de présence	32	23	0	0	0	0	23	23

<sup>(\*)</sup> contre respectivement, en 2002 : 229, 1 760 et 538 milliers d'euros.

La partie variable de la rémunération des dirigeants est calculée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés en début d'année. Les dirigeants ont une partie de la rémunération fixée en fonction de la réalisation d'objectifs globaux (par exemple niveau du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation, des valeurs d'exploitation, ..) et une partie fixée en fonction de la réalisation d'objectifs individualisés, dans leur propre domaine d'action.

## 6.2.1 Options d'achat

### 6.2.1.0 Tableau de synthèse

#### Historique des attributions d'options d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT						
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'Assemblée	19/05/1998	18/05/1999	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003
Date du Directoire (Conseil d'administration avant le 24 avril 2001)	19/05/1998	14/09/1999	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées dont :	265 500	325 800	219 240	230 000	200 000	180 000
- mandataires sociaux <i>(information globale)</i>	39 900	27 930	20 580	64 634	47 133	36 167
- dix premiers attributaires salariés <i>(information globale)</i>	85 050	84 000	47 460	35 000	37 334	32 667
Point de départ d'exercice des options	19/05/2001	14/09/2002	10/05/2004	24/04/2003	17/05/2004	23/04/2005
Date d'expiration	19/05/2005	14/09/2004	10/05/2006	24/04/2006	17/05/2007	23/04/2008
Prix d'achat	46,56	47,67	251,19	102,53	51,43	53,14
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)						
Nombre d'actions achetées par les attributaires au 31/12/2003	44 200	27 900				
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice	38 700	37 800	0	800	3 800	0
Options d'achat d'actions restantes	182 600	260 100	27 724	229 200	196 200	180 000
Options d'achat d'actions restantes après attribution gratuite de décembre 2003	213 033	303 450	32 344	267 400	228 900	210 000

NB : il s'agit exclusivement d'options d'achat d'actions

#### 6.2.1.1 Options d'achat consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Le tableau ci-après indique le nombre, les dates d'échéance et le prix des options d'achat qui, durant l'année écoulée et à raison des mandats et fonctions exercées dans la société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la société, et les informations concernant les options levées, ainsi qu'aux dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties et le nombre d'actions ainsi achetées ont été le plus élevé, étant précisé que les sociétés liées à SAGEM SA ne consentent pas d'options d'achat d'actions. Ni SAGEM SA ni les sociétés qui lui sont liées n'ont attribué d'options de souscription d'actions.

**Attributions et levées de l'année 2003 d'options de souscriptions ou d'achat d'actions**

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance du plan	Plan
. Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options*				
Grégoire Olivier	10 000	62,00	23/04/2008	2003
Jacques Paccard	5 000	62,00	23/04/2008	2003
Georges Penalver	5 000	62,00	23/04/2008	2003
Hervé Philippe	5 000	62,00	23/04/2008	2003
Armand Dupuy	3 000	62,00	23/04/2008	2003
Xavier Lagarde	3 000	62,00	23/04/2008	2003
. Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social*				
Mario Colaiacovo	14 400	55,61	14/09/2004	1999
Guy Rouanne	7 200	55,61	14/09/2004	1999
Mario Colaiacovo	8 400	54,32	19/05/2005	1998
ATTRIBUTION ET EXERCICE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan	Plan
. Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé*				
Salariés non mandataires sociaux	28 000	62,00	2003	
. Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé*				
Salariés non mandataires sociaux	34 200	54,32	1998	
Salariés non mandataires sociaux	6 300	55,61		1999

\* avant attribution gratuite d'actions du 18 décembre 2003

NB : il s'agit exclusivement d'options d'achat d'actions

### 6.2.2. Conventions réglementées

Néant

### 6.2.3. Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant

## 6.3. Schémas d'intéressement du personnel

### 6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

- Accord d'intéressement

Signé dès 1987, l'accord d'intéressement en cours de validité a été renouvelé, pour la dernière fois, le 29 mars 2002. Il instaure un intéressement aux résultats calculé, chaque semestre civil, à partir de la progression du résultat d'exploitation ainsi que du résultat d'exploitation réalisé par l'entreprise. Le montant est plafonné à 5% de la masse salariale du semestre du calcul.

L'intéressement est versé aux salariés inscrits à l'effectif depuis trois mois et plus, au prorata des rémunérations perçues par le personnel au titre de la période de calcul. Le montant des sommes à verser est déterminé semestriellement.

Les salariés ont trois possibilités pour l'affectation des sommes :

- verser l'intéressement dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Interfond majoritairement constitué de titres SAGEM et Club SAGEM
- percevoir l'intéressement
- verser l'intéressement dans un Fonds Commun de Placement multi-entreprises à gestion sécuritaire et diversifiée essentiellement orienté vers des placements monétaires.

Résultats de l'intéressement depuis 1999 :

Exercice de référence	Montants (M€)	% de la masse salariale
1999	13,598	3,64%
2000	6,776	1,57%
2001	0	0%
2002	15,201	4,23%
2003	10,685	2,89%

- Accord de participation :

La participation a été mise en place dans la société SAGEM en 1969 et le dernier avenant signé date du 26 juin 1995.

La participation est versée aux salariés inscrits à l'effectif depuis trois mois et plus, au prorata des rémunérations perçues par le personnel au titre de la période de calcul, dans les limites du plafond légal.

Les salariés ont trois possibilités pour l'affectation des sommes :

- verser la participation dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Partifond majoritairement constitué de titres SAGEM et Club SAGEM
- verser la participation dans le Compte Courant Bloqué
- verser la participation dans un Fonds Commun de Placement multi-entreprises à gestion sécuritaire et diversifiée essentiellement orienté vers des placements monétaires.

Résultats de la participation depuis 1999

Exercice de référence	Montants (M€)	% de la masse salariale
1999	11,333	3,07%
2000	5,213	1,22%
2001	0	0%
2002	0	0
2003	18,517	5,03%

6.3.2. Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par les dix salariés dont le nombre d'actions ainsi achetées est le plus élevé

cf tableau figurant au § 6.2.1.1

## 7. Evolution récente et perspectives d'avenir

### 7.1 Evolution récente

La délégation générale pour l'armement a notifié début mars à SAGEM un marché de 796 millions d'euros pour le développement, l'industrialisation et la fabrication en série des systèmes « Fantassin à équipements et liaisons intégrées » (FELIN) qui équiperont les militaires de l'armée de terre.

Le marché englobe la fourniture de 22 600 systèmes destinés aux 20 régiments de l'infanterie, auxquels s'ajoutent environ 9 000 systèmes pour les combattants débarqués de l'arme blindée cavalerie, de l'artillerie et du génie. Le premier régiment d'infanterie sera livré dès le milieu de l'année 2007. D'ici fin 2008, ce sont deux tiers des unités d'infanterie de l'armée de terre qui seront équipées.

FELIN est un ensemble complet d'équipements conçu comme un véritable système d'armes et organisé autour de l'homme. Il améliorera de façon significative les capacités et la réactivité du fantassin au combat : avec ses équipements il pourra en effet voir et tirer jusqu'à deux fois plus loin, de jour comme de nuit, transmettre des images numériques de cibles en temps réel pour une décision tactique immédiate. La capacité de transmission de données, d'images vidéo et de phonie permettra d'améliorer le rythme de l'action. Le combattant pourra se déplacer plus rapidement grâce à des équipements plus légers et plus ergonomiques qui le protégeront davantage contre les agressions balistiques et NBC et les conditions climatiques difficiles.

Le système FELIN s'intégrera dans le réseau de combat numérisé. Il est évolutif pour s'insérer dans un second temps dans la bulle opérationnelle aéroterrestre (BOA).

En Europe, plusieurs États conduisent une démarche comparable. Le système français FELIN sera le premier système combattant à être mis en service opérationnel au sein d'une armée d'un État membre de l'Union européenne.

Un engagement collectif de conservation des titres SAGEM regroupant 3 386 salariés et anciens salariés (et leurs ayants droit) de SAGEM ainsi que la société CLUB SAGEM a été signé le 29 mars 2004. Les signataires, personnes physiques ou morales, ont considéré qu'il était de leur intérêt de souscrire un engagement collectif de conservation de leurs actions SAGEM. Les signataires n'agissent pas de concert vis-à-vis de la société SAGEM. Ils détiennent 20,2% du capital et 21,5% des droits de vote de SAGEM. Cet engagement de conservation est souscrit pour six ans. Il participe à la préservation de l'indépendance des salariés et de la culture du groupe et au renforcement de l'esprit entrepreneurial et de collégialité des équipes SAGEM.

### 7.2 Perspectives d'avenir

Extrait du communiqué du 5 février 2004 :

Au cours du Conseil, M. Grégoire OLIVIER a indiqué que «l'année 2004 devrait se présenter favorablement tant pour la Branche Communications que pour la Branche Défense et Sécurité. Les objectifs du Groupe pour 2004 sont une croissance du chiffre d'affaires proche de 10% et une croissance du résultat d'exploitation de l'ordre de 15%».

Calendrier des publications (prévu à la date d'enregistrement du document de référence)

20 avril 2004	Publication des résultats du premier trimestre 2004
21 avril 2004	Assemblée générale mixte
25 mai 2004	Païement du dividende au titre de l'exercice 2003
22 juillet 2004	Publication des résultats du premier semestre 2004